

# Promenade dans le vieux Lure

## SOMMAIRE

- 3. Le nom de Lure.
- 31. Topographie de l'ancienne ville.
- 39. La Grande Rue.
- 100. Les cimetières.
- 107. Rue Pasteur
- 117. Rue de la Tannerie.
- 120. Rue Albert Mathiez.
- 131. Rue du Fahys.
- 132. Rue de la Font.
- 150. L'Hôtel de Ville.
- 164. Bourgeois et habitants.
- 189. La Sous-Préfecture.

Ces Promenades dans le Vieux Lure ont été écrites à la demande de Monsieur l'Abbé Camuset, Curé de Lure, pour son bulletin paroissial qui les a publiées de mars 1930 à juin 1933.

Elles ont été réimprimées en 1947, dans le journal «la République».

J'en reprends le texte en y insérant des passages du manuscrit initial qui en avaient été exclus pour ne pas l'allonger outre mesure. Je n'ai pas cru devoir le modifier pour le mettre à jour, me contentant de signaler entre parenthèses, ce qui a été transformé ou disparu depuis 1930.

C'est donc dans le Lure d'il y a cinquante ans (NDLR : 1930) que je continuerai à conduire mon lecteur, comme je l'y conviais alors pour découvrir avec moi le Vieux Lure, à travers ce qu'il en subsistait.

« On ne célébrera jamais assez, a dit Ed. Estaunié, la vertu d'une flânerie bien dirigée. Elle surpasse en résultat le travail le plus assidu ».

Nous cheminerons donc doucement, au hasard des rencontres, soulevant un coin du voile du passé, tantôt lointain, tantôt plus proche, sans ordre chronologique, mais avec méthode. Tournant la dernière page, nous aurons alors beaucoup parlé du Lure d'autrefois. Comme ces promeneurs qui, sur leur chemin, devisant à la fois de choses futiles ou sérieuses, et laissant aller leur conversation à l'aventure comme leurs pas, nous goûterons «ce plaisir de la découverte ailé et furtif» qui, selon Ed. Estaunié, sera notre récompense.

Mais, dira le lecteur, qu'allons-nous donc voir au cours de notre itinéraire ? Il est, en effet, bien établi une fois pour toutes qu'il n'y a rien d'intéressant à Lure : cela est peut-être vrai pour certains et je ne me propose pas de les convertir. Qu'ils veuillent bien, en retour, m'accorder de ne

pas penser comme eux et me permettre de trouver que Lure n'est tout de même pas la ville aussi insignifiante qu'on le croit et le dit communément.

Il faut, cependant, avouer qu'elle n'attire guère dès l'abord l'attention du savant, de l'amateur d'art ou du simple touriste curieux d'y étudier et d'y admirer les vestiges de son histoire et des siècles passés, comme il peut le faire dans d'autres vieilles citées comtoises ; située, comme Montbéliard et Belfort, sur le passage qu'ouvre aux invasions le rapprochement des deux chaînes de montagnes des Vosges et du Jura et l'abaissement de leurs contreforts, notre malheureuse ville, successivement disputée par les uns, prise par les autres, défendue tantôt par l'un, tantôt par l'autre, fut aussi par tous pillée, saccagée et brûlée. On ne s'étonnera donc plus de l'indigence surprenante au point de vue archéologique d'une citée pourtant ancienne et siège d'une illustre abbaye.

On doit aussi reconnaître que les lurons des anciens temps, nos ancêtres, et même ceux d'une époque beaucoup moins éloignée ne se sont guère préoccupés de préserver le patrimoine historique que leur avaient légué leurs pères. Ils ont même détruit de leurs propres mains ce qui avait échappé à la ruine et au feu.

### **LE NOM DE LURE**

On a donné beaucoup d'étymologie du nom de Lure. Toutes se soutiennent, aucune n'écarte l'autre, mais aucune ne paraît péremptoire. Je ne cite que pour mémoire celle donnée par l'abbé Besson qui s'en tire avec un à peu près : partant de la traduction littérale du latin Lutra qui signifie loutre, il dit que, selon quelques savants, Lure a reçu son nom parce que son territoire est peuplé de loutres.

Pour Éd. Thirria (manuel de l'Habitant de la Haute-Saône, 1869), le nom de Lure vient du latin : Lutum (marais, boue).

Ch. Lonchamps (Glanures) et Suchaux (Dictionnaire des Communes, 1866) pour qui tous les noms de lieux de notre département ont une origine celtique, assignent celle-ci à Lure : Luh – lac ; dwyre (doyre) source. Luh doyre ; Luder, souce qui forme un lac. On peut aussi se référer au bas breton, gaélique ; irlandais : Loch – Louch – Luch (Lur) marais. Dans notre cas, l'étymologie celtique pourrait logiquement être admise, puisque Saint Desle était irlandais, mais il faudrait être certain que c'est lui qui a donné son nom à la ville. Pour M. Pajot, l'étymologie de Lure est nettement germanique, Lauter, claire, pure, limpide et aurait été ainsi nommée en raison des eaux de la Font. Hypothèse aussi à prendre en considération, celle qu'ont émise le docteur F. Meynier et l'abbé Jean Flory. Ce serait Lothaire, qui aurait donné son nom à l'abbaye. Celle-ci, dit J. Meynier, apparaît pour la première fois sous celui de Lotheraa dans le partage de ses états en 870. Opinion reprise par l'abbé Flory : « Lure semble être étymologiquement la ville de Lothaire...les démêlés survenus entre l'abbé Hicca et Lothaire II valurent à l'abbaye sa première prospérité et peut-être son nom ». Ensuite, on trouve Lutheraa dans la charte d'Othon I en 959. Puis, par contraction Luthra ou Lutra (1016, 1176, 1195, 1209, 1290, 1358) et même Luthree en 1118, Lura en 1256, 1290, 1296, 1303, 1343. Luyre en 1307 et enfin Lure en 1408. En allemand, Luder ou Luders (1157, 1233).

Lorsque Saint Desle arriva à Lure en 610, l'emplacement où s'élevèrent le monastère et ensuite la ville n'était alors, suivant la description qu'en fait l'auteur anonyme qui écrivait en 959 la Vita Sancti Deicoli (NDLR : la Vie de Saint Desle), que forêts épaisses et impénétrables, criblées de sources, repaire de bêtes sauvages.

Mais, il semble que les alentours étaient habités et on en possède 3 indices : l'existence de la villa gallo-romaine et mérovingienne de Saint-Quentin dont je parlerai plus loin, et qui avait une chapelle, les vestiges d'un chemin romain encore visible à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, probablement le branchement de la voie de Luxeuil à Mandeuire. Ce chemin suivait à peu près le tracé du traje Magrey et longeait la base de la colline où s'élevait une chapelle dédiée à Saint-Martin et desservie par un prêtre, dont les fidèles devaient être les serfs du puissant seigneur Verfaire groupés dans l'enceinte d'une autre villa, ou habitaient dans des cabanes édifiées sur les terres qu'ils cultivaient au nord et à l'est, entre le Moulin Notre Dame et la Fontaine aux Chartons et peut-être même jusqu'à Bouhans.

Ce fut le monastère fondé par Saint Desle qui est à l'origine de ce qui devint la ville de Lure et dont on ne connaît rien avant le XIV<sup>e</sup> siècle. Prit-elle naissance avant les invasions hongroises qui eurent lieu entre 917 et 937 ? En tous cas, il n'en existait plus rien après celle-ci, puisque dit la vie de Saint Desle ; « les quelques habitants qui avaient demeuré étaient réduits à l'isolement dans les campagnes, et le monastère de Saint-Desle avait subi une telle infortune et un tel dommage que ni moines, ni clercs ne l'habitaient plus ». Par ailleurs, il n'est pas question dans la charte d'Othon de 959 d'une bourgade quelconque voisine du monastère, mais d'un lieu appelé Lutheras très convenable pour le séjour des moines.

Selon leurs usages, les moines durent entreprendre de défricher et de mettre en culture les vastes domaines boisés et marécageux entourant leur monastère dont on leur avait fait don. Et il advint que, comme partout ailleurs, les indigènes, préférant leur sécurité et leur bien être, vinrent se regrouper sous les murs de l'abbaye et obtinrent d'elle concession des

terrains arrachés à la forêt, moyennant une servitude absolue.

Telle fut vraisemblablement l'origine de l'agglomération qui, peu à peu, prit consistance et se développa sous la protection des abbés. D'abord placés sous leur étroite dépendance, les habitants obtinrent dans les siècles qui suivirent le relâchement de celle-ci. Dès 1400 ils furent affranchis, mais jusqu'à la 9<sup>ème</sup> génération seulement, moyennant certaines conditions et restrictions. L'acte de ces franchises, qui n'existe plus, est rappelé dans la sentence arbitrale de 1408 et dans l'acte de 1545 par lequel l'abbé Jean Rodolphe Stoer les confirma et les étendit « pour en jouir les bourgeois et manants comme des gens de pure, franche et libère condition font, peuvent et doivent faire ». Donc, à partir de cette année, les habitants de Lure présents et à venir se trouvèrent libres de leurs personnes et de leurs biens, seulement chargés, envers l'abbaye, de diverses corvées et redevances dûment acceptées et établies qui furent maintenues jusqu'en 1789.

L'abbé Prince précisait toutefois « qu'ils seront, demeurent et demeureront à perpétuité, envers nous, nos successeurs et ayants cause, subjects et ressortissans, rière et sous nos droits seigneuriaux de principautés, régalias, juridictions et seigneurie haulte, moyenne et basse, selon que du passé ont fait et sont esté tenuz et sans à i celles déroger ». (Cet acte de 1545 était déposé dans les archives municipales de Lure et l'abbé Besson en a donné le texte intégral dans son mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure - 1846 – Il y figurait encore en 1929, date à laquelle je l'ai confronté avec la copie donnée par l'abbé Besson. Mais depuis, il est perdu et je l'ai vainement recherché à plusieurs reprises, et notamment en 1952.

Dans l'acte de 1545 il n'est pas question de franchises municipales, mais, néanmoins, le maître bourgeois et quatre échevins y

étant cités, on a ainsi la preuve que les lurons possédaient, depuis un temps indéterminé, la liberté de pourvoir eux-mêmes à l'administration de leur communauté, sous la tutelle de l'abbé.

On croit, mais c'est loin d'être une certitude, qu'à cette date Lure adopta les armoiries qui sont encore les siennes actuellement « d'azur au soleil d'or » avec la devise : VNDIQUE NOS TUERE. Protège-nous de tous côtés. Cependant, on ne les relève pour la première fois que sur un sceau dans un acte de 1636 (archives du Doubs).

On trouve le soleil, source de chaleur, de lumière et donc de vie, emblème de la prospérité, dans les armoiries de trois villes de Franche-Comté, Dole, Luxeuil et Marnay, accompagnant le lion de Franche-Comté, ce qui n'est pas le cas pour Lure, réunie à la Franche-Comté et à la France seulement en 1679.

Certains sont d'avis que Luxeuil aurait placé le soleil dans son blason en l'honneur de Saint-Colomban dont la mère, ainsi que le rapporte son biographe Jonas, vit en songe avant sa naissance, un soleil éclatant sortir de son sein et inonder le monde de sa lumière. Et c'est par référence à Saint Colomban que Lure aurait emprunté le soleil à Luxeuil. Mais on peut s'étonner que ce soit la ville et non l'abbaye qui ait adopté cet attribut, car les armes de celle-ci étaient : de gueules au bras dextre bénissant d'argent vêtu de sable, mis en pal », qu'on rencontre déjà sur un sceau de 1290 et dont elle usa jusqu'à la régularisation.

Quant à la devise : invocation au soleil, on ne doit pas la prendre pour une affirmation d'idolâtrie, les lurons étaient alors chrétiens et ils s'adressaient ainsi à Dieu, Soleil de Justice, selon la Bible. Elle a aussi un sens pratique, si on pense que la petite ville de Lure était menacée de toutes

parts par de puissants voisins dont les états l'entouraient.

Après la conquête française, Louis XIV donna à Lure, comme à toutes les autres villes comtoises, de nouvelles armoiries qui figurent à l'armorial de 1676 : de Gueules à trois tours maçonnées de sable, ouvertes de gueules, rangées sur un tertre de simple, sommé de trois fleurs de lys de même ; on les voit reproduites sur le grand plan de la ville de Lure dressé en 1911 par Ernest Bedon. Mais nos pères préférèrent conserver leur antique soleil d'or mis en sommeil à la Révolution.

A la Restauration, un mois avant le retour de l'île d'Elbe, le conseil municipal décida de le reprendre. Mais les conseillers ne paraissent pas avoir été très au fait de l'histoire de leur ville, car la délibération du 17 février 1815 dit que Lure tient ses anciennes armoiries dont elle a fait usage depuis un temps immémorial, des anciens Rois de France. En conséquence, ils suppliaient humblement le Roi Louis XVIII d'en assurer à la ville de Lure la possession et jouissance.

L'abbaye, elle aussi, négligea les nouvelles armoiries qui lui furent attribuées en 1696 : d'argent à un Saint Benoît de carnation vêtu de sable.

Pour en terminer avec ce préambule avant d'entreprendre notre promenade, je dirai que, malgré leur sujétion à l'empire germanique, les mœurs, les habitudes et le langage des habitants ne différait en rien de ceux de leurs voisins comtois, ce que constatait en 1595 le vieil historien Gollut s'étonnant que le révérend Abbé prétendit « que l'abbaye est en Allemagne, combien que le langage des habitants soit bourgognon ». En tous cas, les abbés et leurs officiers ne firent aucune pression pour leur imposer les usages et la langue allemande et ne l'employèrent ni dans leurs actes d'administration ou les jugements rendus par eux.

Il faut même croire que l'on parlait à Lure un français très pur, si l'on s'en rapporte à ce que dit Bernard de Ferette de Pie Knobel de Lech, moine suisse de l'abbaye de Saint Gall. Au cours de son long séjour à Lure de 1671 à 1698 il y avait si bien appris le français qu'il parvint à l'écrire et à le parler élégamment.

Devenus Français en 1679, les Lurons se montrèrent bons et loyaux sujets de Roi de France et ils ont persisté dans leurs sentiments de patriotisme. On ignore généralement qu'en 1871 ils faillirent redevenir Allemands. Le parti militaire prussien avait décidé que la ligne frontière devait englober non seulement Épinal et Nancy, mais aussi Lure et Villersexel. Ce fut grâce à l'énergie déployée par M. Thiers qu'elle fut reculée jusque derrière Belfort. Notre petite ville dut donc à celui qui reçut le titre de Libérateur du territoire et fut le premier président de la 3<sup>ème</sup> République de n'avoir pas subi la honte et les rigueurs de annexion ; et peut-être même les ruines et les dévastations de la guerre de 1914-1918. En effet, Lure se fut trouvée en toute première ligne et sous le feu de l'artillerie. Paradoxalement, il faut bien le dire, la situation créée par le traité de Francfort fut à l'origine de la prospérité économique de Lure par suite de l'exode des industriels alsaciens qui y construisirent des usines.

Entrons maintenant dans Lure, par le pont de L'Ognon, comme si nous arrivions de Belfort. Il n'existe à cet emplacement que depuis 1736 ; auparavant il était beaucoup plus sur la droite et était construit en bois. D'ailleurs, jusqu'en 1735 la grande route Paris-Vesoul-Belfort évitait Lure. De Calmoutier elle se dirigeait sur Mollans et Vy-lès-Lure, où elle traversait l'Ognon à gué et gagnait directement la Côte.

Un simple chemin dénommé la Petite Route reliait Calmoutier à Lure par Pomoy, Genevreuille et Amblans et n'était

naturellement pas utilisé par les voyageurs. Il en était de même pour les communications avec Besançon, Luxeuil et les Vosges. Ceci s'explique par le fait que le Prince abbé n'admettait pas qu'aucune voie importante traverse Lure, autant pour sauvegarder son autonomie que pour raisons stratégiques. Il exigeait que les portes de la ville soient fermées dès la nuit tombante jusqu'à l'aube.

Ce fut en 1734 que l'intendant de Franche-Comté ordonna l'aménagement de la Petite Route, suivant son tracé actuel pour éviter le détour par Mollans et Vy-lès-Lure.

A ce sujet, nous apprenons que Lure était alors d'une saleté repoussante, les rues, y compris la Grande Rue n'étaient pas pavées, elles n'étaient qu'un cloaque, les eaux pluviales et ménagères s'écoulaient dans une profonde rigole creusée en leur milieu. L'intendant prescrivit de les débarrasser, principalement la Grande Rue, de tous les fumiers ; bous et immondices qui les encombraient, pour la liberté du commerce, la commodité des passants et afin de ne donner à ceux-ci et aux étrangers aucun sujet de plainte, ni de raillerie contre les habitants et les bourgeois.

La ville, si on peut lui donner ce nom, détruite et presque totalement incendiée en 1636, avait été reconstruite très sommairement. Les maisons étaient basses et couvertes de toits de chaume. Maintenant qu'elle était reliée à l'extérieur et traversée par une grande voie, le corps de ville comprit qu'elle ne pouvait continuer à offrir un aspect aussi minable aux voyageurs et, le 27 septembre 1739, il invita les habitants ayant des maisons sur la Grande Rue à les couvrir en tuiles et à les exhausser, et ceux ayant des chasals de les remplacer par des maisons comme plusieurs l'avaient déjà fait, de façon à décorer et à embellir la ville. Puis, il fit planter des tilleuls depuis le pont de l'Ognon, le long de la route jusqu'à l'entrée

de Lure, et prolongea ensuite cette avenue jusqu'à la Font par la rue de la Gare actuelle, la Douve (square de la Gare) et l'allée des Soupîrs (avenue Fernand Scheurer). J'ai souvent entendu raconter dans mon enfance que cette superbe promenade suscita l'admiration des cosaques lors de l'invasion de 1814.

En 1789, deux services de poste desservaient Lure. Celui de Lorraine à Besançon par Remiremont et celui de Belfort à Paris. Il y avait trois départs et trois arrivées par semaine. On allait de Lure à Paris en huit jours, en carrosse jusqu'à Langres où on prenait le coche. Des services de voiture reliaient Lure à Luxeuil.

Tout le quartier entre le Mont Randon et le Mont Châtel est moderne. Il s'est construit peu à peu, après la guerre de 1870, autour des usines Grûnn et Rieger, fondées par des industriels alsaciens, et surtout après la construction du quartier Lasalle, dont le premier occupant fut en 1892, le 1<sup>er</sup> régiment de Dragons. Auparavant, on n'y voyait que quelques maisons de ferme et des baraques.

On a tout lieu de penser que le Mont Randon et le Mont Châtel ont été utilisés à l'époque romaine, mais certainement pas comme places fortes ainsi qu'on l'a dit. Il est plus probable que ces deux collines ont servi d'observatoires et particulièrement de vigies. On sait que le long de leurs voies, toutes stratégiques en pays de conquête, les romains établissaient sur les hauteurs des stations militaires plus ou moins fortifiées, chargées de la surveillance et de la signalisation, qui s'effectuaient la nuit grâce à de grands feux jalonnant la route et que les voyageurs pouvaient apercevoir de loin. Ces feux servaient aussi aux soldats pour correspondre par signaux.

Celle du Rhin à Langres passait à proximité de Lure par Malbouhans. La

Neuveville, Saint-Germain, empruntée constamment par les légions et les convois.

Certains historiens, s'appuyant sur la description de César dans ses commentaires, ont placé dans la plaine de Ronchamp la rencontre des armées romaines et d'Arioviste. Dans le bois du Mortard, on trouve plusieurs mares (existent-elles encore ?) où les jeunes Lurons dont j'étais se plaisaient à aller pêcher la grenouille. L'une d'elles était dénommée : lac d'Arioviste et, selon une tradition bien établie, le chef germain s'y serait baigné avant de livrer bataille à César. Notre vieux professeur de latin, le Père Lancremon, y croyait dur comme fer et il n'était pas indiqué de le contredire sur ce point.

Ce qui rend vraisemblable cette hypothèse de l'utilisation des deux collines, c'est le nom de châté que portent généralement celles sur qui étaient établies des vigies, et l'existence au sommet de Mont Randon d'un chemin ferré dont on voyait encore des fragments, il y a 60 ans, avec très apparent le sillon tracé par les roues des chars dans la pierre.

Certains, trop pressés de généraliser, prétendaient qu'il s'agissait des vestiges d'une voie romaine reliant Lure à Besançon, mais, comme je le fis remarquer à l'un d'eux, on ne s'explique guère pourquoi on lui fait enjamber le monticule alors qu'il était plus simple de la faire passer au pied. En fait, le chemin avait dû être fait à l'usage de la petite garnison qui devait s'y tenir.

Sur le mont Châtel (Mauchaté, Malchaté dans plusieurs titres du 17<sup>ème</sup> siècle, selon Éd. Clerc (la Franche-Comté à l'époque romaine.1847) un orteil en bronze qui devait appartenir à une statue colossale ; d'autre part, la vaste plate forme qu'il présente à son sommet, les retranchements artificiels ou naturels, qu'on décelait sur ses pentes il y a encore un demi-siècle

devaient conforter la croyance bien ancrée chez les vieux lurons que, là, s'élevait au moyen âge un château fort construit par un empereur d'Allemagne.

Il semblerait qu'on trouve l'origine de cette conviction dans un passage de la chronique d'Othon de Freisingen relatant que l'empereur Frédéric Barberousse, en 1158, retournant dans le pays des Vangions (le Palatinat) détourna son itinéraire et s'accorda quelques jours de détente dans le château qu'il s'était fait bâtir près de Lure (apud Lutra). Ce passage repris et mis en vers par Gunther Ligurinus. « Il revit Lure (Lutram revisit) et s'y reposa quelques jours dans le Palais Royal qu'il s'y était fait construire » a probablement été interprété par quelque bénédictin érudit comme s'appliquant au Lure où s'élevait son monastère, et ce fut probablement ainsi que se transmit la tradition jusqu'à nos jours.

Toutefois, il paraît bien étonnant qu'il n'ait subsisté le moindre vestige de cette importante demeure royale, dont Othon de Freisingen dit qu'elle était de marbre, entourée d'une part d'une solide muraille et, d'autre part, par un bassin grand comme un lac, rempli de poissons, voisinant avec un parc où abondaient cerfs et chevreuils. Description qui ne s'accorde guère avec le site du Mont Châtel. Lors des travaux qui, en 1967, ont bouleversé une partie du Mont Châtel à l'occasion de la construction du nouvel hôpital, il n'a été découvert ni traces de fondations, ni aucun débris enfoui dans le sol. Suivant les érudits, le Lure dont il est question dans la chronique est Kaiserlautern dans le Palatinat.

Cette légende du château sur le Mont Châtel s'apparente à d'autres que les vieux lurons de mon enfance, transmettant les traditions de leurs ancêtres, mélangeaient en toute bonne foi avec des faits bien réels et vrais.

Ainsi, pour revenir à des temps plus proches de nous, le sommet du Mont Châtel fut aménagé au début de la Révolution pour être le théâtre de fêtes solennelles. On y érigea, à cet effet, l'autel de la Patrie et les arbres qui furent plantés, présentent encore actuellement dans leur disposition l'aspect d'une nef.

Il était la propriété de la ville et ce fut à son pied que le conseil municipal fit construire l'hôpital, en vertu du legs que lui avait fait à cet effet Marie Richard (1804-1852), fille d'un notaire issu d'une ancienne famille de la ville. Par son testament, elle avait fait la ville de Lure sa légataire universelle, à condition de construire une maison hospitalière pour les vieux et les pauvres, s'il n'était pas possible d'établir celle-ci dans sa maison du 61 Grande Rue. Sa fortune consistait en biens mobiliers et immobiliers qui, après réalisation, produisirent la coquette somme de 153 986 francs considérables pour l'époque. En acceptant le legs, le conseil municipal décida d'accorder à Marie Richard, en reconnaissance, une concession perpétuelle au cimetière sur laquelle serait érigé un monument commémoratif aux frais de la ville. Comme la testatrice l'avait prévu, sa maison de la Grande Rue fut jugée non convenable pour l'établissement de l'Hospice désiré. Ce fut alors que le conseil municipal décida de construire sur le terrain situé au pied du Mont Châtel, et la première pierre fut posée le 21 septembre 1857.

Quant au Mont Randon (que l'on prononçait et écrivait Mourandon). On y voyait dressé jusqu'en 1789 le signe patibulaire de l'abbé, souverain prince et seigneur de Lure ; potence à 4 piliers, signe de la plus haute justice seigneuriale « auquel, disent les Reconnaissances générales de la terre de Lure de 1572, se font les exécutions par la corde de tous les délinquants, tant de la terre de Lure que de celle de Passavant, lequel, à quante fois il est ruineux et tombé à terre, le Révérend

Prince le peut faire redresser sans licence ni permission de personnes quelconques, audit redressement et érection duquel les bourgeois et habitants de Lure sont tenus y assister en armes avec les autres subjects de la terre de Lure ». Cette convocation et cette cérémonie eurent lieu la dernière fois en 1725. Je ne sais si, à partir de cette date, y eurent lieu des exécutions capitales, mais l'abbé qui n'était plus prince que de nom depuis 1679 tint à le maintenir, pour affirmer qu'il était le seul seigneur de Lure.

Il fut détruit en 1789 et faillit être remplacé par un autre monument pour commémorer les visites que fit à Lure en 1814 le Comte d'Artois, futur roi Charles X. Revenant d'un long exil depuis 22 ans, il passa à Lure, le 21 février 1814 ; c'était la première ville de France où il s'arrêtait et le maire Bertod lui souhaila la bienvenue, entouré, si on en croit la relation officielle de tous de les habitants de la ville. Pour remercier les lurons de cet accueil qui l'avait profondément touché, le Prince tint à visiter Lure le 29 octobre 1814, lors d'un passage dans la région. On lui fit une réception solennelle et, en souvenir de ces heureux événements, le conseil municipal décida de créer sur le Mont Randon une promenade appelée le Cours Monsieur, ornée d'un obélisque surmonté du buste du Comte d'Artois.

Le projet fut mis à exécution sans tarder, et la première du monument fut posée et bénie par le curé de Lure le 29 novembre 1814 en présence du Préfet, du Général Baron Gruyer, du Marquis de Grammont et de son gendre, le Comte Mérode. Puis, les travaux définitifs furent remis au retour de la belle saison, mais avec celle-ci l'empereur Napoléon rentra à Paris et plus personne n'en reparla.

On cultiva la vigne sur le Mont Randon jusqu'au milieu du siècle dernier. Les mérites du vin qu'on y récoltait ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais il est probable



que, comme les autres crus de la région, il devait être assez médiocre. Lorsque les nouveaux moyens de communication par chemin de fer permirent l'introduction des vins du Midi à bas prix, la culture de la vigne, fort aléatoire, fut abandonnée.

Le 20 mai 1826, l'ouverture d'une carrière de pierre sur le flanc de la colline amena la découverte de petits filons de houille. L'ingénieur des Mines du département, Thirria, après examen, déclara que ces signes indicateurs d'un gisement houiller étaient assez décisifs pour qu'il fut nécessaire de pousser plus avant les recherches et, à cet effet, le conseil municipal n'hésita pas à ouvrir un crédit de 1200 francs « considérant l'avantage immense qui résulterait pour la ville d'une pareille découverte, en retour duquel elle peut bien courir la chance de sacrifier en pure perte une somme assez modique ». La suite ne nous est pas connue, mais le résultat des fouilles ne dut pas être concluant.

Le 7 octobre 1976, en défonçant une pelouse de son jardin, rue du Mont Randon, Monsieur Leuvrey mit à jour une borne portant les armoiries de l'abbé Jean Rodolphe Stoer de Stoeremberg (1544-1570), identique à celles que l'on peut voir sur la pierre conservée dans le hall de l'hôtel de ville.

Je signalerai aussi que j'ai vu au sommet du Mont Randon, à plusieurs reprises, une borne qui était dans une haie derrière la seule maison (Auchter) alors bâtie à cet endroit ; j'en ai encore constaté la présence en 1927. Elle portait les armes de l'abbaye, c'est-à-dire la main bénissante. J'ai vu deux bornes identiques, l'une à la Fontaines aux Chartons et l'autre en bordure de la forêt sur le chemin dit de Sainte Anne allant à Magny Vernois. Elles ont maintenant disparu.

En descendant du Mont Randon vers la ville on trouve un quartier appelé la

Pologne. Dans ma jeunesse, lorsque je commençais à m'intéresser à l'histoire de ma ville natale, il n'y avait guère de lurons, même ceux qui habitaient ce quartier, qui aient pu me donner la raison pour laquelle on l'appelait ainsi. Voici cependant l'explication qui m'en a été faite. A la suite des insurrections polonaise de 1831, chassés de leur pays par la répression sauvage qui suivit, beaucoup de polonais, nobles ou gros propriétaires pour la plupart, vinrent se réfugier en France, confiants dans la tradition d'hospitalité de notre pays. Les uns s'arrêtèrent en Alsace, d'autres à Belfort. Besançon en reçut plus de 200. D'autres encore, continuant leur voyage vers l'intérieur, firent étape à Lure et à Vesoul, y séjournant quelques temps : deux nobles terriens y fondèrent une importante épicerie. Il n'y avait alors dans cette partie de la ville actuelle, que deux ou trois maisons isolées dans la plaine, où ces hôtes de passage auraient reçu asile, et ce serait là l'origine de l'appellation que lui donnèrent les lurons de l'époque.

Au pied du Mont Randon s'étend la plaine dite de Saint-Quentin qui, il y a un siècle, était cultivée en chènevière. Elle mérite que nous nous y arrêtions, car c'est probablement le lieu le plus anciennement habité du territoire de Lure.

Là, s'élevait sur une légère éminence, à l'intersection de la rue Saint-Quentin et du boulevard Sud (NDLR : boulevard de Franche-Comté), une antique chapelle dédiée à Saint-Quentin, apôtre du Beauvaisis, martyrisé en 287. Nous n'avons guère d'indications précises sur celle-ci. La première mention que j'ai trouvée est dans le procès verbal de la visite faite par le procureur fiscal et général de l'Archevêché de Besançon, le 6 septembre 1603. Elle dépend, dit-il, de l'église paroissiale et est située en dehors des portes de la ville « comme d'un trait de mousquet ». Elle était « en assez pauvre ordre » et il recommandait de la restaurer, d'y faire des pavements et des verrières. A

l'entour est un cimetière non clos « on y enterre encore quelques fois ».

Le procès verbal de la visite du 26 avril 1715 est plus explicite : la chapelle est située parmi des chènevière, à environ un demi quart d'heure de la ville. Elle a environ 25 pieds de longueur et 13 pieds de largeur, soit 9 m x 4,50 m. Elle est en bon état quant aux murailles, couverts, plafonds, pavés, fenêtres et portes, ce qui permet de penser qu'elle avait été restaurée. L'autel à 1,30 m de longueur et 0,80 m de haut. La pierre de l'autel entre dans la muraille et au-devant elle est soutenue par un pilier de pierre. Il y a un tableau, « décent, quoique vieil qui contient au milieu un crucifix, à droite un Saint-Quentin et à gauche un Saint-Martin ». Il y avait anciennement un cimetière autour, présentement il n'y a que des chènevières : on y allait en procession le jour de la feste du Saint et les 3 festes de Pâques et de Pentecôte ».

Mais, en 45 ans elle s'était fort dégradée et en 1760 elle tombait par vétusté et comme elle ne pouvait être réparée, le corps municipal décida de la reconstruire « à cause de la grande vénération et dévotion des paroissiens de la ville et des environs pour ce saint qu'ils regardent comme un ancien protecteur ». L'autorisation fut demandée à l'archevêque de Besançon qui la refusa et ordonna de la démolir le 24 novembre 1766, mais elle s'écroula d'elle-même le 24 mai 1767 et les matériaux en furent vendus aux enchères. Était-ce la chapelle primitive qui remontait au moins au VII<sup>ème</sup> siècle au moins, ou avait-elle été rebâtie au cours des siècles ? Elle était entourée d'un cimetière qui paraît avoir été utilisé dès l'époque mérovingienne et jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle au moins. Dès la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, et peut-être avant, on y a relevé des sarcophages qui étaient incontestablement d'époque mérovingienne, des VII<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècles. En effet, ce sont des monolithes en grès strié, en forme de triangle isocèle, se

rétrécissant depuis la place de la t<sup>^</sup>te pour devenir très étroits au pied, recouvert d'une dalle, et à peine sous 40 à 50 centimètres de terre. C'est-à-dire toutes les caractéristiques des sépultures mérovingiennes. Ce cimetière paraît avoir occupé principalement une grande partie du jardin de la maison Dupont (anciennement Pindeler) et se prolongeait dans les champs où passe maintenant le boulevard Sud (NDLR : boulevard de Franche-Comté). La maison fut bâtie par un nommé Pindeler vers 1850, et il l'avait transmise à sa fille et ses deux fils, tous trois célibataires, dont le dernier Louis est mort, si je me souviens bien, en 1917 ou 1918. A plusieurs reprises, ils mirent à jour, en travaillant leur jardin, des cercueils en pierre ou des squelettes. J'ai vu notamment dans leur cave trois de ces sarcophages qu'ils utilisaient à des fins domestiques. J'ai la photographie de l'un d'eux découvert en 1897. J'ignore ce qu'ils sont devenus. Au bout du jardin, j'en ai découvert deux le 11 avril 1941, orientés nord-sud, ne contenant que des ossements et aucun mobilier. Après les avoir explorés, j'ai fait enfouir à nouveau. Mais il est certain que d'autres ont dû par la suite les découvrir et même les laisser un certain temps à ciel ouvert car, lorsque sur mes indications l'un d'eux a été de nouveau mis à jour en 1951, la dalle était brisée et il était rempli de boîte de conserve dont étaient pourvues les troupes américaines qui ont libéré la France en 1944. Un peu plus loin, les mêmes chercheurs ont exhumés un squelette sur lequel était déposé un scramasaxe (NDLR : épée courte mérovingienne).

Lors des fouilles consécutives à l'ouverture du boulevard Sud en 1978-1979, près de cent sépultures ont été identifiées, squelettes ou ossements enterrés à même le sol. On peut penser qu'il s'agissait de personnes de moindre condition, esclaves, serviteurs, que celles qui eurent le privilège d'être déposées dans des cercueils en pierre. Certains de ces squelettes étaient

entassés sans ordre les uns sur les autres ; on peut envisager qu'ils ont été jetés dans une fosse commune à la suite d'un massacre ou d'une épidémie, ou bien même ré inhumés là, après enlèvement des sarcophages qui contenaient leurs restes. Car je me rappelle avoir vu, dans ma jeunesse, plusieurs de ces cercueils en pierre dans des maisons de la rue du Magny où ils servaient d'auge. Dans les délibérations du corps de la ville, il est fait état en 1735 de l'un d'eux qui servait de lavoir près de la fontaine située devant l'église. Peut-être provenait-il de Saint-Quentin.

Suivant les archéologues des antiquités historiques de Besançon, les ossements exhumés dataient 'époque différentes, allant même jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle.

Si je m'en rapporte à ce que disaient ma grand-mère et d'autres vieilles personnes, on aurait inhumé dans ce cimetière de Saint-Quentin jusqu'à la disparition de la chapelle, mais exceptionnellement et par nécessité, lorsqu'en hiver le transport de défunts du Magny-Vernois jusqu'au cimetière de Lure présentait des difficultés. Mais ceci ne me paraît pas très certain et, en raison de contradictions, il faut accueillir avec quelques réserves certaines traditions orales souvent déformées.

Éd. Clerc (Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté, 1840) fait état de sarcophages trouvés à Saint-Quentin, tous très grossiers, avec couvercle en dalle, sans ornements, ce qui les rapportaient à l'époque mérovingienne. Le sol qui les renfermait étant parsemé de débris de tuiles romaines.

Le Père Dunand, qui visita Lure entre 1760 et 1770, écrit : « à dix minutes, au sud ouest de Lure en plaine était un vieux château, dit le Palais de Saint-Quentin, on n'en voit plus aucun vestige aujourd'hui que des briques et quelques fondations.

Toutes les tuiles qu'on y trouve sont de la façon des romains ».

En 1771, le savant Perreciot explora aussi le site « j'ai vu, dans les héritages qui bordent la ville au midi, un assez grand nombre de tuilots romains ».

Et dans mon enfance, où toute cette plaine était encore en culture, après les labours, le terrain était criblé de petits fragments de tuiles et de briques. En 1916, alors que Louis Pindeler vivait encore, j'ai recueilli des tessons de poteries dans sa propriété, soit que je les aie ramenés moi-même, soit qu'il me les ait donné.

Lors des travaux du boulevard Sud, en 1978-79, des fouilles ont été effectuées sous la direction d'archéologues du service des antiquités de Franche-Comté, et il y aura lieu d'attendre la publication de leur rapport pour avoir des conclusions précises car, sous le niveau des vestiges gallo-romains et des sépultures mérovingiennes, il ont découvert quelques tessons préhistoriques, laissant supposer l'existence d'un habitat remontant à une époque allant de 1500 à 600 avant Jésus-Christ.

Ils ont aussi mis à jour des fondations de murs que je crois pouvoir identifier avec ceux de la chapelle Saint-Quentin, car ils se situent à l'emplacement même que m'avaient indiqué ma grand-mère et d'autres vieux lurons, principalement le chanoine Plaisonnet, intarissable lorsqu'on le mettait sur le sujet du vieux Lure, rapportant des traditions de famille recueillies dans mon enfance, et dont j'ai pu vérifier la rigoureuse exactitude lorsque j'ai, plus tard, eu l'occasion de les confronter avec les documents d'archives.

Les fouilles ont aussi fourni des tuileaux, des tessons de poteries gallo-romaines en grand nombre, particulièrement des sigillées, des vestiges de canalisations en triples, des objets divers, épingles en os,

fibules en bronze. A côté des sépultures mérovingiennes ont été trouvées des épingles, des fibules, des bagues des perles de colliers et une plaque boucle, avec sa contreplaque incrustée de filets d'argent.

Cependant, la découverte la plus importante à ce jour a été faite un peu plus au nord, fortuitement, à la suite d'un labour en 1896. Alerté par un laboureur, M. Fernand Scheurer, industriel, amateur éclairé, et son directeur Charles Bernard, dégagèrent d'importants fragments d'un superbe pavé mosaïqué à l'appareil vermicellé d'environ 5 mètres sur 5 avec, au centre, un emblème circulaire contenant un homme et une femme debout l'un à côté de l'autre, qu'on estime représenter Adonis et Vénus. La mosaïque dégradée par les ans, les travaux de labour qui l'avaient effleurée au cours des siècles, et l'humidité du sol, était en mauvais état. Tous deux s'appliquèrent à restaurer soigneusement les fragments restés intacts et les fixèrent sur une assiette de ciment. Puis, après avoir fait des croquis sur place et s'inspirant des fragments restaurés ; Monsieur E. Armand, professeur au collège, exécuta un magnifique dessin à l'échelle reconstituant la mosaïque dans son ensemble.

Les archéologues qui l'examinèrent à l'époque la datèrent de celle d'Hadrien, empereur mort en 138 de notre ère. « La coiffure et les draperies de la robe de la femme sont rehaussées et rendues éclatantes par l'emploi de pâtes de verre coloré, procédé qui était fort à la mode vers le temps d'Hadrien.

Monsieur Henri Stern, maître de recherches au CNRS lui a assigné une date postérieure, début du 4<sup>ème</sup> siècle. « Style et facture font attribuer cette mosaïque à l'époque des Sévère. Quelques fragments semblables s'étant trouvés à Trèves » (bul. Sté Nationale des Antiquaires de France - 1959). Elle n'a probablement pas été fabriquée sur place et a pu être apportée par un des propriétaires de la maison, selon

un usage assez répandu chez les romains. En effet, Suetone rapporte que Jules César emportait avec lui, dans ses expéditions, des dalles et pavés de mosaïque.

Celle de Saint-Quentin recouvrait tout un dispositif de chauffage constitué par des conduits de chaleur (hypocauste) couverts de briques rouges carrées de 40 centimètres et de 4 à 5 centimètres d'épaisseur, formant un sol sur lequel reposait la mosaïque. Le tout en parfait état. Les couloirs renfermaient encore des cendres de bois, ce qui indique que la demeure était habitée lorsqu'elle fut détruite. Les deux inventeurs continuèrent leurs recherches, mais celle-ci furent sans grand résultat : des restes de murs et de fondations, quelques tessons de poteries gallo-romaines et des monnaies de l'époque des César.

La vie de Saint Desle nous apprend que le Roi Clovis II possédait une métairie et une demeure royale proches du monastère de Saint Desle, mais sans autre précision. Par contre, l'auteur dit que Lothaire donna le monastère de Lure à sa concubine Waldrade (vers 869), laquelle s'établit à l'endroit nommé Saint Quentin : in loco qui dicitur S. Quentini.

Les vestiges éparpillés, les restes de murs et de fondations, la mosaïque, tout cet ensemble découvert de ci de là entre la rue de la Métairie et le Creux Thiébaud, bordant la rue actuelle du Magny, font que c'est l'emplacement du domaine des rois mérovingiens dont parle la vie de Saint Desle, ancienne villa gallo-romaine, reprise par eux, comprenant le château, demeure du maître, la ferme avec les cuisines, les étables, les colombiers, les granges, le cellier, le fou, le moulin, le pressoir, les ateliers des artisans, les chambres des serviteurs et des esclaves. La villa pouvait aussi être complétée par des petites fermes aux alentours et tenue par des familiers du maître.

Au IV<sup>ème</sup> siècle, les seigneurs commencèrent à ériger des chapelles dans l'enceinte de leurs villes entourées, selon le rite chrétien, d'un cimetière où étaient inhumés ceux qui vivaient et travaillaient dans la villa.

Le quartier Saint-Quentin commença à se construire après l'établissement du chemin de fer et surtout l'installation de l'usine fondée par Gustave Scheurer en 1881. Auparavant, on y voyait que la maison Pindeler, autrefois métairie de l'abbaye de Lure, acquise par mon grand-père Onésime Girardot en 1862 et où il transporta la petite fonderie qu'il exploitait à Magny-Vernois.

Avant la construction de la gare et de la ligne Paris Belfort, en 1857, la rue Saint-Quentin n'était alors qu'un chemin conduisant à la chapelle et au Magny-en-vexin où l'abbaye de Lure avait son moulin et où elle, autorisait les bourgeois à aller pêcher dans la rivière la Reigne.

La promenade de la Douve (Square de la Gare) et l'actuelle rue de la Gare sont encore dénommée sur les anciens plans, jusque dans la première moitié du XIX siècle, chemin de Magny-en-vexin. Rappelons que la ligne Aillevillers, Luxeuil, Nancy fut construite en 1876 et celle de Montbozon en 1896.

Sur le terrain situé entre les numéros 50 et 60 de la rue Saint-Quentin était une tourbière qui cessa d'être exploitée vers 1905-1910, à la suite d'un gigantesque incendie nocturne qui détruisit l'entrepôt où était accumulée une grande quantité de tourbe. Les lurons de ce temps, qui étaient fort badauds, se rendirent en foule sur les lieux, comme au spectacle.

Avant d'entrer dans la vieille ville, visitons la rue des Gleux, où un curieux monument retiendra l'attention du promeneur au n° 12, actuellement maison des sœurs infirmières et, jusqu'en 1874, siège de la

loge Maçonnique de troisième classe, Tolérance et Progrès, affiliée au Grand Orient de France et fondée le 23 décembre 1864 par 17 notables de Lure d'opinions politiques diverses, mais surtout opposants de l'Empire, la plupart fermes républicains. Constituée sous des dehors d'institution de bienfaisance, elle n'eut qu'une activité modeste sous l'Empire, car ses membres se sentaient surveillés. Mais, après la chute de l'Empereur en 1870, la loge luronne devint une association politique active professant des idées très avancées ; on y faisait même ouvertement des vœux de triomphe de la Commune, de sorte que les membres conservateurs s'en retirèrent. Elle comptait en 1874 soixante quatorze membres, tous du parti républicain extrême dont les tendances commencèrent à inquiéter les représentants du gouvernement : « L'esprit qui anime cette association, écrivait alors le sous-préfet de Lure, se manifeste par une vive hostilité au clergé et à la religion catholique et par une opposition constante à tous gouvernement qui se place hors du courant révolutionnaire ». La loge Tolérance et Progrès était devenue un véritable comité électoral, qui se dépensait sans compter pour faire triompher la candidature à la députation du radical Hérisson contre le candidat officiel. Lorsque Hérisson fut élu grâce à eux, les francs-maçons lurons fêtèrent son succès, et le leur par conséquent, de façon si bruyante et si insolente que le Préfet ordonna la fermeture de la loge le 19 mars 1874, et mis sous surveillance étroite de la police les plus actifs et les meneurs qui étaient, en fait, huit des dix sept fondateurs restants. Le Grand Orient de France approuva la fermeture, justifiée parce que les membres s'étaient écartés des statuts de l'ordre.

Les fondateurs tentèrent plusieurs démarches pour en obtenir la réouverture, mais leur demande fut définitivement rejetée en 1878. Deux membres rachetèrent alors le local devenu inutile aux six autres membres fondateurs et, peu après, le

cédèrent aux sœurs gardes-malade de la congrégation du très Saint Sauveur de Niederbronn, qui remplacèrent ainsi les turbulents républicains.

## **TOPOGRAPHIE DE L'ANCIENNE VILLE**

**A**près avoir exploré les faubourgs, entrons maintenant dans la vieille ville, dont la particularité est d'être entièrement circonscrite dans les limites de l'ancienne muraille aujourd'hui disparue, qui l'entoura pendant 4 siècles.

On ne sait pas exactement à quelle époque fut construite cette enceinte dont le périmètre mesurait environ 1300 mètres. C'était, dit le Père Dunand en 1770, alors qu'elle subsistait encore quoique ruinée, un mur renforcé de petits bastions, bordé d'un double fossé plein de 8 pieds de large, non réparé, avec des redoutes.

Un mémoire de l'abbé de Lure (1375) dit que les abbés firent entourer de murailles, non seulement le village de Lure, mais quelques terrains en plus et que ce travail commencé en 1332 ou environ fut terminé en 1372.

L'agglomération était peu importante et ne comportait que deux rues : la Grande Rue et la rue de la Font. Les deux rues qui se bâtirent à la fin du XVII<sup>ème</sup>, celle des Cannes (rue Pasteur) et des Capucins (rue Albert Mathiez) n'étaient alors que de simples chemins de ronde.

Vers 1340, l'abbé Jacques de Vyt fit construire autour du monastère un mur de briques flanqué de grosses tours. Celui d'enceinte de la ville était-il ou non antérieur ? On l'ignore. Si l'on prend à la lettre les termes de la sentence arbitrale de 1408, intervenue entre l'abbé Jean I de Baumotte et les bourgeois de Lure, il aurait été construit sur les ordres et aux frais de son prédécesseur, c'est-à-dire l'abbé Pierre de Montbozon (1379-1401). Mais, dans

d'autres passages de cette sentence, on voit Jean de Baumotte appeler son prédécesseur n'importe quel abbé de Lure qu'il fut proche ou lointain. D'ailleurs, dans leurs réponses, les bourgeois précisent « que les fortifications de la ville ont toujours été maintenues par nos seigneurs les prédécesseurs de l'abbé ».

Enfin, Pierre de Montbozon ne devint abbé qu'en 1379, et dès 1343 on voit le duc de Bourgogne Eudes IV ordonner à l'abbé Jacques de Vyt de cesser les travaux de fortifications, mur, créneaux qu'il a entrepris « audit monastère en ceste ville ». Et il est probable qu'il s'agissait des deux, monastère et ville à la fois. Une autre date est plus précise, celle de 1370, puisque cette même année les archiducs d'Autriche Albert et Léopold accordent mille florins à l'abbé Henri pour parfaire les fortifications de la ville.

Deux portes flanquées chacune de deux tours commandaient l'entrée de la ville : celle de Bourdieu, on en voyait encore il y a une vingtaine d'années les vestiges pris dans le mur d'une vieille auberge qui avait remplacé l'ancienne porterie (entre les n° 72 de l'avenue de la République et le n° 7) actuellement garage ; était encore apparente une amorce de voûte et la rainure où manoeuvrais la herse. Celle dite du Bas, à la sortie de la ville, en direction de Belfort, entre les rues Siblot et des Fossés de la Douve (NDLR : pharmacie Frechin)

Vers 1545 l'abbé Jean Rodolphe Stoer les fit surmonter toutes deux de ses armoiries accolées à celles de Murbach et de Lure. Les bourgeois ne virent pas d'un œil favorable cette innovation qu'ils regardaient comme une atteinte à leurs droits. « Les portes étaient garnies de herses et pont-levis. Elles subsistent encore, mais elles sont absolument nues » (P. Dunand – 1770). La porte du Bas fut démolie en 1788 et celle du Bourdieu en 1796.

Les portes étaient fermées chaque soir par deux portiers, dont le traitement était en 1679 de 5 gros de Bourgogne ou une ration de seigle, que devait leur payer chaque bourgeois. Les clés étaient entre les mains du magistrat, mais plusieurs fois, par force ou par ruse, les officiers de l'abbé s'en emparèrent afin de pouvoir contrôler les entrées et les sorties. En 1720, l'usage de fermer les portes pendant la nuit était encore observé : une délibération du magistrat décidait de rétablir les battants des portes afin de « n'être point obligé de continuer à faire la garde de nuit » qu'on avait institué depuis qu'elles étaient tombés par vétusté.

Une troisième porte, la porte Saint-Desle est mentionnée dans des anciens documents. On sait seulement qu'elle faisait communiquer l'abbaye avec la ville par la rue de la Font et qu'elle était commandée par la tour dite de Saint-Desle ou du Haut ; on ne connaît pas exactement l'emplacement où celle-ci s'élevait et, par conséquent, celui de la porte.

Quoiqu'il ne subsiste plus rien de l'enceinte ancienne, il est aisé d'en reconstituer le tracé car il suivait, en partant de la porte du Bourdieu, celui des actuelles rues de la Tannerie, des Cannes (NDLR : rue Pasteur), de la rue Siblot, des Fossés de la Douve, du square de la Gare (anciennement promenade de la Douve), Fernand Scheurer (allées des Soupirs) et elle venait se souder directement à une tour de la fortification du monastère. Je n'ai, par contre, pu déterminer exactement sa situation de la porte du Bourdieu au monastère ; tout ce qu'il est possible de savoir, c'est qu'elle suivait la direction de l'actuelle rue Kléber, d'où elle devait aboutir et s'appuyer sur une poterne de la Tour dite du Bas, ouvrant sur le trajet Magrey. Mais là, rien d'absolument précis.

Donc, toutes les rues dont j'ai parlé ont épousé le contour de l'ancienne clôture.

Les vieux lurons assuraient que les façades de certaines maisons de la rue des Fossés de la Douve étaient constituées par la vieille muraille surélevée.

La superficie enclose était d'environ 150 000 mètres carrés et elle englobait un territoire dont les constructions occupaient au XV<sup>ème</sup> à peine un tiers. Tout l'espace compris entre les deux rue de la Font et la Grande Rue et l'enceinte était en jardins ou en culture. Cela s'explique parce l'assise de la muraille avait été déterminée par un état de choses préexistant et particulier.

En effet, la vaste prairie des Gleux formait cuvette où aboutissaient les eaux des hauteurs qui dominent, s'écoulant par une multitude de petits ruisseaux ; elle était encore criblée de sources. Toutes ces eaux s'épandaient sur ce qui est actuellement le champ de foire, alors marécage presque inabordable, d'où elles s'épandaient parfois et même souvent dans la ville. Les anciens lurons avaient donc éprouvé ces inconvénients et, par conséquent, la nécessité de s'en protéger. Partant de ce marécage, ils avaient creusé des rigoles et des fossés qui emmenaient les eaux jusqu'au lac de la Font. Ils avaient aussi capté les sources des Fincelles pour alimenter en eau les fontaines de la ville. Il y avait deux larges fossés principaux : celui de la Tannerie et celui dit de la Douve, reliés entre eux par un fossé perpendiculaire longeant la rue des Cannes. Au début de ce siècle (NDLR : le XX<sup>ème</sup>), le fossé de la Douve existait encore en partie découvert, il passait entre les actuelles rues des Gleux et Siblot, franchissait la Grande Rue devant la porte du Bas et se dirigeait par la rue des Fossés de la Douve vers un petit étang, appelé la Douve, qui servait en quelque sorte de réservoir et de régulateur, de telle façon que les eaux qui s'en écoulaient par deux larges fossés de chaque côté de l'allée des Soupirs n'arrivent pas en masse au lac de la Font, et ne refluent pas sur la ville. Mais cette régularisation ne s'effectuait qu'en

partie et les eaux rejetées par la Douve s'épandaient sur le pré dit Sous la Grange et à l'emplacement de l'actuelle prison, y formant là aussi un vaste et profond marécage. Celui-ci, celui des Gleux et les fossés furent donc utilisés comme protection du mur d'enceinte, et c'est à cette fin que celui-ci fut établi sur le pourtour.

Mais les lurons avaient aussi imaginé de s'en servir pour obliger les assiégeants à se retirer. Ils rompaient les écluses du fossé de la Tannerie, faisaient des barrages sur le fossé de la Douve, puis détournaient les eaux des Fincelles alimentant la ville et les déversaient dans les deux fossés, de sorte que ceux-ci débordaient et inondaient le terrain en dehors de l'enceinte. Ils employèrent ce moyen de défense, plus efficace que les arquebuses, à plusieurs reprises, et deux fois au mois de février 1633, l'inondation obligea les Suédois à s'enfuir alors qu'ils s'apprêtaient à donner l'escalade. On ne l'avait pas oublié soixante-dix plus tard et, en 1703, le corps de ville décida de recourir à nouveau à ce procédé qui avait fait ces preuves.

Un corps de hussards impériaux détaché d&taché de l'armée assiégeant Landau fit une incursion en Lorraine, poussa une pointe contre Luxeuil et pilla Sainte Marie en Chanois. Ils avaient envoyé des reconnaissances aux environs de Lure, d'où grande émotion chez les habitants. La ville était sans défense : des brèches étaient ouvertes dans le mur d'enceinte, les portes de la ville étaient nues ; il n'était pas question de pouvoir les garnir à temps et il fallait parer au plus pressé. Aussi, le conseil de ville décida « qu'on ferait retenir l'eau dans les fossés de la ville en élevant à cet effet des chaussées dans les endroits nécessaires, et même qu'on retiendrait l'eau qui découle des tanneries pour empêcher l'entrée de la ville ».

L'alerte avait été chaude ; elle engagea le conseil à faire remettre la muraille en état : elle était fort endommagée.

Prenant prétexte que Louis XIV avait ordonné en 1695 de démanteler les fortifications de l'abbaye, les bourgeois avaient commencé à démolir l'enceinte de la ville : malgré l'opposition de l'abbé et plusieurs sommations de sa part. Celles-ci les avaient chaque fois obligés à interrompre ce travail de destruction qui avait été continué par eux sans aucune méthode, de sorte que, par endroits, le mur avait été abaissé de plus de moitié, et que de larges brèches y avaient été ouvertes, les bourgeois s'appropriant les pierres pour réparer ou construire leurs maisons.

Mais la ville était pauvre et le conseil imagina de délaisser le terrain joignant les murailles aux particuliers, sous condition que chacun rétablirait celle-ci, chacun en droit de soi, à la hauteur de 6 pieds et les couvriraient en laves ou en tuiles.

Il faut croire que ces prescriptions ne furent pas observées, puisqu'en 1728 le conseil mit en demeure les usagers de se conformer aux prescriptions sous peine de se voir reprendre les terrains concédés. En 1737, il remit en adjudication les jardins entre la muraille et les fossés, à charge pour les preneurs de rétablir les murs tout à neuf à chaux, pierre et sable, à couverture de tuiles garnies de lattes. Mais en 1745 le conseil dut constater que les murailles tombaient en ruines, mais que néanmoins il était défendu de les démolir et surtout de s'en approprier les pierres. Le plus beau était que certains s'étaient bien acquittés de l'obligation de réparer le mur d'enceinte, mais dans le but d'y adosser des maisons.

En 1789, il n'en subsistait à peu près rien, sauf la partie qui fermait le couvent des Capucins le long de la promenade de la Douve. En 1839, elle servit pour construire le mur du nouveau collège. Les derniers



vestiges de l'enceinte subsistèrent jusqu'en 1882, date de construction de l'école des Garçons (NDLR : école de la Libération). Jusque là, elle fermait encore l'enclos dit des Capucins, barrant l'actuelle place de la Libération en bordure de la promenade de la Douve. L'accès à l'allée des Soupîrs depuis la rue du Fahys se faisait par la ruelle encore existante qui borde l'école.

En 1770 il n'y avait encore que 4 rues : la Grande Rue, la rue des Cannes dont un tronçon était celle des Prêtres, la rue de la Font et la rue du Fahys ou des Capucins.

### **LA GRANDE RUE**

**E**lle a toujours porté ce nom jusqu'à il y a une trentaine d'année où elle est devenue avenue de la République. On peut regretter que les édiles lurons aient ainsi relégués aux oubliettes un des plus anciens souvenirs de leur ville.

Jusqu'en 1740 environ, ce n'était que la rue principale d'un gros village, encombré de fumiers dont les purins se déversaient avec les eaux ménagères dans les rigoles collectées par un canal venant des Gleux, qui la traversait à ciel ouvert, approximativement à la hauteur de la rue Desault et servant d'égout, les conduisait dans la Font. A l'occasion du passage de Louis XV, le 10 novembre 1744, le magistrat avait été obligé de construire sur ce canal un petit pont de bois et de plateaux : obligé, ce qui veut dire qu'il l'avait fait de mauvaise grâce. Mais il fallut à peine 3 semaines pour se rendre compte que cet ouvrage était « très utile et même nécessaire pour le passage, surtout en hiver et au temps que le canal est glace » », par cette description, on peut se rendre compte combien la traversée de Lure devait être attrayante pour les voyageurs allant de Paris à Belfort. De sorte que, le 30 novembre 1744, le conseil de ville décida de conserver ce petit pont, qui n'avait été établi que provisoirement

pour la circonstance. Jusqu'en 1810, la Grande Rue n'était éclairée que par quelques lumignons, de sorte qu'à certaines occasions, solennités ou incendies, le magistrat ordonnait aux habitants de placer des chandelles aux fenêtres.

Ce fut le cas lors des désordres de juillet 1789. Le 2 mai 1810, le conseil municipal décida de placer dans la Grande Rue 5 réverbères à 4 becs chacun suspendu par une chaîne de fer en travers de celle-ci et, en 1824, de les remplacer par 7 réverbères neufs et de les transporter dans les rues transversales « qui seront éclairées désormais ». Presque toutes les maisons de la Grande Rue sont anciennes et antérieures au XIX<sup>ème</sup>. La plupart sont d'anciennes maisons de ferme qui ont été transformées et modifiées au fur et à mesure que leurs propriétaires abandonnaient la culture. Il en existait encore deux à cet usage à la fin du siècle dernier (NDLR : le XIX<sup>ème</sup>), d'ailleurs, même modernisées, elles avaient à peu près toutes conservé leurs porches, témoins de leur destination primitive. Beaucoup ont disparu depuis le début de ce siècle, mais il en subsiste encore quelques uns. La largeur de la Grande Rue s'explique par le fait que toutes les maisons furent construites très en retrait pour ménager de spacieuses cours de ferme et surtout de places à fumier, dont les trottoirs actuels sont les vestiges.

Sept maisons conservent gravé dans la pierre le millésime de leur construction ou de leur aménagement – au dessus de la porte du n°5 bis, on voyait jusqu'à ces dernières années une petite niche abritant une statue de la Vierge Marie avec cette inscription chronogramme, dont les lettres numérales donnent la date de 1710 : « Conse Crant aeDes geMinI frates tibi Virgo (les frères jumeaux te consacrent les lieux, Ô Vierge) ».

C'est le n°23 qui porte la date la plus ancienne : 1696. Le n° 28 : 1725. Le n° 40 :

Jean Converté 17+25. Le n° 65 : 1750. Le n° 66 et 68 : ANNO DOMINI : 1733. Le n° 65 était le vieil hôtel de l'Écu de France, relais de poste à la cuisine renommée. On a gardé le souvenir de quelques personnalités qui y descendirent : Necker, Robespierre le Jeune, Madame de Staël, le Duc de Berry, le Général autrichien Giulay. Vis-à-vis, au n° 64, était l'hôtel concurrent de la balance, réputé lui aussi pour sa bonne cuisine.

En face l'église, entre les n° 44 et 46 est le passage que les vieux lurons appelaient le traie de chez Perle, dont l'entrée est surmontée d'une vieille et rustique statuette en pierre de Sainte-Barbe, qui a un charme vieillot.

Dans la cour du n° 42, on peut voir dans une niche une vierge à l'enfant du XVII<sup>ème</sup> siècle et une Pieta en stuc, aussi du XVII<sup>ème</sup> siècle. C'est dans cette maison qu'habita et mourut, le 26 février 1814, le conventionnel Claude François Xavier Chauvier, né à Lure en 1748, maire de Lure (1800-1803), médecin des pauvres, bien oublié aujourd'hui, qui a donné son nom à une petite ruelle de la ville. Son collègue à la convention, François Bruno Siblot, lui aussi médecin et premier maire de Lure à la Révolution, est un peu mieux traité, depuis que la rue qui porte son nom, jadis la plus sales de la ville, est devenue plus salubre et plus aérée. Pour faire bonne mesure, Saint-Desle n'a pas été mieux partagé. Peu de lurons d'ailleurs ont connu l'immortalité relative que confère une plaque de rue, quelque quelques uns l'eussent bien mérité. L'on s'est tenu longtemps aux banalités, rue de la Gare, rue des Écoles. Ce fut sans doute par sagesse, parce que les gloires locales sont souvent éphémères et discutées ; heureuses encore, si après un quart de siècle après leur mort, elles trouvent des détracteurs et ne sont pas oubliées pour toujours.

A défaut de célébrités méritant d'être immortalisées par le bronze, seul Desault,

je ne parle pas de l'illustre Sapeur Camenber, a eu cet honneur et ce privilège. Encore n'était-il pas luron, puisque né au moulin Rouge, territoire de Vouhenans, le 6 février 1738, et non au Magny-Vernois en 1744. Erreur accréditée par son élève et premier biographe, Bichat, dont Desault lui-même est en partie responsable, puisque ayant acquis une grande notoriété à Paris dans son art de chirurgien, il éprouva le besoin par vanité de se rajeunir de 6 ans, de même qu'il changea son patronyme de Dussault en Desault. Ses parents vinrent se fixer au Magny-Vernois en 1745, d'où la confusion. A cette époque, on n'avait pas encore inventé la fiche d'état civil et on se contentait des déclarations des intéressés ; seules les autorités religieuses étaient plus strictes et exigeaient rigoureusement les actes de baptêmes, seules pièces d'état civil jusqu'en 1789.

Pierre Joseph Desault, fils de simples laboureurs, membre de l'académie de chirurgie à 38 ans, 32 ans suivant son âge supposé), chirurgien en chef de l'Hôtel-dieu de Paris à 50 ans, fut le créateur de l'anatomie moderne. Mais son renom de savant et ses travaux professionnels ne l'auraient peut-être pas sauvé de l'oubli s'il n'avait été plus ou moins mêlé au mystère du Temple où il fut appelé à soigner le jeune Dauphin Louis XVII. Sa mort subite, 1<sup>er</sup> juin 1795, une semaine avant celle du petit malade, celle aussi rapide de son élève et disciple Chopart qui lui avait succédé, accréditèrent aussitôt l'opinion qu'il était mort empoisonné au cours d'un dîner que lui avait offert quelques conventionnels. Ceux-ci avaient, disait-on, jugé nécessaire de le faire disparaître parce qu'il s'était aperçu que le jeune prisonnier du Temple n'était pas le Dauphin à qui il avait été substitué. Une fois le médecin mort, ce fut le tour de son malade.

Mais l'autopsie de Desault pratiquée par Corvisart conclut à un décès causé par une attaque d'apoplexie ou une méningite

cérébrospinale. D'ailleurs, la famille du chirurgien a toujours cru à une mort naturelle. Ses six frères moururent avant lui, seule lui survécut, jusqu'à l'âge de 80 ans, sa sœur aînée, ma quadrisaïeule.

Dès 1836, la municipalité de Lure ouvrit une souscription pour ériger une statue à P. J. Desault sur une place de la ville et elle resta ouverte pendant 40 ans. Ce fut le 15 octobre 1876 que fut inauguré solennellement son buste dû au sculpteur Frédéric Henri Iselin, de Clairegoutte (1825-1905) surmontant une fontaine désaffectée par la suite. Ce buste, qui était situé en face le n° 68 de la Grande Rue fut enlevé par les occupants allemands et envoyé à la fonte en 1942. Il eut pu être sauvé si... (Mais cela est une autre histoire sur laquelle il est préférable de ne pas revenir). En tous cas, par souci d'assurer la pérennité du monument, le comité de souscription n'avait abandonné le projet primitif d'un buste en pierre en faveur du bronze « qui brave les rigueurs du temps ! ». La plaque apposée sur le socle fut sauvée par les employés municipaux et elle est maintenant apposées sur le mur de l'école, rue Desault. Elle porte cette inscription P. J. Desault 1744-1795 et l'épithaphe composée par un de ses amis, le jour de sa mort :

**« Portes du Temple de Mémoire**

**Ouvrez-vous, il l'a mérité**

**Il vécut assez pour sa gloire**

**Et trop peu pour l'humanité »**

On remarquera la date de 1744 ; or dans son discours, dont j'ai le manuscrit, prononcé le jour de l'inauguration, le Docteur Michel, de Saulx, donne bien la date de naissance, 6 février 1738, rectifiée sur l'imprimé. C'est d'ailleurs cette circonstance qui m'amena à rechercher l'acte de baptême de P. J. Desault sur les registres paroissiaux de Lure où je ne le trouvai pas, et que je découvris sur celui de Vouhenans. Je possédais le plâtre original d'Iselin qui a servi à la fonte du bronze et j'en ai fait don à la ville de Lure, Monsieur Jacques Cordonnier étant maire ; j'ose espérer qu'il n'est pas relégué maintenant

dans un grenier et que le cas échéant il pourra être retrouvé, s'il arrivait qu'on décidât de refondre le buste disparu. (NDLR : le vœux de Jean Girardot fut exaucé en 1988. cette année là le buste de P. J. Desault fut refondu est remplacé à sa place, avenue de la République, grâce à une souscription lancée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lure, SHAARL).

Avant de terminer notre promenade dans la Grande Rue, par l'église, il faut nous arrêter devant les deux maisons les plus remarquables, construites au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ou plutôt si rénovées qu'on peut dire qu'elles ont été à peu près reconstruites à cette époque. D'abord au n° 34, l'ancien hôtel Bolot de Chauvillerain, famille de robe qui possédait des seigneuries à Faucogney et à Corravillers et dont la dernière descendante Marie est morte, il y a une soixantaine d'années. Jacques Simon Bolot de Chauvillerain fut maire de Lure de 1806 à 1814, et fut démissionné à la première Restauration. Les vieilles familles catholiques de Lure gardaient le souvenir que cette maison du 34 Grande Rue avait, sous le règne de la Terreur, offert asile et abri aux prêtres réfractaires qui dispensaient aux fidèles les secours de la religion proscrite. Ils y célébraient la messe secrètement et y administraient les sacrements. Le chanoine Plaisonnet m'a plusieurs fois rappelé que sa grand-mère y avait, en 1794, fait sa première communion avec celle de la ma propre grand-mère. Le portail de l'ancien hôtel de Chauvillerain est surmonté d'une belle tête de femme en grès rouge à la figure sévère et coiffée à l'antique. Au-dessus de la fenêtre du balcon, on voit sculpté dans la pierre un curieux mascarón grimaçant dont la face furieuse peut aussi bien être celle d'un lion auquel le sculpteur a donné des traits humains que le contraire. Le fronton des autres fenêtres est orné de motifs sculptés. L'autre maison, certainement la plus belle, au n° 24 appartenant à Madame Beglé est le siège actuellement de la Société Générale. C'est l'ancien hôtel de la famille Devault qui anoblie en 1726, écrivit dès

lors son nom de Vault. Il est formé de deux corps de bâtiments reliés par un petit pavillon au fronton duquel se voit la trace d'armoiries martelées pendant la Révolution. Suivant Suchaux (galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté), 1878) la famille Devault d'origine suisse vint s'établir à Lure vers 1700. Or, on relève dès 1670, la présence à Lure de Pierre Devault. Son frère ou son fils, Toussaint fut nommé échevin le 20 janvier 1708. Il fut Maire de 1712 à 1714, redevint échevin de 1715 à 1729, et mourut en 1742 âgé de 82 ans. La ville était obérée de dettes contractées pendant les guerres du XVI<sup>ème</sup> siècle et Toussaint vint à son secours en lui prêtant la somme de 3600 livres, aux taux d'intérêt de 4 %, le 11 août 1720. Toussaint Devault eut trois fils, tous nés dans la maison du 24 Grande Rue. François Joseph (1701), conseiller du Roi, subdélégué de l'Intendance au baillage de Lure, gouverneur pour le Roi de la ville de Lure de 1737 à sa mort survenue en 1757. Ce fut lui qui, en 1750, transforma, embellit et reconstruisit en partie la demeure paternelle telle qu'elle se présente aujourd'hui. Le second fils, Félix Nicolas, fut curé de Lure de 1752 à 1761.

Quant au troisième, François Eugène, né le 6 février 1717, engagé dans les mousquetaires du Roi à 16 ans, il prit part à toutes les campagnes de la guerre de succession d'Autriche de 1733 à 1762, il se distingua à la bataille de Rosbach où il contribua activement à diminuer les pertes de l'armée française. Directeur du dépôt de la guerre, sa compétence le fit choisir pour enseigner la tactique au futur Louis XVI et à ses frères. Il sut acquérir l'estime de ses élèves qui ne cessèrent de lui témoigner une chaude sympathie jusqu'à sa mort survenue en 1790. Il était lieutenant général des armées du Roi depuis 1780.

Ce luron célèbre en son temps, même illustre, est bien oublié de nos jours. Sa mémoire n'a pas survécu dans sa ville natale ; la seule fois que j'entendis citer

son nom, il y a bien longtemps, par un concitoyen se voulant bien informé, ce fut pour le voir confondre avec le Maréchal de Vaux qui soumit la Corse en 1769 et n'a aucune attache avec la famille de Vault de Lure.

Lors de l'invasion de 1814, Lure prise et occupée par les Autrichiens, le 2 janvier 1814, qui ne firent que passer, fut confiée à la garde de l'armée russe. Le Grand Duc Constantin, frère de l'Empereur Alexandre, établit son état-major à l'hôtel de Vault où lui succéda, peu de jours après, le Chevalier Jean Descours, noble polonais, major au régiment de Sibérie, qui fut commandant de la place de Lure jusqu'en mai 1814. IL se montra bienveillant et, tout en faisant preuve de fermeté et même de sévérité, il atténua les rigueurs de l'occupation de sorte que, pour s'attirer la continuation de ses bonnes grâces, plusieurs citoyens de la ville lui firent remettre, le 5 mars 1814, une paire de pistolets d'honneur dans un étui en cuir portant l'inscription : à Monsieur le Major Descours, chevalier de plusieurs ordres, commandant la place de Lure, la ville reconnaissante. « Ceci pour éterniser la bienfaisante protection qu'il avait accordé à tous les habitants et le développement des vertus qui tempèrent les malheurs de la guerre ». C'est ce que rappelait il y a quelques années, dans une lettre au maire de Lure, son arrière petit-fils, M. Stanislas Deskur, disant que, descendant d'une famille noble française, il avait comme commandant de la place de Lure préservé la ville d'une incursion de l'armée autrichienne, peut-être de son incendie et de son sac par cette dernière. En reconnaissance, la ville de Lure lui avait dédié un document de gratitude et un précieux cadeau. Le correspondant ajoutait que le fils du major Descours, nommé Bronislas, forcé d'émigrer en France après les événements liés à l'insurrection polonaise de 1863, choisit la ville de Lure comme refuge et y trouva asile avec toute sa famille. « Il y éprouva ample aide et

protection ce dont parlent ses mémoires ». Un bienfait n'est jamais perdu !

L'hôtel de Vault a été ensuite la propriété de la famille Lomont. Quelques lurons se souviennent du peintre Eugène Lomont, né à Lure en 1864 et mort en 1938, qui y passa, à quelques années près, toute son existence. Élève de Bouguereuse et de Fleury, il fut reçu au salon en 1885 où il exposa régulièrement jusqu'en 1900. Mais une cruelle maladie l'obligea à interrompre sa carrière officielle. Il se retira dans sa maison du 24 Grande Rue où sa mère l'entourait d'une touchante affection. Il continua à peindre pendant les moments de répit que lui accordait son mal. Il eut la grande joie, cinq années avant sa mort, de pouvoir envoyer à nouveau une de ses œuvres au Salon. Ses œuvres figurent dans plusieurs musées, notamment à celui de Dresde, un tableau intitulé « Jeu de volants » (1894), où il a choisi comme modèle deux petites filles de Lure : l'une étant Marguerite Joachim, Madame Grandvoinet, dont, coïncidence remarquable, la fille, Madame Béglé, propriétaire de la maison, occupe l'appartement d'Eugène Lomont.

Que le lecteur me pardonne ces longues digressions, mais j'ai plaisir à lui rappeler ces souvenirs, restés vivants dans la mémoire des anciens lurons qui me les ont transmis. Je l'avais prévenu que nous flânerions ensemble, et comme dit le bon La Fontaine, « Ne point errer est au dessus de mes forces ».

J'ai mis si peu d'empressement à arriver à l'église que l'on va me prendre pour un mécréant. Mais il y a tant à dire sur ce sujet que je vais peut-être retenir bien longtemps à leur gré des lecteurs qui n'entent pas souvent dans l'église. C'est le cœur de la cité, c'est là que, pendant des siècles, se sont déroulés les grands et petits événements de la cité ; on y a porté à leur premiers pas dans la vie ou à leur heure dernière des générations de lurons. C'est à

son ombre que reposent tous ceux qu'on a ensevelis autour d'elle pendant plus de cent cinquante ans et dont, pour quelques-uns, le repos a été troublé lors des travaux d'installation de l'électricité en 1911.

Quant il s'agissait de prendre une décision grave, soit que le corps de ville ne voulut pas en prendre la responsabilité, soit qu'il pensât que l'avis de la communauté était indispensable, on y réunissait tantôt tous les hommes, tantôt les bourgeois les plus notables. Du haut de la chaire, à la messe paroissiale ou aux vêpres du dimanche, le curé avertissait la population des prescriptions du magistrat, qui étaient ensuite affichées à la porte. C'était, sur la place de l'église ou sous le porche, qu'à l'issue des offices se faisait l'adjudication des biens ou travaux communaux. Les habitants y discutaient de leurs affaires, graves ou futiles, et une fois les esprits bien échauffés on y souvent de véritables petites émeutes. On lit, à plusieurs reprises, dans les vieux registres des délibérations que les habitants rassemblés à la sortie d'un office ont menacé le maire, injurié et même molesté.

Pendant la Révolution, lorsque l'église eut été retirée au culte catholique, tour à tour s'y déroulèrent les pompes des fêtes de la Raison et de l'Être suprême, et les mornes cérémonies décadaires, jusqu'à ce que le lieu sacré ait été converti en magasin et en grenier à grains.

Quelques trente ans plus tard, un Prince de l'Eglise, le Cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, y prêcha pendant plusieurs jours un jubilé, devant une foule ardente et recueillie, transportée littéralement par l'éloquence du prélat et les paroles tombées du haut de cette chaire, où les prêtres de nos jours affectent de ne plus monter. Que de souvenirs flottent sous les voûtes de cette église ! Que de prières sont montées vers elles suppliantes et à la gloire du Dieu Tout Puissant ! Combien de genoux se sont fléchis sur ces dalles si

usées qu'il a fallu les remplacer il y a deux ans !

L'église actuelle ne date que de 1745 et le clocher n'y a été adjoint qu'en 1863. Jusqu'à cette date, le frontispice s'ornait d'une inscription chronogramme :  
« Ista VetVsta foris ex bis in Vrbe novata  
regla Martini terqve saCrata Deo ».

Cette vieille église de Saint-Martin hors les murs, depuis reconstruite deux fois dans la ville, a été trois fois consacrée à Dieu. 1747. Ce distique renferme toute l'histoire de l'église paroissiale de Lure depuis ses origines, à cela près que la date de 1747 anticipait quelque peu puisque l'église ne fut consacrée par l'archevêque de Besançon que le 19 octobre 1756.

Jusqu'en 1556, la vieille église de Saint-Martin se trouvait donc à l'extérieur de la ville, d'où l'appellation Saint-Martin Hors les Murs. Ceci n'a rien d'anormal. Dans les premiers siècles du christianisme on plaçait, dit le vieil historien comtois Dunod, les églises à l'extérieur des villages sur quelque monticule ou montagne, selon la coutume des Romains ; certaines même se trouvaient ainsi situées parce qu'elles avaient remplacé des temples païens. Il se pourrait que l'église Saint-Martin de Lure ait été fondée par l'apôtre des Gaules lui-même, au cours de l'un de ses trois voyages de Tour à Trèves et retour, en 372, 395 et 393, dont un au moins par notre pays. On a remarqué, en effet, que toutes les églises dédiées à Saint-Martin, dans notre région, formaient deux lignes très distinctes et bien tranchées, s'accordant à peu de choses près avec les tracés des voies romaines que le saint a pu emprunter lors de son voyage. C'est la conclusion de André Pidoux dans sa remarquable vie des Saints de Franche-Comté. Son éloignement de la ville et son accès incommode l'avaient fait quelque peu délaissé par les bourgeois de Lure qui, dit la sentence arbitrale de 1408, « souloient aller de nuit comme de jour pour ouïr le Divin office de

Dieu » dans la chapelle de l'abbaye jusqu'à ce que vers 1400, l'entrée leur fut interdite par les religieux.

Comme cette vieille église de Saint-Martin a disparu depuis trois siècles, il est bien difficile d'en déterminer l'emplacement exact, d'autant plus que les textes indiquant sa situation sont très imprécis, comme il arrive souvent aux contemporains qui se contentent de faire une description sommaire de lieux qu'ils estiment suffisamment connus de ceux qui les lisent. C'est bien le cas de Jules César, par exemple, qui s'attache beaucoup plus à donner d'amples détails sur les événements qu'il rapporte, qu'à les situer exactement dans le cadre où ils se sont déroulés.

L'auteur de la vie de Saint-Desle dit simplement qu'en arrivant à Lure, le Saint Abbé rencontra une petite église assise sur le flanc d'une colline. Pierre Chevroton, procureur fiscal et général de l'archevêché de Besançon, dans son procès verbal de visite du 6 septembre 1603, dit « l'église paroissiale est d'ancienneté construite sur un petit haut proche des fossés de la dite ville...présentement quasi entièrement ruinée et en grande partie abattue, les autels pollués et en très pauvre ordre, cela provenant à cause des guerres ». En fait, elle était pratiquement abandonnée depuis qu'en 1556 une nouvelle église avait été construite à l'intérieur de la ville et on y célébrait plus les offices. Dès 1551, le 9 avril, l'administrateur de l'archevêché, (l'archevêque Claude de la Baume n'étant âgé que de 15 ans) donna aux bourgeois la permission de la démolir, mais les religieux de l'abbaye s'y opposèrent, disant que seul l'abbé avait ce droit. Ils s'opposèrent même à sa restauration « à raison qu'elle est construite en lieu éminent et qui commande à la forteresse de la dite abbaye ».

Et, en effet, depuis que l'abbaye avait été fortifiée et surtout depuis l'apparition de l'artillerie, l'église Saint-Martin était

devenue fort gênante, en raison de sa situation sur le tertre Saint-Martin : « Bien que l'abbaye soit en forme de château avec bonnes et fortes tours, toutefois elle est commandée d'un côté d'un commandement meurtrier par un petit tertre aussi haut que le sommet des tours à cent pas d'icelles ». (Girardot de Nozeroy. Histoire de la guerre de Dix ans). De sorte que le premier mouvement des assaillants était de placer des canons sur le tertre, d'où ils pouvaient neutraliser ceux qui depuis les tours protégeaient l'abbaye. L'abbé Jean Rodophe Stoer avait l'intention, soit de démolir l'église, soit de s'en servir comme protection avancée, pour empêcher l'ennemi de l'utiliser. C'est pourquoi il incita fortement les bourgeois de Lure à la désaffecter et les aida pécuniairement à construire l'église dans la ville.

La vieille église de Saint-Martin déjà ruineuse, s'écroula et il n'en restait certainement plus aucun vestige lorsqu'en 1676 le commandant français de la place de Lure décida de construire sur son emplacement, ou à son proche voisinage, la redoute projetée par les défenseurs de l'abbaye et qu'ils n'avaient pas eu le loisir de réaliser. A cet effet, il utilisa les pierres du prieuré Saint-Desle, ce qui signifie clairement que celles de la vieille église Saint-Martin avait disparu. Une délibération du conseil municipal de 10 juin 1807 dit que celle-ci était bâtie dans l'emplacement des herbages du sieur Foyot et à l'extrémité septentrionale du chemin qui va de la rue du Chapitre (NDLR : rue Kleber) jusqu'à la route de Vesoul qui était affecté au passage des paroissiens se rendant à l'église, chemin qui, actuellement, porte le nom de traje Magrey, mais il semble que par extrémité septentrionale il faut comprendre l'endroit où ce passage forme un coude à angle droit. Ce qui, joint à des témoignages recueillis auprès de vieux lurons, permet de dire que l'église Saint-Martin s'élevait à cet endroit, dans la propriété Georges Josserand, sans qu'il soit possible d'en

déterminer pour le moment l'emplacement exact. Le cimetière qui l'entourait était encore exclusivement affecté aux inhumations en 1603, comme le procès verbal de visite du délégué de l'archevêché nous l'apprend, « Aux environs de la dite ancienne église paroissiale, il y a un fort ample cimetière assez clos, où on inhume les corps des défunts, tant de ladite ville que des villages dépendant de la paroisse de Lure, n'y ayant cimetière en ladite ville ». Ce qui veut dire qu'en 1603 le cimetière qui entoura plus tard la nouvelle église bâtie en 1556 n'existait pas, et ce qui est curieux, c'est que l'archevêché ne la tenait pas pour paroissiale officielle. En effet, dit le procès verbal de visite, « dans la ville, il y a une fort ample et belle chapelle en l'honneur de Saint-Martin, en laquelle se font les offices et est réputée pour la paroissiale. A l'entour, une place assez ample bien close et toutefois non bénie, en laquelle il y a une belle croix de pierre bien dorée ». Place préparée pour y installer le cimetière, lorsque l'archevêque en aurait donné l'autorisation.

Comme je l'ai dit, la construction d'une église dans l'enceinte de la ville fut entreprise en 1551 et terminée en 1556, millésime gravé au dessus d'une porte aujourd'hui murée située dans un escalier donnant accès au débarras de la sacristie. Elle était orientée du nord au sud, c'est-à-dire parallèle à la Grande Rue et était du style gothique flamboyant. Elle présentait cette particularité que le clocher était placé entre la nef et le chœur. Cinquante ans après sa construction elle était en bon état, comme l'atteste le procès verbal de 1603. Mais en 1709, ce n'était plus le cas, et la visite du délégué de l'archevêque du 26 avril 1715, dit que « le chœur en voûte menace ruine », ainsi que d'autres parties de l'église. Seul le clocher a été reconnu en bon état. Le procès verbal donne la raison de cette vétusté précoce affectant un bâtiment pourtant solidement construit : « Cette église est extrêmement humide, l'eau y entre par les débordements, on est

obligé, dans ces accidents-là, d'aller faire l'office de la paroisse au RRPP capucins (NDLR : chapelle des capucins, actuellement place de la Libération). Il serait à propos de faire ôter les tuyaux de la fontaine qui passent tout le long du cimetière et qui ruinent les fondements des murailles ». Comble de malheur, l'église fut en partie incendiée par l'incendie qui ravagea la ville, pendant la nuit du 11 au 12 décembre 1720 brûlant les maisons des meilleurs ménages. La moitié de la ville fut détruite. La flèche du clocher s'écroula sur l'église entraînant dans sa chute les 3 cloches qui, sauf la plus petite, furent complètement fondues. En 1724, le clocher fut surmonté d'une nouvelle flèche « d'une hauteur prodigieuse », (près de 20 mètres) dit une délibération de 1779, mais tout en sacrifiant ainsi à la vanité, la dépense ne permit de réparer l'église que très imparfaitement. Lors de sa visite pastorale de mai 1737, l'archevêque de Besançon, Pierre Antoine de Grammont, ordonna sa reconstruction et, comme son injonction n'avait pas eu de suite, il jeta l'interdit canonique sur elle. Cette sanction détermina le corps de ville à décider, le 24 février 1738, d'édifier une église nouvelle, mais pour éviter les inconvénients qui avaient causé la ruine rapide de l'ancienne, on décida de surélever le pavé et on l'orienta de l'ouest à l'est, selon les règles du moyen âge, et perpendiculairement à la Grande Rue. Les travaux ne commencèrent qu'en 1740 et, par mesure d'économie, le corps de ville les confia à un artisan maçon Boucher de Jussey assisté de Vaisy, qui se qualifiait orgueilleusement de maître architecte de l'abbaye de la Charité, sans soumettre les plans, qui devaient être bien sommaires, à l'examen et à l'approbation de l'Intendant, selon la règle. Ému par l'inélégance de l'édifice en construction, d'une architecture banale, le subdélégué de l'intendant alerta son supérieur, Barthélemy de Varolles. L'Intendant se montra très fâché qu'on ait entrepris la construction sans l'avertir et sans le consulter. Le 26 février 1741, il convoqua

le maire à Besançon dans les 48 heures. La sermonne dut être sévère, car on a une délibération du corps de ville par laquelle les conseillers prient l'Intendant « de vouloir bien les excuser pour leur manquement à son égard et leur pardonner leurs fautes ». L'Intendant fit établir de nouveaux plans par l'architecte Querret, inspecteur en second des Ponts Et Chaussées de la province, comprenant plusieurs modifications, mais les travaux étaient trop avancés ; il aurait fallu notamment démolir le nouveau chœur et même ses fondations. Finalement, les changements ne portèrent que sur des détails et sur l'extérieur pour le rendre plus élégant. La charpente fut construite sur les plans de Querret, par Pierre Claude Pernot, maître charpentier à Lure. Mais il y avait une autre question plus épineuse. Les habitants unanimes voulaient que l'on conservât le clocher et le corps de ville n'était pas de cet avis. Il aurait fallu, pour soutenir la tour, maintenir toute une partie de l'ancien chœur comme le proposaient les entrepreneurs, remplir de maçonnerie le vide des arcades attenantes et liées à la tour, puis couvrir toute cette partie du vieux chœur. Le 30 juillet 1741, le corps de ville décida que cette consolidation était trop dispendieuse et pas durable et qu'en conséquence il fallait tout mettre bas, y compris le clocher, si l'intendant le permettait. Mais il est probable que les habitants que les habitants mécontents s'étaient adressés à lui, car il ordonna de surseoir en attendant sa décision : il vint en personne à Lure le 16 septembre 1741 et, trouvant le clocher fort beau, il ordonna une nouvelle visite et expertise, à la suite de laquelle il décida que le clocher devait être conservé, suivant le plan proposé par les entrepreneurs. Ces travaux sont toujours visibles sur la façade de la partie de l'ancien chœur conservé, et on aperçoit de chaque côté de la porte la naissance de deux arceaux. Le magistrat voulait absolument démolir le clocher et toute l'ancienne église, sauf une partie de la nef pour en faire la sacristie. Il avait sollicité la



protection du Cardinal de Rohan, grand aumônier de France, évêque de Strasbourg, lequel depuis qu'il avait fait élire son neveu, abbé de Lure et de Murbach, avait pris en main les intérêts des deux monastères. Mais l'intendant Vanolle, tenant à la fois du vœu des habitants, de sa propre opinion et du fait que les finances de la ville ne permettaient pas la construction d'un nouveau clocher dans l'immédiat, maintint fermement sa décision.

En 1779, on fut obligé de démolir la flèche du clocher dont les bois de charpente étaient complètement pourris et qui ne pouvait résister à un fort coup de vent. Elle fut remplacée par « un petit dôme à 8 pans, terminé en pointe ».

La partie conservée de l'ancienne église fut aménagée en sacristie, puis en salle des catéchismes par l'abbé Boilloz, curé en 1838. C'est la chapelle dite de Persévérance, dont le chœur occupe la place de l'ancien baptistère. On y remarque une belle boiserie du style Louis XV dont on ne connaît pas avec certitude la provenance, mais dont la disposition fragmentée montre assez qu'elle a été rapportée.

D'après le chanoine Plaissonnet, elles viendraient de la chapelle de l'abbaye et auraient été sauvées lors de la destruction de celle-ci pendant la Révolution, par son arrière grand-père François Plaissonnet, architecte. Elles restèrent dans sa famille jusqu'au jour où une de ses descendantes les donna à l'église et les fit placer à ses frais là où elles sont actuellement.

Ce vieux clocher assis sur une partie de l'ancienne nef et quelques fragments du chœur est tout ce qui subsiste du Lure d'avant le XVII<sup>ème</sup> siècle. Chaque fois qu'il m'arrive de la contempler, je loue la mémoire du sage intendant de Vanolle à qui nous devons la conservation de cette

belle tour carrée en grès rose qui flamboie au soleil levant et se pare de teinte violettes au crépuscule.

Sensible à la fois à son charme et à sa valeur de souvenir, les édiles lurons de l'époque avaient, lors de la disparition du cimetière en 1784, aménagé une petite place agrémentée d'une gracieuse petite fontaine surmontée d'une statue de la Vierge Marie, telle qu'on peut la voir sur la belle lithographie en couleur de Telory (1845) d'après l'aquarelle de Ludovic d'Hastrel.

Enfin, suprême injure, quelques 40 années après, en 1956, la municipalité a adossé à la façade de ce qui subsiste de la vieille église Saint-Martin du XVI<sup>ème</sup> siècle, un de ces édicules qui ont perpétué la mémoire de Vespasien. Encore l'empereur romain les faisait-il édifier en marbre et en porphyre dans des lieux discrets. Mais celui imaginé par ses émules contemporains s'étale en pleine rue comme une verrue en béton.

Quand il fut connu, le projet de la municipalité souleva l'émotion et les protestations des amis du vieux Lure ; moi-même je fit une démarche auprès du maire Georges Pequegnot et je fit appel à ses sentiments de vieux lurons qu'il manifestait à chaque occasion : je lui fis observer que le patrimoine historique de la ville était déjà si faible que c'était un meurtre de défigurer les quelques débris qu'elle pouvait offrir aux curieux et aux amateurs. Mais le maire de 1956 était encore plus obstiné que ses prédécesseurs de 1741. Mon intervention n'eut aucun succès et mon interlocuteur assaisonna son refus de quelques plaisanteries irréligieuses de mauvais goût.

Le conservateur des monuments historiques du département avait commencé en 1937 les démarches pour le classement des vestiges de la vieille église ; interrompues depuis la guerre, elles

pouvaient aboutir d'un moment à l'autre. Georges Pequegnot pris les devants et en 3 jours, l'édicule fut mis en place à l'endroit même qui avait été décidé. Pour longtemps, sans doute, car l'indifférence née de l'accoutumance a fait place à la réprobation du début. Mais si les lurons en ont pris leur parti, les visiteurs étrangers à la ville se montrent en général choqués. Il y a quelques années, on m'avait demandé d'accompagner et de servir de guide à travers la ville aux membres d'une société savante d'Alsace. Evidemment, le parcours fut rapide. Après avoir visité l'église, nous sortîmes par la porte de la chapelle de Persévérance. Je me souviendrai longtemps de la fureur d'un vieil érudit qui se réjouissait de revoir la petite place qui l'avait séduit par son charme, plus d'un demi siècle auparavant.

Il fit partager son indignation à ses collègues et exprima vertement et sans détour son mépris envers les béotiens qui avaient ainsi défigurés ces vestiges du passé, et aussi envers les habitants d'une ville qui avaient si peu le souci de sauvegarder leur patrimoine historique. (NDLR : heureusement cet édifice a été supprimé dans les années 1980).

La construction de la nouvelle église fut terminée 5 ans après. La bénédiction suivie de la première messe, eut lieu le 13 juin 1745, dimanche de la Trinité. Pendant les 5 années que durèrent les travaux, les offices de la paroisse furent célébrés dans la chapelle des Capucins. Il ne fut plus question de démolir la tour de l'ancienne église, mais la construction d'un clocher sur le devant fut plusieurs fois envisagée, même formellement décidée, sans pouvoir être réalisée ; car la ville souffrait d'un manque d'argent chronique et le projet en suspens depuis plus d'un siècle ne fut exécuté qu'en 1863. Les Annales Franc-comtoises apprécièrent ainsi cet embellissement : « l'église de Lure décorée d'un gracieux clocher et restaurée

entièrement offre aujourd'hui un aspect plus digne d'une ville chrétienne ».

Une aimable poétesse comtoise, Suzanne Peuteuil, s'est penchée tour à tour sur les garde fous des clochers de notre pays : elle a oublié celui de Lure, peut-être parce que son escalier délabré ne la pas encouragée à entreprendre l'ascension : il est vrai que l'accès en est assez difficile. Au temps où le vieux luron Eugène Collilieux veillait peu jalousement sur une horloge capricieuse, l'entrée en était ouverte à tout venant. Au sortir du catéchisme, nous nous y glissions à pas de loup et lorsqu'une expulsion prématurée du terrible sacristain et sonneur Paul Jeanblanc n'avait pas interrompu l'audacieuse entreprise, nous étions bien récompensés à la fois par la satisfaction de la réussite et la vue superbe qui, de la plate forme, s'offrait à nos yeux sur le Mortard, sur le Mont Randon, sur le Tertre Landry, sur le Magny-Vernois et toute la campagne environnante. Et, dans le vent qui nous fouettait le visage, nous savourions la fierté d'avoir accompli un tel exploit. Nous a-t-on répété assez que la hauteur totale de l'édifice était de 33 mètres ! Puis nous jetions un regard en passant, sur les trois cloches, mais furtif, craignant d'être surpris soudain par le fracas de leur volée. Nous nous risquions dans le lanterneau qui surmonte le dôme, aussi haut que nous pouvions aller. Combien de lurons vivants actuellement peuvent se vanter d'avoir fait cette ascension ! Et nous redescendions en nous demandant si nous n'allions pas trouver la porte fermée par l'intraitable Paul Jeanblanc ; ce qu'il ne manquait pas de faire lorsqu'il avait décelé notre présence ; dans ce cas, elle ne se rouvrait que lorsque l'un ou l'autre de nos parents alertés étaient là pour nous accueillir et sans compliments, on peut bien le penser. Mais l'exploit ne valait-il pas le risque ?

Une seule cloche avait échappé à l'incendie de 1720 et ce fut seulement en 1756 qu'on remplaça les deux autres.

Vint la Révolution et le 14 brumaire ou 24 décembre 1793, les citoyens Charles Urbain Barbier et François Jameth, commissaires du comité de Salut Public en firent descendre deux qui furent envoyés à Vesoul pour être fondues et converties en bronze à canon. Une seule subsista et fut remontée dans le nouveau clocher. Elle porte l'inscription :

« *Patrinus RR et IIDD Leodegarius a Rathsamhausen, Princeps et untarum Abbatiarum Murbacis et Lutrensis coadjutor. Matrina vero proenobilis DD carolina* (ou bien Claudina ou Carlotta) *Masson d'Authume, comitissa de Borey. D. Claudius Simon Siblot Regius consiliarus et Ludrensis Praefectus-1756* ».

Les deux autres cloches ont été fondues en 1862 :

« *Ville de Lure 1862* ».

Parrain : M. Grobert, notaire, maire de Lure, membre du conseil général, président de la Société de Secours de Saint-Desle.

Marraine : Mme Faivre d'Arcier, épouse de M. Martelet Thiébaud, présidente de l'association des Dames de la charité de Lure, Bénie par M. Guiron François, curé de Lure.

« *Ville de Lure 1862* »

Parrain : M. Prinnet Rodolphe Bruno, ancien maire de Lure.

Marraine : Mme Rose Dromard.

Bénie par M. Guiron Pierre François, curé de Lure.

Don des habitants.

L'église de Lure a recueilli divers meubles provenant de l'église abbatiale et qui furent transportés pendant la Révolution.

D'abord le jeu d'orgues et son buffet, superbe morceau de sculpture de XVIII<sup>ème</sup> siècle qui porte à sa base les armes de l'avant dernier abbé Casimir Frédéric (Dom Léger) de Rathsamhausen -1756-1786, celles de l'abbaye de Lure : une main bénissant, et de l'abbaye de Murbach,

un lévrier, le tout sur manteau d'hermine surmonté d'une mitre et d'une couronne de prince, accosté d'une crosse et d'une épée en sautoir, rappelant que l'abbé de Lure était à la fois Prince de l'église et Prince d'empire. L'auteur de cet ouvrage d'art est Gabriel Ignace Ritter, sculpteur et architecte, originaire de Guebwiller, qui était au service de Murbach et que l'abbé de Rathsamhausen avait envoyé à Lure pour concourir aux embellissements du monastère. Ritter s'étant fixé à Lure, y avait été admis comme bourgeois et y avait épousé, en 1764, la fille d'un chirurgien de la ville, Pierre Deruez. Cet artiste a laissé, en Haute Alsace, diverses productions dont quelques-uns sont de vrais chefs-d'œuvre, notamment les boiseries de l'ancienne abbaye de Murbach conservées au musée de Colmar, et dont on peut comparer l'exécution avec celles de la chapelle de Persévérance, ce qui permet de penser qu'il en fut aussi l'auteur.

Le jeu d'orgues a été construit par Dom Antoine Geiger, bénédictin de l'abbaye de Favorney, né à Lure vers 1640, d'un père d'origine Souabe, dont, dit Bernard de Ferrette dans son Diarum qui le nomme en français Dom Violon, qu'il « s'était beaucoup perfectionné dans la musique par ses propres moyens et dans la fabrication des instruments de toutes sortes. Aussi fut-il appelé en Alsace et recherché par plusieurs prélats à qui il était très cher pour l'urbanité de ses mœurs et la candeur de sa vie ». Il avait construit le grand orgue de la basilique de Murbach et B. de Ferrette ajoute à la date du 30 juillet 1691 que Lure lui devait aussi son orgue. Dom Geiger mourut au monastère de Luxeuil le 13 juin 1711. Il avait donc fait l'orgue de Lure avant 1691. Celui-ci fut refait en 1756 par le célèbre facteur d'orgues allemand Karl Joseph Riepp. Acquis par la ville le 27 mars 1793, le jeu d'orgues fut installé dans l'église paroissiale par Richard, facteur d'orgues, moyennant 1900 francs, et fut mis en service le jour de la Toussaint 1793. Celui qu'il remplaçait fut vendu au maître

de forges du Magny-Vernois. Le jeu d'orgues fut fort détérioré pendant la Révolution, car, en 1794, l'église fut retirée au culte catholique et pendant 5 ans servit de magasin à fourrages, pailles et grains pour l'armée. « L'orgue, dit une délibération du conseil municipal du 25 prairial an 11 (14 juin 1803) a été dégradé et altéré. Les oiseaux ont niché dans les tuyaux et les souris ont tout rongé ». Il était nécessaire de le démonter, de le retenir et réparer de toutes pièces. Il fut à nouveau rénové en 1890 par le facteur d'orgues Charles Mutin, puis restauré complètement en 1978 par Jean François Munoz.

Le maître autel et les deux autels latéraux viennent eux aussi de l'église de l'abbaye. Ils sont en majeure partie en stuc, mais d'un travail si parfait qu'ils donnent l'impression d'avoir été écaillés dans le plus beau marbre. La chronique des gardiens du couvent des franciscains de Thann nous apprend qu'ils sont l'œuvre du frère lai Marianus Mosbrucker « de notre ordre, de Lucerne, très expert dans l'art de faire des autels en stuc, homme très estimé de toute notre province pour l'innocence de sa vie, son zèle religieux, l'honnêteté de ses mœurs et son affabilité ». Lorsque le gardien des franciscains de Thann le visita à l'abbaye de Lure, le 9 décembre 1759, il mettait la dernière main à l'exécution de deux autels et préparait les matériaux pour construire une chaire à prêcher.

Le maître autel est remarquable, au centre du tombeau on voit une allégorie peinte représentant le Serpent tenant la pomme et enlaçant la sphère terrestre. Les chandeliers, l'entablement et le tabernacle dont la porte est ornée des attributs de la passion et qui est surmonté d'un beau christ en ivoire, sont du style Louis XV et ont eux aussi probablement été sculptés par Gabriel Ignace Ritter.

Depuis leur installation dans l'église paroissiale, les trois autels ont subi

plusieurs modifications, notamment celles commandées par le zèle intempestif de l'abbé Boilloz, curé de Lure de 1836 à 1842, qui entreprit de restaurer et remettre tout au goût du jour. C'était l'époque des badigeons coûteux, abondants mais peu heureux, temps où, sacrifiant à la nouvelle mode, les curés expulsaient le mobilier ancien pour le remplacer par des ornements pompeux et clinquants. L'abbé Boilloz fit rénover l'autel de la chapelle de la Sainte Vierge, puis fit enlever la statue de la Vierge et celle de Saint-Desle en bois sculpté, pour remettre à leur place deux grandes statues de plâtre : celle de Saint-Desle subsiste et celle de la Vierge a été depuis transportée à l'hôpital. La statue de Saint-Desle qui provenait de l'église de l'abbaye a été donnée à l'église de Magny-Vernois.

Quant à l'autel majeur, M. Boilloz, le trouvant trop massif, en érigea un autre en bois, avec tabernacle à deux étages et à tourniquet blindé de glaces, flanqué de deux anges adoreurs en stuc et surélevé de 5 marches. Un de ses successeurs relégua à son tour ce meuble disgracieux et rétablit l'autel de l'abbaye, comme il est de nos jours. Il paraît toutefois, mais je n'ai pu en avoir la confirmation, qu'il aurait alors été scié en largeur parce que trop profond et pour l'adapter aux dimensions du chœur. Le tableau qui est au centre du retable au-dessus du maître autel est une reproduction très fidèle de la crucifixion de Rubens. Il portait un cartouche qui a maintenant disparu et où on lisait en grosses lettres ; « Donné par l'Empereur ». En effet, le cardinal Mathieu, sénateur de l'Empire, avait obtenu de Napoléon III des copies de tableaux de maîtres pour orner les églises de son diocèse. Celle de Lure est une de ces œuvres.

Elle avait remplacé un immense tableau représentant Saint-Martin, peint au début du XIXème siècle qui fut placé dans la chapelle Saint-Desle, au-dessus de la petite porte latérale d'entrée. Je l'y ai encore vu

dans ma première enfance, puis, comme il était quelque peu abîmé, on le descendit, sans doute pour le restaurer, puis finalement il fut relégué dans le petit couloir qui fait communiquer le chœur avec la chapelle de Persévérance. J'ignore ce qu'il est devenu depuis. La chapelle de la Vierge s'ornait aussi d'un tableau, donné par le Roi Louis Philippe ; il a de même disparu. Contrairement à ce que l'on entend dire à tort quelquefois, la chaire à prêcher n'est pas celle de l'abbaye. On a vu plus haut que celle-ci avait été faite en stuc.

La chaire actuelle a été exécutée spécialement pour la nouvelle église en 1745 par François Joseph Cupillard à qui la ville la paya 135 livres. Celui-ci était de famille de sculpteurs sur bois dont l'un Claude, avait déjà en 1702 exécuté un retable pour l'ancienne église. Un autre, Antoine est l'auteur de stalles et des boiseries du chœur de l'église Saint-Georges de Vesoul (1749). Son fils Anatole entreprit les travaux de sculpture de l'église Saint-Christophe de Belfort (1743).

La chaire à la forme d'un pentagone et chacune des 4 faces est consacrée à un Évangéliste avec ses attributs allégoriques. Sans être une pièce absolument remarquable, elle est cependant d'une belle facture quoi qu'un peu empâtée par les couches de peinture dont on la recouverte à plusieurs reprises. Cette chaire évoque pour moi de précieux souvenirs d'enfances. J'y revois Monseigneur Fulbert Petit dont la majesté m'avait tant impressionné, prêchant mitre en tête et crosse en main, le bon curé Heuvrard, premier pasteur de ma jeunesse. J'y revois encore ces missionnaires d'école, l'abbé Vuillaumié, l'abbé Boudot dont l'éloquence captivèrent mes dix ans.

Mais comment ne pas oublier les affres que j'ai éprouvées dans cette vénérable chaire où je ne suis monté que pour me livrer à

des facéties de galopin. Dans les premières années de ce siècle, Lure n'était encore qu'une petite ville où tous se connaissaient. Excepté quelques voitures à chevaux, les rues étaient le domaine des piétons et à certains moments de récréation, celui des gamins que nous étions. Sur les trottoirs (et des rigoles) nous jouions aux billes, à la toupie, aux barres en toute tranquillité, sauf lorsque les trois débonnaires agents de police venaient nous rappeler à l'ordre si le jeu devenait trop bruyant. C'étaient aussi d'interminables parties de chat perché et de cachette. Les perdants devaient s'acquitter de gages dont la rigueur variait suivant l'importance du rachat. Il y en avait de bénin, mais la difficulté croissait jusqu'à celui qui était le plus lourd de conséquences. Être condamné à aller tirer la sonnette du Président du Tribunal n'était qu'un amusement. Mais s'introduire subrepticement dans l'église, monter dans la chaire et y réciter trois fois, les bras en croix, la comptine :

*Trois petits pâtés, ma chemise brûle,  
Trois petits pâtés, ma chemise est brûlée,  
Surveillé par les camarades derrière les  
chaises ou cachés dans les confessionnaux,  
représentait un exploit bien périlleux...*

Il fallait échapper au redoutable abbé Fagot ou à Paul Jeanblanc déjà nommé, toujours aux aguets, car si on était surpris, on devine que ce n'était pas impunément. Et à cela venait s'ajouter que l'on n'était pas quitte pour autant et qu'il fallait renouveler la tentative jusqu'à ce qu'elle eut réussi, condition sine qua non, pour être admis à rentrer dans le jeu.

Dans une petite châsse, autrefois placée dans la chapelle de la Sainte Vierge, on conserve quelques ossements de Saint-Valbert abbé de Luxeuil. Elle est actuellement dans la chapelle de la Persévérance, où elle fait pendant avec une autre châsse renfermant quelques fragments d'os, qu'on dit être de Saint-Martin. Ce qui a été contesté et l'ancien curé de Lure l'abbé Camuset (1930-1935)

émettait plus que des doutes à ce sujet. En effet, disait-il, le corps de Saint-Martin était conservé dans son intégrité dans la basilique de Tours. En 1562, il fut brûlé par les huguenots. On ne put sauver des flammes qu'une toute petite partie réintégrée dans la basilique de Tours. Il serait bien étonnant, disait M. Camuset, qu'on eut encore soustrait du peu qui restait quelques fragments au bénéfice de l'église de Lure. Enfin, ce n'est pas à moi de trancher ce différend, étant donné le peu de compétence que j'ai en la matière.

On est beaucoup plus assuré de l'authenticité des restes de Saint-Desle, premier abbé de Lure, et de son disciple et successeur Saint-Colombin exposés dans une grande et belle châsse sur l'autel de la chapelle consacrée à Saint-Desle. Comme ils ont été mêlés pendant la tourmente révolutionnaire, et qu'ils sont pour la plupart en double, les quelques ossements des deux saints réunis dans cette châsse, ne peuvent être identifiés comme étant ceux de l'un ou de l'autre, sauf l'unique crâne qui est celui de Saint-Colombin, si on s'en rapporte à la reconnaissance des reliques faite en 1733.

Lorsque Saint-Desle mourut, (en 620, selon les Bollandistes, le 18 janvier 625, dit Mabillon, en 626, selon les bénédictins auteurs de l'Histoire littéraire de la France) il fut enseveli, dit l'auteur anonyme qui a écrit la *Vita S. Deicoli*, dans l'oratoire dédié à la Sainte Trinité qu'il s'était construit lui-même et dans lequel il avait vécu de nombreuses années d'une vie angélique. Son corps y reposait encore au moment où l'anonyme écrivait sur la fin du Xème siècle puisqu'il ajoute : « Ses reliques y reposent en paix et y attendent la gloire de la résurrection. »

La *Vita S. Deicoli* rapporte que la comtesse Hildegarde, femme de Hugues d'Alsace, au début du Xème siècle, voulut prélever des reliques de Saint-Desle pour les emmener dans son pays. Tandis qu'au

prix de beaucoup d'efforts, on essayait de lever la dalle du sarcophage, tout l'édifice fut soudain ébranlé par un violent tremblement de terre accompagné de coups de tonnerre et d'éclairs qui aveuglèrent les assistants au point qu'ils restèrent privés de la vue pendant deux heures.

La Vie nous rapporte encore que lors de l'invasion du Monastère par les Hongrois entre 926 et 937, ceux-ci arrivés près du sépulcre de Saint-Desle se sentirent frappés d'une telle terreur surnaturelle qu'ils se virent en danger. Ils entreprirent alors d'incendier l'oratoire ; mais bien que celui-ci fut rempli de paille jusqu'au faite, ils ne purent y mettre le feu. Et voici donc, conclut l'hagiographe, comment la clémence divine conserve inviolée la tombe de son serviteur.

Un acte de 1118, très court et peu explicite, se borne à constater que le XII des Kalendes de juillet de cette année (20 juin) a eu lieu la translation des reliques de Saint-Colombin. L'acte ne précise ni le lieu dont elles ont été tirées, ni celui où elles ont été déposées. Mais, c'est certainement ce jour là que les restes du premier successeur de Saint-Desle furent placés dans un tombeau près de celui de son prédécesseur.

Ils restèrent donc dans l'oratoire de Saint-Desle jusqu'en 1676. Et il n'est plus question des reliques des deux saints du moins dans les documents subsistants, depuis 1118 à cette date. Mettant de côté évidemment la charte constatant que Rodolphe IV d'Autriche étant venu vénérer les tombeaux des Saints Desle et Colombin se fit remettre le 20 mars 1361 un fragment des reliques de Saint-Colombin pour la cathédrale Saint Étienne de Vienne. M. Griveaud architecte de la Haute-Saône a reconnu que cette charte était fautive ne datant que du XVIIIème siècle. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un faux grossier, le parchemin est ancien, l'écriture parfaitement imitée, les dates concordent,

mais outre une forme inusitée à l'époque, Henri abbé de Bèze indiqué comme témoin, était en 1361 mort depuis 9 ans. Néanmoins, comme il est exacte que la cathédrale Saint Étienne possédait une relique de Saint-Colombin, on peut admettre qu'il s'agit peut être d'une charte reconstituée.

L'emplacement où s'élevaient le prieuré et l'église Saint-Desle ne peut être fixé avec exactitude. Elle était selon l'inscription sur plaque de cuivre relatant la translation des reliques des Saints et Colombin dans l'église abbatiale, en 1675, hors du monastère du côté du midi. Une note du curé de Lure Nicolas Hennemand, sur un des premiers feuillets du registre paroissial de Lure à la date de 1676 est plus explicite : « L'église Saint-Desle fut détruite. Elle était près de l'abbaye dans la partie gauche hors la ville en entrant dans ladite abbaye. Et avec ses pierres on construisit dans le cimetière de Saint-Martin la fortification dite en français redoute ».

Ce qui confirme une délibération du corps de ville en 1748 : « Le prieuré était situé proche la Font, juste à l'extrémité de la ville au couchant dans un endroit marécageux ». Dans sa relation de la prise de Lure, le 3 juillet 1674, le marquis de Resnel dit que l'église était sur le bord du fossé. Elle commandait la forteresse du monastère, mais il eut toute facilité de s'en approcher et d'y mettre des pièces de canon, parce que le marais qui la protégeait était devenu accessible à cause de la sécheresse.

Si je me base sur mes indications et me réfère aux témoignages d'anciens lurons, il est permis de dire que l'église Saint-Desle s'élevait à l'emplacement de l'actuelle caserne de gendarmerie (NDLR : aujourd'hui caserne des pompiers). D'autres par contre, disaient que c'était sur celui de la prison à l'intersection de la rue de la Font et de la rue Fernand Scheurer.

L'église avait dû être endommagée pendant le court siège de juillet 1674 et le commandant de la place de Lure ordonna de la démolir et d'employer, comme on l'a vu, les pierres pour établir la redoute destinée à assurer la protection de la fortification du monastère. Lorsque cette redoute fut devenue inutile, le directeur des fortifications de Franche Comté autorisa en 1725 les religieux de l'abbaye à récupérer les pierres qui en fait leur appartenaient pour les employer à la construction de leurs nouveaux bâtiments.

Les restes des Saints Desle et Colombin furent alors exhumés et transportés avec leurs pierres tombales dans l'abbaye. Le 24 mai 1676, les ossements furent placés dans deux petits cercueils en bois de sapin. Sur celui contenant les reliques de Saint-Desle fut fixée une plaque de cuivre rouge où était gravé en quelque sorte le procès verbal de la translation :

*« Anno 1676, die + 24 mai hec sacra ossa S. Deicoli primi abbatés Ludrensis cum tumulo lapideo translata sunt de ecclesianextra monasterium meridiem posita et destructa tempore gallorum abbatiam fortificaverunt sub episcopo argentinensi Francisco Egone principe Munbacensi et Ludrensi ».*

la même inscription figurait sur la plaque en cuivre jaune apposée sur le petit cercueil de Saint-Colombin, avec évidemment la variante : « *B. Colombin secundi abbatis Lurensis discipuli S. Deicoli* »

Ces plaques existent encore et sont déposées dans les archives paroissial au presbytère de Lure.

Les deux cercueils furent ensuite placés dans deux tombeaux l'un en pierre de sable rouge pour Saint-Desle, l'un de pierre blanche pour Saint-Colombin, dans la partie du chœur située derrière le maître d'hôtel.

Comme lors de cette translation de 1676, il ne fut pas fait de reconnaissance, on ignore qu'elle était l'état des reliques des 2 saints

et si ce fût à cette date ou auparavant qu'une partie de celles de Saint-Desle fut déposée dans « une grande châsse d'argent bien travaillée, dorée en divers endroits, enrichie de pierreries dans laquelle sont renfermées les reliques de Saint-Desle » mentionnée dans l'inventaire d'avril 1686, châsse qui devait contenir une partie importante des ossements de Saint-Desle puisque le même inventaire cite aussi les deux tombeaux de pierre, derrière le grand autel, renfermant quelques reliques de Saint-Desle, et celles de Saint-Colombin. Le procès verbal de la visite de 1720 est plus circonstancié, mais ne parle pas des tombeaux : « un melchisedec d'argent et doré en divers endroits portant gravé : Reliquiae S. Deicoli 1663. Un autre petit reliquaire d'argent renfermant une dent de Saint-Desle, avec inscription « Reliquiae S. Deicoli, 1663. Une châsse avec son couvert dont le fond est de cuivre doré revêtue de plusieurs lames d'argent représentant la vie et les miracles de Saint-Desle, dans laquelle reposent les os dudit Saint. Une châsse en bois noir avec son couvert dans laquelle reposent une partie des reliques de Saint-Desle ».

En certaines circonstances, particulièrement en cas de calamités publiques, la châsse de Saint-Desle était portée processionnellement dans les rues de la ville. Ainsi, « le 24 juillet 1731, à cause de la sécheresse et dépérissement visible des biens de la terre », M.M.de l'abbaye autorisèrent le curé de Lure, Parisot à porter la châsse de Saint-Desle en procession de l'église abbatiale, à la paroissiale, à celle des capucins et à la chapelle Saint-Quentin. Le curé de Lure et ses assistants étaient suivis par M. de Gléresse, l'un des seigneurs religieux et capitulaires, marchant en qualité de seigneur, la canne à la main, accosté d'un laquais, des officiers et magistrats de la bourgeoisie et du peuple de la paroisse, tant de la ville que des villages. La relation de cette cérémonie se termine ainsi : « Et le

même jour, par la miséricorde de Dieu, on a eu la pluye »,

Le 11 septembre 1733, l'abbé Célestin de Beroldingen fit ouvrir le tombeau de Saint-Colombin. On y trouva un petit cercueil en bois de sapin avec sa plaque de cuivre datée du 24 mai 1676. Il renfermait : le crâne, 4 grands os et quelques parcelles d'ossements. Le lendemain, on procéda à l'ouverture du tombeau de Saint-Desle, le petit cercueil était dans le même état qu'en 1676, il contenait : deux os du bras attendant à l'humérus, deux omoplates, quelques côtes et d'autres menues parcelles d'ossements. Les deux caisses refermées furent de nouveau déposées dans les tombeaux. Dans chacune fut placé le procès verbal authentique de reconnaissance. Lors de la visite du 3 juin 1737, les commissaires du Parlement, reconnurent que les mêmes objets existaient encore tels qu'ils étaient rapportés dans l'inventaire de 1720.

Lorsqu'en 1748, il fut question de démolir l'église abbatiale pour la remplacer par une nouvelle « plus élégante » les deux tombeaux furent de nouveau ouverts, le 6 novembre, et on y trouva intact les deux cercueils : une caisse en bois de sapin dont le dessus est en dodane, longue de 3 pieds haute d'un pied 4 pouces, large d'1 pied, contenant les os de Saint-Desle, revêtue de la plaque en cuivre rouge avec inscription de 1676. Une caisse de 2 pieds, 2 pouces, large d'un pied contenant les ossements de Saint-Colombin avec la plaque de cuivre jaune de 1676. La première portait encore intactes les deux bandes de parchemin scellée, la ficelle fut cachetée du sceau capitulaire de l'abbaye et de celui de noble François Joseph Devault, gouverneur pour le Roi et bailli de la ville de Lure. Elle fut ensuite transportée dans la sacristie, où elle reste, puisque le 1 mai 1790, les commissaires chargés d'inventorier les biens du chapitre trouvèrent dans un des buffets : une caisse en sapin clouée d'un



moyenne grosseur et pesanteur que le sieur Gaudot sacristain a dit contenir des reliques des SS. Desle et Colombin. Ils inventorièrent ensuite : deux reliquaires en argent. Une chasse en cuivre doré, un reliquaire en bois sculpté, des reliques posées sur un carreau en velours cramoisis avec un galon en or.

Le 14 prairial an 4 (2 juin 1796) Pierre Antoine Duc, marchand et Jean François Grosmougin, commissaires experts, nommés le premier par l'administration du département le second par l'administration municipale du canton de Lure pour faire l'inventaire estimatif du mobilier appartenant à la République dans le ci-devant district de Lure, se rendirent dans l'ancienne église abbatiale qui venait d'être mise en soumission pour être vendue. Au cours de leurs investigations, ils trouvèrent dans la sacristie où étaient présents Antoine Demouge, Jacques Brissaux négociant et Nicolas Ponceot, concierge de l'administration municipale, une grande caisse de bois de sapin renfermant deux petites caisses de bois de sapin, faites en dos d'âne, revêtues chacune d'une plaque de cuivre rouge et jaune, avec une expédition du procès verbal du 6 novembre 1748, constatant que l'une contenait les ossements et reliques de Saint-Desle et l'autre ceux de Saint-Colombin. Les scellés qui avaient été apposés étaient brisés et les caisses étaient déclouées en partie ; les deux commissaires les firent reclouer et les scellèrent. Puis ils les firent replacer dans la grande caisse qu'ils firent transporter accompagnés de deux témoins dans la sacristie de l'église paroissiale où, en présence de ceux-ci et de quatre autres notables de la ville, ils la remirent à Claude François Praieur, prêtre faisant fonction de curé de la paroisse. Puis ceci fait, ils dressèrent procès verbale qu'ils déposèrent entre les mains du curé, lequel se trouve dans les archives paroissiales au presbytère de Lure. Puis d'un commun accord, il fut convenu que « les deux caisses ne seraient point de nouveau renfermées dans la

grande, afin de pouvoir les exposer séparément à la vénération des fidèles et de pouvoir les soustraire plus aisément à la profanation si elles y étaient exposées ». A noter que, dans sa vie de Saint-Desle, l'abbé de Revel ajoute : de nouveau, mots qui ne figurent pas dans le procès verbal.

Le 28 septembre 1825, sur ordonnance de l'archevêque de Besançon, l'abbé Thomas Gousset, directeur et professeur de théologie au séminaire de Besançon, vint à Lure pour « procéder à la translation des reliques des Saints-Desle et Colombin, sur les motifs proposés audit seigneur archevêque » en présence du curé l'abbé Pierre François Bouvier « pour les rendre de suite à la vénération des fidèles, comme de temps immémorial, elles avaient été en vénération dans l'église de Lure ».

Après avoir vu les procès verbaux de 1733, de 1748 et de 1796, il a reconnu « que les susdites reliques avaient été conservées dans deux caisses de sapin en forme de petits tombeaux sans aucune altération quoiqu'elles aient été éloignées de l'église de Lure par la malheur des temps ». Cette vérification faite, l'abbé Gousset fit alors exposer dans l'église de Lure les reliques des deux saints au cours « d'une cérémonie solennelle où se sont trouvées les autorités civiles et un nombre prodigieux de fidèles non seulement de la paroisse de Lure, mais de la paroisse de Lure, mais des paroisse voisines ».

On remarquera, tout d'abord, la constatation que les reliques reposaient toujours dans les deux caisses de sapin donc faisaient état les procès verbaux de 1686 et suivants, dans lesquelles ils se trouvaient toujours tels qu'ils y avaient été déposés. Ensuite la confusion qu'à deux reprises l'abbé Gousset fait entre l'église abbatiale et l'église paroissiale. Enfin, on eut aimé que celui-ci fut plus explicite sur les motifs exposés à l'archevêque pour rendre de suite les reliques à la translation. En effet, l'abbé Gousset ne dit pas d'où avaient été transportées les deux petites caisses. Mais aussitôt que les reliques des Saints Desle et Colombin eurent été, en

1825, rendues à la vénération des fidèles, leur authenticité fut contestée par plusieurs habitants de la ville. Elles avaient disparu depuis plus de 30 ans et on savait qu'elles avaient été jetées u feu en 1793 et que seules quelques parcelles échappées à la destruction avaient été recueillies par des personnes pieuse qui les conservaient encore, les prétendant seules authentiques.

Pour mettre fin à ces allégations s'affirment avec autant de certitude que d'insistance, l'abbé Boillot crut nécessaire de recouvrir au témoignage écrit de Pierre Léon Ponceot propriétaire de la Tuilerie du Pont-de-l'Ognon. Celui ci, le 25 janvier 1838, lui remit une attestation sincère et véritable relatant dans lesquelles circonstances, il avait assisté à la tentative de destruction par le feu des reliques de Saint-Desle et avait participé à leur sauvetage.

Dans les premiers jours de décembre 1793, les administrateurs du district de Lure étant réunis dans leur salle de délibération (actuellement bureaux de la Sous-Préfecture) l'un d'eux dit : « Voilà des os de Saints qui sont là depuis quelques jours qu'il faut enfin débarrasser ». Alors un des plus jeunes (que Ponceot ne nomme pas : c'était le citoyen Pierre Aimé Lamotte) s'écria J'aurai bientôt fait et il en pris tant que ses deux mains pouvaient tenir et les jeta dans le poêle ardent qui chauffait la salle, tandis que le restant des os était remis au concierge de l'administration, Nicolas Ponceot, oncle du déposant. Mais, à l'instant même une odeur insupportable d'os brûlé se répandit dans la salle, de sorte que les administrateurs se récrièrent et donnèrent ordre au concierge de les retirer ; ce qu'il fit aussitôt à l'aide de pinces. « J'étais présent et c'est moi qui de concert avec le concierge, mon oncle, les ai porté dans l'escalier du jardin enveloppés dans une écharpe de soie qui les enveloppait lorsqu'ils étaient à l'église ».

Pierre Léon Ponceot les emporta chez lui, mais son père, atteint d'une

maladie épidémique, mourut dix jours plus tard. Comme on allait venir poser les scellés, et que les ossements pouvaient être découverts, Ponceot jugea plus prudent de les mettre en sûreté ; mais il a encore la franchise d'avouer que c'était aussi « pour m'éviter une affaire dangereuse qui aurait pu m'arriver, suite au système révolutionnaire dans lequel nous étions ».

Donc, accompagné de son oncle Nicolas, il porta les ossements de Saint-Desle chez Antoine Pierre Duc, marchand épicier qui était alors avec Jean François Gromougin « nous les chargeâmes de les cacher afin de les rendre à l'église dès que le culte nous sera rendu ce qu'effectivement ils ont fait il y a environ vingt ans ».

Pierre Antoine Duc marchand épicier, habitait la maison qui porte actuellement le N° 36 de l'avenue de la République. Il m'a été dit, dans mon enfance, par une très vieille personne de Lure, que Duc, crainte d'une dénonciation, aurait été cacher le dépôt dans les caves de la maison voisine qui était celle des Bolot de Chauvilleraïn. La maladie épidémique dont mourut le père de Pierre Léon Ponceot régnait à Lure depuis le début de décembre 1793 et causa en trois mois le décès de plus de 100 habitants de la ville. On remarquera que Ponceot parle sans autre précision d'os de Saints que l'administrateur jeta dans le feu, et ensuite des ossements de Saint-Desle, sans ajouter Saint-Colombin.

Une légère variante à ce récit est donnée dans une autre relation : après avoir retiré les ossements du poêle, le concierge Nicolas Ponceot les jeta sur le carreau du jardin, situé derrière le bureau. Ce fut alors que des personnes pieuses en recueillirent quelques-uns et les conservèrent, mais la plus grande partie fut portée chez Duc.

Cependant, la relation de P.L. Ponceot, reprise par l'abbé Besson, dans son mémoire historique sur Lure 1846, fut

formellement contestée par la familles Plaissonnet qui revendiquait pour un de ses membres l'honneur du sauvetage des reliques des deux Saints fondateurs de Lure. Le chanoine Plaissonnet nous a transmis cette version qu'il tenait de sa grand-mère, âgée d'une dizaine d'années en 1793, version qu'elle lui avait racontée plusieurs fois, lui disant à propos du mémoire de l'abbé Besson : « n'écoute donc pas tes bavards de livres ».

Voici le récit que le chanoine Plaissonnet en 1889 fit à l'abbé de Revel, vicaire de Lure, auteur d'une petite vie de Saint-Desle, récit qu'il m'a fait à plusieurs reprises, quelques 30 ans plus tard, dans les mêmes termes. Sa grand-mère avait un oncle l'abbé Wincelph, bénédictin, qui à la suppression des ordres religieux en 1791, s'était retiré à Lure sa ville natale. Il avait prêté le serment constitutionnel, mais le chanoine ne précisait pas que l'abbé Wincelph, nommé administrateur de la cure et était revenu à Lure. Comme bien d'autres prêtres défaillants en 1794, il avait repris le culte en 1797, avait été nommé curé de Montrond (Jura) au concordat, été ensuite aumônier de l'hôpital d'Ornans, et était mort en cette ville en 1842.

Donc l'abbé Wincelph, pendant qu'on démolissait l'église abbatiale avait profité de l'absence des ouvriers, s'y était introduit, était descendu dans le caveau et après avoir fait sauter la pierre qui recouvrait les deux petits cercueils renfermant les reliques des Saints Desle et Colombin, les avait retirés du caveau et les avait emportés chez Antoine Pierre Duc. Mais, il avait été rencontré à sa sortie par une femme qui s'empresse d'aller raconter dans toute la ville que l'abbé Wincelph avait enlevé un trésor des caves du chapitre. Après recherches et enquête, les membres de la municipalité se rendirent chez Duc, lequel fut obligé de reconnaître le dépôt qui lui avait été fait, mais livra seulement la caisse contenant les reliques de Saint-Colombin ; celle-ci portée à la

mairie fut ouverte, mais déception ! en fait le trésor, on ne trouva que des ossements. Furieux, les municipaux allumèrent un feu dans la cour de la mairie et y jetèrent le cercueil et son contenu. Mais une pieuse femme, la veuve Dechaseaux surveillait le feu, et aussitôt que les profanateurs eurent tourné le dos, en retira les saintes reliques, et les rapporta aussitôt chez Duc. Elle en détourna cependant des fragments et plus tard, en donna un à la grand-mère du chanoine, lequel le conservait, parmi d'autres nombreuses reliques de Saints, dans sa chapelle privée. Le sieur Duc déposa les ossements dans le cercueil de Saint-Desle et c'est depuis là qu'on ne peut plus distinguer quelles sont les reliques appartenant à l'un ou l'autre Saint. Mais le chanoine assurait qu'il était cependant facile de reconnaître les ossements de Saint Colombin, parce qu'ils conservaient de leur passage dans le feu des traces de fumée, de même que la plaque de cuivre qui était fixée depuis 1676 sur le petit cercueil.

Quand il faisait ce récit, le chanoine Plaissonnet était formel, mais intraitable. Seule était véritable la version de sa grand-mère qui lui avait été confirmée par la demoiselle Joséphine Duc, du même âge que celle-ci, et morte à l'âge de 94 ans, en 1878. Cependant, in autre témoin qui avait interrogé la même demoiselle, rapportait que celle-ci lui avait bien dit que les reliques avaient été apportées chez ses parents qui les avaient conservées jusqu'en 1826, mais ne lui avait pas dit comment elles avaient été sauvées.

Toutefois, le chanoine était d'accord sur un point : tout s'était bien passé à la fin de 1793, l'abbé Wincelph n'habitait plus et pas encore Lure. De toutes façons, il n'aurait pas pu s'introduire dans l'église abbatiale, bien national et qui était fermée. D'autre part, elle n'avait été vendue comme bien national à un particulier qu'en 1793. Je n'osais insister sur ces contradictions car le chanoine était

un vieillard à qui je devais le respect et qui, comme certains vieillards avait tendance à continuer à regarder comme des gamins les jeunes gens et je devais me tenir sur la réserve. Autre contradiction, les deux petits cercueils n'étaient pas dans le caveau de l'église, mais tout simplement dans un placard de la sacristie où les avaient trouvés les inventoriens de 1790 et où ils étaient encore quand Duc et Grosmougin les en retirèrent en juin 1796, avant la démolition de l'église. Et celui de Saint Colombin n'avait donc pas été brûlé, comme le prétendait la version Plaisonnet. En somme celle-ci et la relation Ponceot ne concordent que sur un point : c'est Pierre Antoine Duc qui a reçu en dépôt les reliques en décembre 1793. L'abbé de Revel a recueilli en 1889 les témoignages du petit-fils et du neveu d'Antoine Pierre Duc. Tous deux furent d'accord pour dire, le premier que sa mère, le second que sa tante, qui vivait encore en 1837, leur avaient souvent parlé des reliques sauvées par leur père et mari et conservées dans leur maison de la Grande Rue, mais qu'il n'avait jamais été question des circonstances dans lesquelles avait lieu le sauvetage. Quel rôle a joué dans cette affaire l'abbé Wincelph ? Il est très probablement intervenu, mais ce qu'a rapporté sa nièce des confidences qu'il lui avait faites, est certainement une version très déformée, si on tient compte des contradictions qu'on y relève.

Il faut encore tenir compte d'un élément non négligeable, c'est qu'il existait entre beaucoup de vieilles familles luronnes des inimitiés et animosités ancestrales transmises de père en fils, c'était le cas pour les Ponceot et les Plaisonnet. Ce qui explique que ceux-ci pouvaient être disposés à récuser le témoignage Ponceot pour s'en attribuer le mérite, d'autant plus que les descendants de l'une et l'autre partie se faisaient gloire du sauvetage des reliques, particulièrement le chanoine Plaisonnet « Je constate avec fierté, écrivait-il en 1889, que c'est un

membre de ma famille qui a sauvé les reliques de nos saints ». Dans ces conditions, il est évident qu'il ne fallait guère attendre de sa part une impartialité et une bienveillance rigoureuse.

Il reste que les seuls témoignages directs sont ceux de Duc et Grosmougin (procès verbal de 1796) et de Ponceot qui était présent. En les combinant avec d'autres plus fragmentaires, mais aussi certains, on peut reconstituer à peu près exactement la façon dont les choses se sont passées. Tout d'abord, il apparaît que les ossements jetés dans le poêle de la salle de délibération du district et retirés du feu par Ponceot étaient différents des reliques contenus dans les deux petits cercueils, dont font état tous les procès verbaux depuis 1676 jusqu'en 1796.

Ces ossements qui se trouvaient dans la salle du district, au début de décembre 1793, enveloppés dans une écharpe de soie, où ils avaient été apportés de l'église, étaient dans doute ceux qui avaient été retirés des reliquaires et de la grande châsse de cuivre doré, envoyés à la fonte. Celle-ci on l'a vu renfermait la plus grande partie des reliques de Saint-Desle, tandis que l'inventaire de 1686 précise que quelques-unes seulement étaient dans le tombeau de pierre, ce qui correspond à la description de 1733. Le 20 décembre 1800, Antoine Duc et Nicolas Ponceot remirent au curé de Fauconney, Bolot de Chauvillerain un fragment du crâne de Saint-Desle de forme ovale de 5 centimètres sur 7, avec un certificat signé par eux attestant que « la présente relique est véritablement une partie du crâne de Saint-Desle retirée du feu par un catholique de cette ville ». M. Bolot de Chauvillerain la fit placer dans un reliquaire avec le certificat, et le déposa à l'église de Fauconney. Le certificat ajoute ce détail intéressant : « Ce qui est de plus surprenant dans cette circonstance, c'est que les reliques de Saint-Desle qu'on avait jetées au feu après les avoir ôtées d'une

châsse précieuse ont été respectées par les flammes ainsi que le voile rouge qui les enveloppait ». Ponceot fait précéder sa signature de cette mention : « Je certifie les avoir retirées du feu moi-même ». Au surplus dans la reconnaissance de 1733, ne sont mentionnés ni le crâne de Saint-Desle ni même un fragment de celui-ci. Il n'y a donc aucun doute que les ossements de Saint-Desle soumis à l'épreuve du feu en décembre 1793 et dont le restant fut remis au concierge Nicolas Ponceot étaient ceux renfermés dans la châsse de cuivre doré. Autre détail intéressant, confirmant que, parmi les reliques retirées du feu, il y en avait qui n'appartenaient pas à Saint-Desle. En 1845, la fille du Vice Président de l'administration du district, J.B Grosjean, fit don à l'abbé Grosmougin du séminaire de Besançon, d'une relique paraissant être l'extrémité d'un fémur qu'elle certifiait être de Saint-Desle et figurant parmi celles que Lamothe de Bithaine avait jetées dans le poêle : « Il s'est alors répandu dans la salle un tel parfum que mon père en a été tellement frappé qu'il n'a pu résister au désir d'en soustraire un morceau. » Elle ajoutait qu'à son retour, son père avait recommandé à ses enfants de n'en parler à personne. Beaucoup plus tard, l'abbé Grosmougin se rendit compte qu'il ne s'agissait pas d'une relique de Saint-Desle ou de Saint Colombin, puisque les 4 fémurs conservés dans la châsse de l'église de Lure étaient intacts.

Par la suite, les reliques sauvées du feu et apportées chez Duc par Nicolas Ponceot et son neveu furent réunies à celles contenues dans les deux petits cercueils dont Duc avait reçu le dépôt. Mais on ne sait si ce fut avant ou après le 2 juin 1796 et s'il les plaça dans un seul des cercueils ou les répartit entre les deux. Toujours est-il que si on compare la description de 1733 avec celle faite le 13 février 1892 par le Docteur Boisson, on constate que les ossements que contenait alors la châsse de l'église de Lure, étaient plus nombreux que ceux recensés en 1733 :

« un crâne presque entier, 4 fémur appartenant à deux corps différents, 3 tibias dont deux se rapportent au même corps, même observation pour les deux cubitus, un radius, 2 omoplates, 2 os iliaques, 3 calcaneums, 5 morceaux de péroné. Les côtes et l'humérus n'ont pas été retrouvés ; mais il faut tenir compte que plusieurs reliques, dont je n'ai ni le détail, ni la description, furent distraites par des curés de Lure, à l'intention de diverses églises, notamment en 1833 de Delle et en 1880, pour la chapelle du séminaire de Luxeuil ». Ajoutons qu'en 1913, le chanoine Penotet retira de la châsse 2 fragments remis à l'église de Raon aux Bois où le culte de Saint-Desle est particulièrement en honneur.

La question des reliques sauvées du feu et remises à Antoine Duc étant solutionnée, il reste à examiner quand et comment, lui furent confiés les 2 petits cercueils qui, en 1790 étaient enfermés dans une grande caisse, dans un placard de l'ancienne abbatale et que lui et Grosmougin trouvèrent au même endroit et dans la même disposition, le 2 juin 1796. Suivant une opinion communément admise, Nicolas Ponceot, alarmé par l'attentat de 1793, aurait alors subrepticement retiré de la sacristie, (peut-être avec l'aide de l'abbé Wincelph) les deux petits cercueils et les aurait remis à Pierre Antoine Duc, qui avait déjà les reliques de Saint-Desle, provenant de la châsse du cuivre doré. Mais Duc, chargé en 1796 de faire l'expertise et l'estimation dont il a été parlé, ne voulant pas se découvrir, alla replacer les deux petits cercueils dans la grande caisse restée dans le placard de la sacristie ; puis, couvert par sa mission, et d'accord avec Grosmougin, avait alors porté le tout à l'église paroissiale et remis à C.F. Prailleur, faisant office d'administrateur de la paroisse, en présence de témoins dignes de foi. Tout étant alors en règle, grâce à cette mise en scène, Duc avait aussitôt récupéré

les deux petits cercueils qu'il avait emportés chez lui à nouveau.

Mais je ne crois pas que les choses se soient passées tout à fait ainsi. Les deux petits cercueils sont, je pense, réellement restés à leur place primitive jusqu'au 2 juin 1796 et seulement alors, retirés par Duc et Grosmougin, ont été portés à l'église de Lure, remises pour la forme à l'abbé Prailleur et pour donner le change d'accord avec lui et les témoins requis. Ensuite, confiés à Pierre Antoine Duc, pour les mettre à l'abri ; qu'on se réfère en effet, à l'additif du procès verbal du 14 prairial an 4 (2 juin 1796) qui paraît un peu surprenant, puisque d'un commun accord, les participants prennent toutes précautions pour les soustraire plus aisément à la profanation si elles y étaient exposées. C'est que le dépôt était loin d'être en sûreté entre les mains de l'abbé Prailleur qui ne pouvait être un gardien de tout repos, même si on avait toute confiance en lui. Celui-ci, né au Magny-Vernois, capucin à Belfort, s'était retiré à Lure, en 1791, à la fermeture des couvents. Il n'avait pas prêté le serment constitutionnel. Il avait été arrêté pendant la terreur, emprisonné et remis en liberté par Robespierre le Jeune. Lorsque l'église de Lure avait été rouverte au culte, le 6 messidor an 3 (24 juin 1795), il avait obtenu l'autorisation d'y célébrer le culte aux heures fixées par l'administration, en même temps que d'autres prêtres. Il s'était institué d'autorité administrateur de la paroisse de Lure ; mais violemment hostile aux prêtres qui avaient prêté serment, il était évident qu'il ne s'entendait guère avec ses confrères qui étaient dans ce cas et que l'utilisation de l'église par deux clans opposés posait quelques problèmes. De plus, une semaine après la remise qui lui avait été faite des reliques de Saint-Desle et de Saint Colombin, le Ministre de l'Intérieur avait nommé ordre d'enquêter sur ses agissements et sa propagande susceptible de jeter le trouble et la discorde. Ce fut probablement à ce

moment, si cela n'avait été fait plus tôt, que les deux petites caisses furent mises en dépôt chez Pierre Antoine Duc. Elles ne furent rendues qu'en 1825, sur ordonnance de l'archevêque à qui plusieurs habitants de Lure s'étaient adressés à cet effet. Pourquoi la famille Duc avait-elle tant tardé à restituer ce dépôt sacré, alors que la paix religieuse permettait de l'exposer sans risque à la vénération des fidèles. Interrogée, la fille de Duc répondait « parce que l'abbé Bouvier, curé de Lure de 1800 à 1825 n'était pas porté sur les reliques des Saints ». Mais il y avait une autre raison ; la famille Duc comme un certain nombre d'autres de Lure marquaient quelque hostilité envers l'abbé Bouvier, prêtre assermenté à qui elles reprochaient d'avoir usurpé la place du légitime pasteur, l'abbé Vuillemot. Celui-ci ayant refusé le serment en 1791, avait été remplacé par l'abbé Bourceret qui ayant abdicqué en 1794 n'avait plus osé revenir à Lure. Le curé Vuillemot avait trouvé asile chez P.A. Duc, puis obligé de s'exiler en septembre 1792, il était revenu de Suisse clandestinement et avait fait plusieurs séjours à Lure où il se cachait chez Duc. Au concordat, les paroissiens qui lui étaient restés fidèles espéraient qu'il serait réintégré dans sa cure de Lure, mais le gouvernement s'inclina devant l'opposition des autorités et de quelques notables influents de la ville et l'abbé Bouvier fut nommé. En tout cas qu'il l'ait souhaité ou non, ce fut celui-ci qui reçut les reliques restituées sur l'ordre de l'archevêque, peu avant d'être remplacé par l'abbé Bergier lequel fit placer les deux petits cercueils recouverts d'un étoffe de soie rouge « sur une espèce de catafalque » reposant sur l'autel dédié à Saint Desle dans la chapelle côté Evangile.

Le 14 juillet 1837, son successeur l'abbé Boilloz fit, en présence de plusieurs ecclésiastiques, procéder à l'ouverture des deux caisses « telles qu'elles sont décrites dans les précédents procès verbaux »,

renfermant l'une, les reliques de Saint Desle, l'autre celles de Saint Colombin.

L'abbé Boilloz, en effet, avait l'intention de placer les reliques dans une châsse nouvelle et dans la chapelle côté Epître qu'il faisait aménager pour la dédier spécialement à Saint Desle. Celle où les reliques reposaient depuis 1825 devant être alors consacrée à la Sainte Vierge. Lorsque tout fut prêt, on procéda à une nouvelle translation. Le 24 janvier 1838, l'ancien curé de Lure, Bergier, vicaire général, procéda à une nouvelle reconnaissance des ossements sacrés, les retira des petits cercueils où ils reposaient depuis près de deux siècles, puis les plaça dans une pièce de soie rouge brodée de fils d'or qu'il lia ensuite par une tresse de même couleur scellée de son sceau particulier en cire d'Espagne. Ceci fait, il les déposa dans « une châsse en bois de forme très élégante dorée et divisée en deux par une petite porte vitrée ».

Puis, le lendemain 25 janvier, la nouvelle châsse fut portée en procession dans les rues de la ville, puis de retour à l'église, fut déposée sur l'autel de la nouvelle chapelle Saint Desle, en présence du Sous Préfet, du Maire, de la plupart des fonctionnaires publics, de plus de cinquante ecclésiastiques « et d'un concours extraordinaire de fidèles tant de Lure que des environs ». Dans la relation de cette cérémonie qu'a rédigée l'abbé Boilloz, on lit que les reliques des deux Saints ayant été mêlées lors de l'attentat sacrilège de 1793, « depuis il n'est plus possible de les distinguer. D'un autre côté, on a distrait plusieurs parties des saints ossements, on en a placé dans la châsse dite de Saint Martin. Il est donc assez difficile de dire maintenant, tel ossement est de Saint Desle et tel autre de Saint Colombin ». Ce qui est à la fois en contradiction avec ce que le même abbé Boilloz relevait dans son procès verbal du 24 juillet 1837 et avec la reconnaissance faite par le vicaire général, le 24 janvier

1838, où il est encore question de 2 caisses renfermant l'une des reliques de Saint Desle, l'autre de Saint Colombin, procès verbal de reconnaissance qui laisserait même entendre que ce fut à cette occasion qu'elles auraient été mélangées, si on s'en rapporte au sens littéral. Cependant, il y a apparence que ce fut auparavant et que, pour cette raison, Mgr Bergier ne vit aucun inconvénient à réunir en un seul lot les reliques contenues dans les deux petites caisses. Mais la châsse de l'abbé Boilloz ne plaisait pas au chanoine Quirot, curé de Lure en 1877. Dès son arrivée, il conçut le projet de la remplacer par une autre plus riche et plus digne de son église et des Saints dont elle abritait les reliques.

Une souscription publique lui permit de faire exécuter à Morey une magnifique châsse en bronze ciselé argenté ornée d'écussons émaillés et de statuettes. Mais il ne put mettre la dernière main à son œuvre, car le 1 janvier 1892, il était nommé curé de Vesoul. Il en remit le soin à son vicaire l'abbé de Revel. Celui-ci, après avoir fait procéder à la reconnaissance des ossements par le Docteur Boisson, les fit placer dans une caisse, le 1 mars 1892, et les envoya au couvent des carmélites de Besançon chargées de les disposer dans la châsse. Ce fut au nouveau curé de Lure, le chanoine Heuvrard, nommé le 25 avril 1892, que revint l'honneur de procéder à la nouvelle translation, le dimanche 6 novembre 1892. La châsse déposée à l'hôpital fut amenée à l'église en procession présidée par Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, suivi par un nombreux clergé et une multitude de fidèles de Lure et des villages voisins, pendant que les cloches sonnaient à toute volée, après un office solennel, au cours duquel le vicaire général Touchet, orateur apprécié et renommé pour son éloquence, prononça l'homélie, la châsse fut placée sur l'autel de Saint Desle, là où elle est encore actuellement.

En 1715 seulement, on plaça des bancs dans l'église, et on les transféra dans la nouvelle en 1745, auparavant chacun restait debout ou s'agenouillait sur le carreau. L'assemblée de la paroisse réunie le 12 mai 1745, décida qu'il y aurait de chaque côté de l'allée de la grande nef, 21 bancs, avec en tête un banc pour le magistrat, et au bout un petit pour le valet de ville afin que celui-ci « put parer à toutes les scandales qui se commettaient continuellement dans ce saint lieu ».

Le 26 décembre 1745, les religieux de l'abbaye, en qualité de seigneurs de la ville, s'avisèrent de vouloir faire placer un banc dans le chœur côté Evangile, tant pour eux-mêmes que pour leur officiers. Mais cela froissa le corps de ville qui, pour affirmer ses droits sur l'église, décida de faire placer dans le chœur du côté de l'Épître, un second banc pour le curé et son familial. Les bancs furent remplacés par des chaises, le 23 pluviôse an 12.

L'usage d'enterrer dans les églises était très suivi à Lure. Par une délibération du 12 février 1728, on voit que ceux qui obtenaient ce droit devaient payer 8 francs comtois s'ils étaient bourgeois, et 12 s'ils étaient étrangers (c'est-à-dire seulement habitants). On voit aussi que ceux qui avaient ce privilège, entendaient se le réserver pour eux seuls et ne voulaient plus permettre qu'il fût accordé à d'autres.

Le 12 mai 1745, une assemblée de la paroisse décida qu'on n'enterrerait plus personne dans la nouvelle église, sauf sous le clocher et dans l'ancien chœur attenant au derrière de l'église, moyennant un droit de 6 livres pour les paroissiens et le double pour les étrangers, sans que cela donne droit de sépulture à leurs héritiers.

Il y eut cependant quelques dérogations : le 4 décembre 1751, en raison de la reconstruction en cours de l'église abbatiale Don Eberard de Reinach, prêtre capitulaire de l'abbaye, fut inhumé

dans le sanctuaire, devant le grand autel. Et le 28 mars 1770, Marie Françoise de Flachsland, née baronne d'Andlau Hombourg sœur du grand prévôt, chez qui elle était décédée, reçut sa sépulture dans la chapelle de Saint Sébastien, côté de l'Épître. On voit encore, à peu près effacée, dans l'allée centrale, la pierre tombale de ..... décédé le 25 septembre 1772, et celle de Pierre François Bouvier, curé décédé le 6 février 1826. Il y avait derrière le maître autel, un caveau dont la dalle portait un grand anneau de fer, avec les autres enfants de chœur, j'ai plusieurs fois fait des tentatives pour la soulever, mais sans succès.

### Les cimetières :

**D**epuis la fondation de la ville, le cimetière se trouvait autour de l'église paroissiale de Saint-Martin hors les murs et on continua à y inhumer après la construction de l'église dans la ville, et très probablement jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. On ignore à quelle date l'archevêque donna l'autorisation d'utiliser comme cimetière l'emplacement préparé à cet effet autour de l'église construite en 1556. En tous cas, en 1603, on ne l'utilisait pas encore, mais il fut mis en service peu après. Il était clos de murs, mais assez réduit, ce qui, pendant quelques trente ou quarante années, ne présenta guère d'inconvénients, car les anciennes familles de la ville donnaient toujours la préférence à l'antique cimetière Saint Martin où reposaient leurs ancêtres, malgré son éloignement et l'incommodité de son accès.

Puis les guerres de 1636 à 1674, ruinèrent peu à peu celui-ci et il était abandonné, lorsque le commandant de la place de Lure y fit construire la redoute destinée à protéger les défenses de



l'abbaye. La ville l'échangea, en 1715, contre un terrain situé près de la porte du Bas.

Mais un siècle à peine, avait suffi à remplir le cimetière nouveau et la même année, on constatait qu'il était devenu trop petit. Il fut alors question de réutiliser celui qui existait précédemment autour de la chapelle de Saint Quentin. Mais les lurons ne furent pas de cet avis : que le cimetière fut proche de leurs habitations ne les gênait pas. A cette époque, on voisinait avec les morts dans une extrême simplicité qui ne s'accordait guère avec les règles de l'hygiène la plus élémentaire. Les canaux des fontaines de la ville plus ou moins en bon état, traversant le cimetière, les troupeaux y allaient à la pâture, on y voyait même sur le devant une fontaine « où se commettaient toutes sortes d'indécences » au dire de l'archevêque qui, après avoir fait sans succès plusieurs observations, jeta l'interdit sur le cimetière, le 15 septembre 1727, et immédiatement, le curé d'y faire des inhumations. Cette interdiction mis le magistrat dans un grand embarras ; la ville étant toujours à cours d'argent, il n'y avait guère de possibilité d'envisager la dépense pour construire un nouveau cimetière. On envisagea divers expédients ; l'archevêque accepta alors d'autoriser les inhumations jusqu'au 21 mars 1729. Puis la ville fit les démarches pour rentrer en possession de l'ancien cimetière de Saint Martin, dont l'emplacement était de nouveau libre, puisque la redoute qui y avait été édiflée, avait été démolie trois ans avant. Mais l'abbaye fit la sourde oreille, et valablement fait, refusa d'intervenir.

Leurs parents défunts. Aussi le conseil de ville prit-il la décision de ne pas désaffecter le cimetière derrière l'église et d'autoriser les inhumations dans celui-ci moyennant une redevance de 3 livres.

Le 10 juin 1784, le conseil de ville décide qu'il serait définitivement supprimé, le terrain aplani, sablé et converti en place publique – auparavant, il serait permis à tous ceux qui y avaient des sépultures de faire procéder aux exhumations de leurs défunts, reposant sous cette terre au cœur de la cité ; mais il paraît que la plupart se contentèrent d'enlever les pierres tombales pour les transporter dans le nouveau cimetière du boulevard, se faisant un scrupule de troubler le sommeil éternel de ceux qui les avaient précédés. Sur la petite place où s'élevaient jadis les croix sur les tombes bossuées, à l'heure du crépuscule lorsque le grès rose du vieux clocher devient violet, passant accordez la charité d'un fugitif souvenir à tous ces lurons des siècles passés qui, ossements blanchis ou poussières, dorment là, gardiens du sol natal, paisiblement en attendant la résurrection en laquelle ils ont cru et espéré. « On est si bien, a écrit Maurice Barrès, sous la plainte éternelle des chants latins ». Donnez leur aussi l'aumône de votre prière lorsque vous entrez dans cette église qui étend son ombre protectrice sur tous ces morts oubliés.

Le nouveau cimetière du boulevard ne tarda pas à être aussi mal tenu que celui qu'il avait remplacé, si ce n'est plus, si on s'en rapporte à cette délibération du 5 août 1759 : « il n'est clos que par des mauvaises planches provenant des cercueils des morts paraissent : ce qui est d'une indécence impardonnable !

Et on vit se renouveler le même processus, remontrances de l'archevêque, tergiversations du magistrat, et finalement nouvel interdit que l'archevêque accepta de lever le 1 juillet 1769, à condition que le cimetière soit aplani, agrandi et clos de murs. Puis renouvelé en 1779, parce que rien n'avait été fait.

Le conseil donnait comme excuse que le nouveau cimetière comme l'autre

étant trop près des habitants et dans l'enceinte même d'une rue, il était plus convenable de la transporter hors de la ville. Il proposait le terrain communal dit l'ancienne Tuilerie situé sur la route de Saint Germain, mais l'archevêque n'accepta pas et les choses en restèrent là.

Sur la fin de novembre 1793, une épidémie de fièvre typhoïde fit son apparition à Lure, elle atteignait son paroxysme au début de janvier 1794, faisant des ravages parmi la population. Les médecins envoyés pour combattre la maladie incriminèrent aussitôt l'insalubrité de la ville : les habitants laissaient la boue s'accumuler dans les rues et ils avaient la fâcheuse habitude d'y déverser depuis les fenêtres toutes leurs eaux usées et autres. Les médecins recommandèrent de leur interdire « de jeter par les fenêtres aucune matière ou liqueur qui puisse causer des exhalations méphitiques ». Il fallait d'urgence désaffecter le cimetière du boulevard et en ouvrir un autre éloigné des habitations et on en revint au terrain de l'ancienne Tuilerie. Robespierre le jeune, en mission dans la Haute-Saône, arriva à Lure, le 19 pluviôse an 2 (7 février 1794). Il employa aussitôt les grands moyens, en interdisant toute inhumation dans le cimetière du boulevard, qu'il fit niveler et recouvrir de 3 pieds de sable, battus et damés, comme venait de le décider le conseil municipal. Cinq jours après, le nouveau cimetière était ouvert et en 6 semaines, on y fit près de 60 inhumations. Robespierre le Jeune ordonna aussi à la municipalité de le clore de murs sans tarder. Le travail aussitôt entrepris fut vite interrompu et ce fut seulement 3 ans après que la municipalité décida de la reprendre « pour mettre le cimetière à l'abri de toutes les bêtes carnassières qui commettent des débats en ce lieu ». Et il fallut encore 5 ans pour que le cimetière fut clos définitivement.

De chaque côté de la porte actuelle érigée en février 1804, deux colossales

statues s'élèvent sur le mur, l'une représente la Foi, l'autre l'Espérance. Datant du 17<sup>e</sup> siècle elles ornaient la façade de l'église abbatiale. Lorsque les acquéreurs de celle-ci décidèrent, en juillet 1798, de la démolir, ils les offrirent à la ville, et à la municipalité ouvrit une souscription publique pour dresser l'une d'elles comme emblème de la liberté, place des Capucins, sur un autel consacré à la Patrie. La ville « complètement dénuée de ressources » ne pouvant assumer cette dépense. Mais le projet ne suscita guère d'enthousiasme parmi la population, et la quête faite à domicile pour les deux commissaires délégués ne rapporta que quelques francs. Les deux statues restèrent à l'abandon, sans qu'on sut quoi faire, jusqu'au jour où on eut l'idée de les transporter au cimetière et de les placer sur le mur, comme elles sont encore actuellement.

On ignore tout de la provenance de ces deux statues, à moins qu'elles n'aient été exécutées spécialement pour orner la façade de l'église abbatiale. Il n'en est fait aucune mention avant 1798, pas plus alors que de la statue de la troisième vertu Théologique : la charité qui normalement devait accompagner les 2 autres. « Mais, disait un vieux luron fort médisant, a-t-elle jamais pris place à côté des autres ? Car si on à Lure, on a un peu la foi, un tout petit peu plus d'espérance, on a toujours totalement ignoré la charité. » D'où ce commentaire de mon père que s'il disait vrai, cette vieille mauvaise langue était bien en tous cas un authentique Luron.

### Rue Pasteur

C'était jusqu'en 1894, la rue des Cannes, dont une partie celle qui va de la Grande Rue à l'ancienne maison curiale derrière l'église, avait reçu au 18<sup>e</sup> siècle, le nom de rue des Prêtres. Un acte de 1628, conservé aux archives du Doubs, la désigne sous le nom de rue des Cannintes. D'où est venu celui de rue des Cannes. Les

vieux Lurons prétendaient que nos ancêtres l'avaient nommé ainsi à cause du grand nombre de palmipèdes qu'on y rencontrait, en raison du macéragé qui la bordait ; mais cette interprétation ne repose que sur un calembour. On peut aussi penser, avec toute certitude de vraisemblance, que l'origine de ce nom est le latin canna, roseau, et que cannintes serait une corruption du latin : cannetum, lieu couvert de roseaux. Ce qui est logique, puisque la marécageuse prairie des Gleux se prolongeait jusqu'au fossé qui bordait cette rue, au XVIII<sup>e</sup> siècle encore.

Suivant le chanoine Plaissonnet, elle aurait tiré son nom de Couenne, peau qui se prononçait Couanne. Rue des Couannes, parce qu'on y trouvait deux tanneries.

Quant au nom de rue des Carmes, adopté par l'abbé Besson, reprenant une erreur de P. Dunand qu'on trouve dans la relation de sa visite à Lure, en 1770, il n'a aucune apparence de réalité, car cet ordre religieux n'a jamais eu d'établissement à Lure. Le nom de rue des Prêtres se justifie avec raison, puisque la maison curiale, presbytère, s'y trouvait, juste derrière l'église ; ce fut pendant plus de deux siècles la demeure des serviteurs de Dieu qui en furent chassés en vertu des lois de 1906. Elle est devenue une annexe de l'église des filles.

La maison où logeaient le curé et son auxiliaire était ruineuse en 1708. Il fut décidé de la reconstruire, la première pierre fut bénie le 11 mars 1713, les sculptures et les inscriptions qui ornent les linteaux des trois fenêtres sont effacées et peu apparentes de sorte qu'on les remarque peu généralement.. Elles forment une phrase, dont la prairie qui surmontait la porte à disparu.

Au linteau de la 1<sup>ère</sup> fenêtre, un motif représentant un évêque mitré (Saint-Martin a-t-on dit) tenant une croix. HIC PAUPER ET MODICVS.

Sur la deuxième fenêtre : un écusson orné de deux étoiles, surmonté d'un bonnet de curé. L'inscription est à demi effacée. On lit seulement : VNDICO ... SIDIUM (probablement présidium) ; sur la troisième fenêtre : sur la troisième fenêtre : le Christ tenant une palme :.... TOMNIA QVAE PRAECEPERAT DEVS. Le tout datant du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou plutôt de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, forme une phrase qu'on peut rétablir complètement ainsi : Ici la Pauvre et l'Humble trouveront le secours et tout ce que Dieu a enseigné.

Dans l'ancienne cuisine, on voit une superbe et monumentale plaque de cheminée ouvragée, ornée d'écussons, avec une longue devise, datée de 1713.

La ville de Lure, ayant obtenu une école secondaire (décret du 11 messidor an 12, 30 juin 1804) celle-ci fut établie dans une partie de la maison curiale, trop vaste. « Elle n'a été bâtie ainsi, dit une délibération de 1802, que par l'influence d'un curé très riche dont le frère était alors subdélégué de l'Intendant à Lure ». Il s'agit de Félix Nicolas Devault, curé de Lure de 1752 à 1761, et de son frère François Joseph, gouverneur de la ville de Lure pour le Roi : après lui, les curés n'occupèrent plus que la moitié de l'immeuble à peine, et le reste fut loué. En 1839, le collège fut transporté dans l'ancien couvent des capucins et le local devint une école primaire de filles.

La maison voisine, le N<sup>o</sup> 26, fut celle de Louis Emile Millotte, né à Lure le 4 juin 1810. Il était capitaine d'artillerie, lorsqu'il fut élu à une très forte majorité, député de la Haute-Saône à l'assemblée constituante de 1848, mandat qui lui fut confirmé l'année suivante. Après le coup d'état du 2 décembre 1851, il fut contraint à l'exil, pour avoir refusé de prêter serment au Prince Président, Louis Napoléon. L'interdiction de résidence en France fut levée le 7 août 1852 et il revint habiter Lure, dans sa maison de la rue des

Cannes, où il mourut d'une rupture d'anévrisme, le 17 avril 1854.

Le collège Saint Joseph est l'ancienne école des Frères des écoles chrétiennes fondée par l'abbé Boilloz, curé de Lure, grâce à la donation que Mademoiselle de Montlezum lui fit à cet effet en 1838.

Il n'y avait alors pour les jeunes garçons qu'une seule école primaire, école dite à la Lancastré, d'enseignement mutuel, fort en faveur depuis 1811, ouverte le 27 février 1827. Il n'y avait qu'un seul instituteur, elle était insuffisante en 1839, et ne donnait plus satisfaction. Comme le disait l'abbé Boilloz, à côté du collège où étaient admis les enfants riches à même de payer une rétribution mensuelle, il croyait de son devoir de créer un établissement à l'intention des enfants pauvres « afin de les mettre à même par les talents et les habitudes de vertus qu'ils y contracteront, de servir comme leurs frères plus privilégiés leur pays et se faire une existence honnête ».

L'Institut des frères des écoles chrétiennes se montra réticent, le conseil Municipal qui était composé en grande partie d'éléments bourgeois, hostiles à ce nouvel établissement, refusa à l'abbé Boilloz l'aide qu'il sollicitait ; mais celui-ci ne se découragea pas, il acheta une maison qu'il agrandit et aménagea. Il fut nommé curé de Vesoul en juillet 1842, et ce fut son successeur l'abbé Guiron qui présida à l'ouverture de l'école à la rentrée d'octobre 1843. Au début, il y avait 3 frères, puis 4. L'école comptait 170 élèves en 1862, tous des classes populaires et paysannes, à côté de très rares garçons de la bourgeoisie luronne, qui boudait cet établissement où l'enseignement était donné gratuitement, selon les méthodes instituées par J.B. de la Salle. Ce fut dans cette école que j'ai reçu les premiers éléments de l'instruction primaire. J'ai toujours gardé une grande reconnaissance

pour mes premiers maîtres. A 6 ans, je savais lire et écrire correctement, presque sans fautes, car ils attachaient une importance particulière à l'orthographe. Le très cher Frère Alexandre m'enseigna les premiers rudiments de latin et ce fut avec lui que j'ai décliné pour la première fois : La rose.

Lorsque je me félicitais de cet heureux départ de mes études, ma mère m'a plusieurs fois répété qu'elle avait été désapprouvée et même blâmée de m'avoir confié aux bons frères. Mais elle n'était pas femme à ce soumettre à de tels préjugés.

En vertu de la loi du 7 juillet 1904, sur la suppression de l'enseignement congréganiste, un arrêté du Ministre de l'Intérieur Georges Clemenceau du 11 juillet 1906, ordonna la fermeture de l'école dont les frères furent expulsés quinze jours après par le commissaire de police assisté de la gendarmerie.

Les circonstances de ce départ forcé sont toujours présentes à ma mémoire. Les quatre frères avaient préparé leurs bagages, mais ils n'entendaient pas s'incliner volontairement devant cette mesure inique.

Les deux portes de fer de la cour avaient été fermées à clé et il fallut requérir un serrurier, tandis que les gendarmes escaladaient le mur, les frères avaient continué à faire la classe comme si de rien n'était. Nous étions cependant très émus et beaucoup plus attentifs à ce qui se passait à l'extérieur. Puis les gendarmes entrèrent et je revois le bon frère Alexandre fermant son livre et disant simplement : mes enfants, la classe est finie ! Puis le frère Ravel supérieur, vint nous faire ses adieux et nous souhaiter de bonnes vacances et en rangs, il nous conduisit dans la rue où nous attendaient nos parents. Nous pleurions tous. Pour ma part, je restais traumatisé, n'arrivant pas à concevoir dans ma cervelle d'enfant pourquoi nos bon maîtres avaient

été traités comme des voleurs, conduits à la gare escortés par des gendarmes. Soixante quinze années après, je n'ai pas oublié cette scène douloureuse. Il eut certes été plus humain de ne pas en faire spectateurs des enfants et attendre qu'après la classe, ils soient rentrés chez eux.

Dans la rue Pasteur, on voit encore de beaux morceaux de sculpture du XVI<sup>e</sup> siècle encastrés sur la façade d'une maison et dont on ne connaît pas l'origine. Ils auraient, dit-on fait partie d'une ancienne chapelle ou d'un monument funéraire érigés sur l'ancien cimetière derrière l'église et qui auraient été sauvés ainsi de la destruction lors de la désaffectation de celui-ci. L'un placé dans une niche est une allégorie de la Sainte Trinité, Dieu le père présentant le Christ en croix, le Saint Esprit figuré ordinairement par une Colombe a disparue. Le second est un beau haut relief représentant une Pieta, le suaire de la Sainte face et le miracle de Saint Hubert.

Au N° 9 de la même rue, est une ancienne maison de ferme, certainement le plus ancien vestige de l'antique vocation rurale de Lure. Elle est fort vétuste, et bien qu'on relève sur le linteau d'un fenêtre accostée de deux motifs allégorique, la date de 1789, (celle d'une restauration ou d'un agrandissement), elle est certainement antérieur en partie d'un siècle si ce n'est plus (1981 on vient de la démolir).

En 1758, la rue des Cannes n'était encore qu'un borbier. La ville profita de l'offre que lui fit le grand prieur de l'abbaye et décida de l'exhausser et de la paver, avec des matériaux des anciennes tours qui étaient en cours de démolition. On fera, dit la délibération du 27 mai 1758, (une rigole au milieu).

A l'angle de la rue des Cannes et de la Grande rue comme sur la petite place devant la maison des œuvres, s'élevaient jusque dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, deux fontaines monumentales, un large bassin, semblable à celle qui subsiste encore sur la place à l'extrémité dans la

rue du Fahys. Elles dataient de 1755. Elles furent toutes tronquées, l'une en 1828, pour recevoir un vase en pierre, qui ornait le sommet d'un mur de la Sous Préfecture (actuellement dans l'escalier de l'hôtel de ville) et dont on ignore la provenance, l'autre pour recevoir le buste de Desault en 1876.

Jusqu'à la fin du règne de Napoléon 1, Lure n'était encore qu'un gros bourg rural dont la seule industrie était la Tannerie. Le premier établissement industriel qui prit naissance fut la fabrique de pompes à incendie Bettend, vers 1820, installé dans le bâtiment qui est maintenant la salle paroissiale Jeanne D'Arc. Sa renommée s'étendait bien en dehors des limites du département. Dans quelques uns de nos villages on trouve encore des pompes de sa fabrication, reléguées maintenant, mais dont certaines étaient encore en usage, il y a une quarantaine d'années. Telle celle du Magny-Vernois, cédée à titre de monument historique, à la compagnie du Sapeurs Pompiers de Lure.

Longtemps la protection de la ville contre les incendies fut inexistante. Et on se contentait de les combattre comme presque partout ailleurs, avec de l'eau tirée des puits dans des seaux que des bénévoles se passaient de mains en mains et qui arrivaient au dernier à moitié vides. Comme beaucoup des toits au début du XVII<sup>e</sup> siècle étaient encore couverts en chaume, que les bâtiments étaient en partie construits en planches et renfermaient foin et pailles, les incendies étaient fréquents et tournaient rapidement au désastre par une propagation impossible à circonscrire. Il faut croire que l'incendie qui détruisit une grande partie de la ville dans la nuit du 11 au 12 décembre 1720 fut une véritable catastrophe car le souvenir s'en était transmis de père en fils, encore si vivace que, dans mon enfance j'en ai entendu le récit horrifié fait par une vieille amie de ma grand-mère, qui était pourtant née plus d'un siècle après.

Cet événement fit réfléchir le magistrat, qui reconnut la nécessité de

combattre les incendies par des moyens moins rudimentaires et avec des hommes exercés, plus tôt que recourir au pied levé à des citoyens pleins de bonne volonté certes et cependant inexpérimentés. Mais comme à chaque fois qu'une initiative devait entraîner une dépense risquant de mettre en péril le mince budget de la ville, le magistrat prit largement le temps de la réflexion et ce fut, le 2 mai 1759 seulement, qu'il décida d'adjoindre à la petite pompe très insuffisante et inefficace, une pompe portable et une grande pompe achetée à J.B.digue, maître pompier à Belfort. Puis, il s'occupa pour les utiliser rationnellement de créer une compagnie bourgeoise, composée de 3 brigades de 9 hommes chacune, commandées par un capitaine, un lieutenant, deux sergents et trois caporaux choisis par l'élection. Mais le corps, faute d'autorité de ceux qui le dirigeaient, devint peu à peu indiscipliné et par conséquent inefficace. Un arrêt municipal du 2 août 1788 le réorganisa sur de nouvelles bases. Il s'embles qu'au court des années suivantes, il suivit, la même pente fâcheuse, car en 1799, un violent incendie, accompagné de pillages, fit constater que ce corps était bien au dessous de sa tâche et que son commandant était incapable et sans autorité. « On a vu, dit une délibération du 19an 7. (7 février 1799), lors des récents sinistres, qu'un très grand nombre de bras employés à la manœuvre d'une pompe nuisent souvent à son libre jeu par leur défaut d'accord dans le mouvement d'oscillation, tous s'empressent de diriger les secours et il résulte de cette précipitation, de la contrariété, des querelles particulières. Il vaut mieux n'employer que les nécessaires, qu'ils fussent exercés et entièrement à la disposition de quelqu'un chargé de l'attaque du feu ». Il fallait que celui-ci put compter sur un certain nombre d'hommes exercés par des manœuvres préalables plutôt que sur une multitude désordonnée accourue à l'appel du tocsin, qui croyant aider ceux qui essayaient de combattre le sinistre, ne faisaient que réduire leurs

efforts à néant. La solution consistait à mettre sur pied une compagnie régulière de sapeurs pompiers, seule habilité à intervenir, composée de 34 hommes prenant un engagement ferme « choisis parmi ceux de 20 à 40 ans de conduite régulière et honnête et pourvue d'un commandant énergique et capable pour diriger les secours, empêcher le pillage ou les déménagements presque toujours inutiles, toujours ruineux et dangereux en ce que souvent on jette les meubles par les fenêtres sur ceux qui travaillent ».

On doit conclure qu'organisée de cette façon, la nouvelle compagnie de feu donna entière satisfaction, car on ne trouve plus, dans les mêmes années qui suivent, aucune critique à son regard. Malgré les vicissitudes, elle s'est maintenu et à toujours fait l'honneur aux règles qui ont présidé à sa fondation

\*

#### Rue de la Tannerie.

Cette rue n'a rien qui attire particulièrement l'attention, mais son nom rappelle une industrie aujourd'hui disparue et qui y était florissant dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Elle avait pris naissance à cet endroit, en raison des avantages qu'elle y rencontrait, mais qui certes représentaient un grave inconvénient sous tous autres rapports.

En 1705, on comptait cinq maîtres tanneurs : Antoine Bonmarchand, J.J. Pernel, Antoine Lieffroid, Jean François Moy et Jean Baron. Ils utilisaient avec profit les ruisseaux des Gleux pour les nécessités de leur métier. Mais les retenus d'eau qu'ils opéraient, mettaient obstacle à l'assainissement de la prairie des Gleux qui fut longtemps un affreux marécage, où il était dangereux de s'aventurer. Un titre de 1660 nous apprend qu'il « tait impossible de la traverser. C'était un terrain mouvant, criblé de sources qu'on commença à drainer par des fossés en 1700, en même temps qu'on canalisait les eaux qu'elles épandaient par d'innombrables petits

ruisseaux. Les Lurons des siècles passés s'accommodaient fort bien de cette situation malsaine à laquelle ils étaient habitués, et étaient fort éloignés de vouloir remédier parce que les eaux des Gleux alimentaient les fossés d'enceinte de la ville et que le marais la protégeait efficacement contre les attaques ennemies.

Ce fut en 1723 seulement que, par le creusement du grand fossé qui bordait le champ de foire, qu'on réussit à assécher plus ou moins ce qu'un contemporain assurait être une éponge. On aménagea aussi les 5 sources des Fincelles qui ont jusqu'à la fin du siècle dernier, alimenté la ville en eau potable.

Prolongement des Gleux jusqu'à la rue Pasteur, ce qui fut plus tard le champ de Foire, actuellement Esplanade Charles de Gaulle, ne fut longtemps aussi qu'un abominable marais. L'assainissement entrepris par le grand fossé permit de le convertir en une promenade que les documents de l'époque qualifient de superbe et de magnifique. Elle céda la place au champ de Foire en 1846. Jusqu'en 1774, les Foires s'étaient tenues entre le Mont-Chatel et la Porte du Bas, puis de 1774 à 1846 dans la rue des Cannes.

De temps immémorial, une grande foire se tenait à Lure, le 18 janvier, jour de la Saint Desle. En 1521, l'Empereur Charles Quint pour témoigner sa reconnaissance à l'abbé Georges de Masseveaux, en autorisa une nouvelle, fixée à la fête des Saints Simon et Saint Jude, le 28 octobre, avec franchises de toutes sortes pour les habitants de la principauté, pendant les 5 jours de la durée autorisée de la foire. A cette époque, les relations commerciales étaient peu aisées et la liberté du commerce soumise à des restrictions nombreuses, les foires étaient donc d'importants événements. On s'y approvisionnait auprès de marchands venus souvent de très loin, vendre des denrées et des ustensiles dont nous nous étonnons qu'ils aient pu être alors d'une rareté exceptionnelle. Cette facilité temporaire accordée aux échanges et aux

acquisitions attiraient à Lure un grand concours de peuple, des baladins et des saltimbanques : c'était l'occasion pour les parents et amis de se rendre visite, de faire de plantureux repas, accompagnés de beuveries ; après la conquête française, Lure fut dotée de quatre Foires annuelles, dont en 1735, les dates furent fixées aux mardis avant la Saint Georges, la Saint Jean d'été, la Saint Maurice et la Sainte Catherine, avec en plus la foire traditionnelle de la Saint Desle.

### Rue Albert Mathiez

Encore une vieille rue débaptisée : elle a primitivement porté le nom de rue du Fahys, puis celui de rue des Capucins, rappelant que les frères du petit pauvre d'Assise y avaient édifié leur couvent. Mais à la fin du siècle dernier, ce souvenir trop clérical offusqua certains édiles qui ne se mirent guère en frais d'imagination. Ils lui donnèrent le nom de rue des Ecoles, on ne sait trop pourquoi, puisque celles-ci sont disséminées par toute la ville : rue du Collège eut été plus approprié.

Depuis 1933, la rue a de nouveau changé avantageusement de nom pour prendre celui d'Albert Mathiez, éminent historien de la Révolution française qui fût, 5 années durant, élève de notre collège. Né à la Bruyère en 1874, mort en 1932 subitement, pendant son cours à la Sorbonne, il a consacré la plus grande partie de sa vie à l'histoire de la Révolution qu'il a entièrement rénovée, prenant délibérément et ardemment, le contre-pied de la doctrine officielle. Ses démêlés avec Alphonse Aulard sur ce sujet, sont restés célèbres. Il s'était notamment attaché à la réhabilitation des Robespierre qui, depuis thermidor, était honni et représenté comme le seul coupable des crimes de la Terreur. Interpellé un jour par Napoléon 1 sur le rôle de Robespierre, Cambacères lui avait répondu : « Sire, ce fut un procès jugé, mais non plaidé ». Albert Mathiez entreprit de plaider ce procès et de la gagner. Il le

faisait avec passion et avec violence, en raison de son tempérament impétueux. Il s'était, pour cette raison, fait de nombreux ennemis surtout parmi ceux qui, comme lui, professaient des opinions socialistes avancées, mais avec sa franchise coutumière, il ne faisait point de difficultés pour avouer qu'il ne pouvait supporter la contradiction. Ceux qui l'ont connu se souviennent combien il était de relations difficiles. Des chagrins intimes et un stupide accident qui lui avait fait perdre un œil dans sa jeunesse n'avaient guère adouci un caractère naturellement irascible.

Mais, malgré la fermeté de ses convictions, il n'était point de ceux qui mettent l'histoire au service de leurs préjugés ou de leur passion : la sienne était celle de la vérité et toute sa vie d'historien a été consacrée à rechercher et à mettre en œuvre les preuves susceptibles de rendre cette vérité plus éclatante. Le plus bel hommage qu'on peut rendre à ce travailleur sincère et acharné sera de rappeler l'estime qui lui témoignait son collègue, lui aussi professeur à la faculté de Besançon Jean Guiroud, plus tard directeur du Journal : La Croix. Tous deux pourtant, étaient aux antipodes l'un de l'autre : l'un catholique convaincu et militant, l'autre libre penseur farouche et socialiste communisant. Ils entretenaient des relations plutôt distantes, souvent même dénuées, agrémentées de polémiques, mais tous deux s'estimaient mutuellement, en homme aux convictions sincères et sans arrière pensées. Lorsque Aulard prit sa retraite en 1922, ce ne fut pas sans quelques stupéfactions qu'on vit Jean Guiroud prôner dans La Croix, la candidature de son ancien collègue, à la chaire d'historien de la Révolution en Sorbonne. Fondateur de la société des Etudes Robespierristes à qu'il il assigna pour but « de demander pour Robespierre la justice qui lui est légitimement due », et de son organe les Annales Révolutionnaires devenues en 1924 les Annales Historiques de la Révolution Française, Albert Mathiez fut avec toute sa

fugue, à dit son biographe A. Troux, « L'ardent historien d'une ardente histoire ». Plus encore que la plaque d'émail bleu d'un coin de rue, son œuvre demeure pour perpétuer sa mémoire.

Les capucins étaient arrivés à Lure en mission en 1624, mais suite les instigations des religieux de l'abbaye, le corps de ville leur refusa le droit de cité, les autorisant seulement à séjourner à titre précaire, pour y prêcher ; en 1627 seulement, sur la demande expresse de l'archiduc Léopold Guillaume d'Autriche, administrateur des abbayes unies de Murbach et de Lure, les capucins eurent la permission de s'établir à demeure dans la ville, mais uniquement comme missionnaires et avec défense expresse d'y mendier. Ils s'établirent dans une maison particulière et restèrent dans cette condition jusqu'en 1638.

On lit dans l'histoire manuscrite des capucins de Franche-Comté, la relation des circonstances qui leur firent quitter la ville : « comme les suédois prirent Lure (1637), auparavant tenu par les Impériaux, ils se comportèrent assez courtoisement à l'endroit des frères, ne les chassant pas, ne les pillant, comme ils pouvaient faire : bien est vrai qu'ils ne leur permettaient pas de sortir de la ville pour aller chercher leur vie, sans congé et qu'ils mirent le P. Etienne deux fois en prison, et présentèrent deux fois le pistolet à la gorge au P. Athanase, d'Arbois, prédicateur. Mais comme l'année suivante les Bourguignons ayant brûlé la ville, en dépit de ce qu'ils ne pouvaient prendre le château ou abbaye, comme il n'y resta que peu de maisons et entre autres la notre, un nommé Gibouley de Besançon la pilla, qui fut la cause que nos religieux quittèrent la place ».

Ils ne revinrent qu'en 1660 après bien des difficultés. Mais si, trente ans avant, les bourgeois de Lure avaient regardé leur établissement d'un fort mauvais œil, Les services qu'ils avaient rendus pendant les guerres, leur dévouement lors de l'épidémie de peste, et



le besoin de secours religieux, les firent désirer aussi ardemment qu'on les avait repoussés. Cependant se souvenant des mécomptes précédents, le chapitre de l'ordre s'était montré peu favorable à un nouvel établissement.

En 1654, Claude François Du Houx, ancien gouverneur de Dole et sa femme Barbe Vinochey, entrèrent en pourparlers avec le Père Provincial et les définiteurs de la province des capucins de Bourgogne et leur firent part de leur ferme intention d'exécuter le pieux dessein qu'avait formé leur frère et beau-frère, le Père Chérubin appelé dans le monde Claude Vinochey, originaire de Lure, de fonder en cette ville un couvent de leur ordre. En conséquence, ils promettaient « de loger et héberger ceux qui seraient députés par lesdits RRPP Provincial et définiteurs pour la bâtisse et établissement d'un couvent en la ville de Lure, dans la maison mortuaire du feu sieur Vinochey, pendant l'espace de quatre ans, afin que, pendant tel temps, ils aient moyen d'établir un logement ».

Ils obtinrent gain de cause en 1660, et aussitôt les capucins revinrent s'installer à Lure ; mais les négociations traînèrent en longueur et finalement, deux ans après, le P. Marcellin, Provincial, donna l'ordre à la mission de quitter Lure. Le Magistrat insista pour qu'un sursis fut accordé et ce fut seulement le 10 décembre 1665, que l'abbé et les capitulaires de Lure donnèrent leur accord et permission à l'établissement d'un couvent. Les obstacles qui avaient pendant plus de dix années retardé une solution souhaitée par tous les habitants de la ville, avaient été le fait des religieux de l'abbaye. violemment hostiles aux Français et aux Comtois, ils s'opposaient à ce que le couvent projeté fût réuni à la province des Capucins de Bourgogne. La construction commença aussitôt, sur des vastes terrains concédés par la ville ou vendus par des particuliers. L'habitation était pauvre et modeste, selon la règle de l'ordre. Elle comportait des cellules pour le

logement des religieux dont le nombre variait entre 8 et 12. Ils étaient 11 et 3 frères lais en 1790. La chapelle d'assez grandes dimensions était aussi très simple.

Le couvent fut réparé, embelli et agrandi en 1730, en vue du chapitre général de l'ordre qui s'y tint en 1731. Sensible à cet honneur fait à la ville, le Magistrat fit don aux capucins de la somme de 100 livres pour supporter les frais de cette amélioration. Chaque année, il leur accordait un cochon gras à Noël et cent livres de carpes à Carême. Lorsque le Père Provincial venait à Lure ; le corps de ville lui offrait un dîner. Tenant compte de l'action charitable des capucins, il décida en 1668 que l'amodiateur de la boucherie devait chaque semaine leur donner 10 livres de viande de bœuf, redevance portée à 12 livres en 1740. Et, le 7 mars 1756, on note, dans la délibération accordant comme chaque année les cent livres de carpes, cette remarque significative : « pris égard aux services que les Pères capucins rendent continuellement à la ville par leur Zèle ».

Il est vrai que ces manifestations d'estime n'étaient pas dépourvues d'arrière-pensé. Les édiles lurons y trouvaient l'occasion de se mettre discrètement en opposition vis-à-vis des religieux de l'abbaye toujours peu favorables aux capucins.

A la suppression des ordres religieux en 1790, les capucins quittèrent Lure. Le couvent et ses dépendances furent mis en vente comme bien national. La ville se porta acquéreur en 1791. En 1792, les bâtiments abritèrent une compagnie de gendarmerie et en 1793 un hôpital militaire. Mais la ville n'ayant pu acquitter le prix de sa soumission, la totalité fut remise en vente par folle enchère en 1795 et passa successivement entre les mains de plusieurs propriétaires, notamment le général baron Gruyer de Saint-Germain. En 1829, le maire Auguste Parmentier racheta, pour le compte de la ville, tout le domaine dit le clos des capucins, dont la presque totalité était en jardins, vergers,

remises et granges. Il comprenait tout l'emplacement occupé actuellement par la Place de la Libération, l'ancien collège, la caisse d'épargne, le tribunal d'instance, l'ancienne salle d'asile et les Ecoles. Le couvent proprement dit s'élevait en bordure de la place, il a été démoli il y a une dizaine d'années pour faire place à une école maternelle. On y établit en 1838-1839, le collège et on lui adjoignit à angle droit, un bâtiment qui subsiste en façade de la rue des Capucins. On crut bon alors, de faire disparaître la chapelle qui s'élevait sur la place perpendiculairement au bâtiment conventuel.

Nouvelle preuve de la constance avec laquelle les lurons de tous les temps ont détruit les uns après les autres tous ces témoins du passé d'une ville vieille d'au moins dix siècles dont la banalité surprend les visiteurs à qui on relate son histoire. Seul le clocher de la vieille église a été préservé et encore l'a-t-il dû au défaut d'argent ; si la caisse de la ville n'eut été continuellement à sec, lorsqu'il fut question à plusieurs reprises de la démolir, il n'existerait plus aujourd'hui.

Pendant 5 ans de 1740 à 1745, en raison de la reconstruction de l'église paroissiale, les offices furent célébrés dans la chapelle des capucins. En reconnaissance, le corps de ville leur accorda une pièce de bon vin rouge et la fit reblanchir.

Plusieurs notables de la ville voulurent y recevoir leur sépulture – citons Toussaint Devault, ancien maire, le 29 janvier 1741, et son fils François Joseph, bailli et gouverneur de la ville en 1757.

Après l'acquisition par la ville en 1829, les jardins et les vergers furent aménagés en place publique. Une fontaine monumentale fut alors érigée en 1830. Alimentée par un puit artésien, elle se trouvait au centre entre l'angle du collège et celui de l'Ecole maternelle. Elle a été récemment reléguée à l'emplacement d'un petit square. Combien d'écoliers de mon âge et même plus jeunes ont pris dans son vaste bassin des bains forcés, soit par

manque d'équilibre au cours de performances acrobatiques sur le sommet de la cuve, soit parce que malicieusement des camarades les avaient fait trébucher.

Dans le clos des capucins furent érigées en 1839 les halles de la ville, la salle d'asile en 1844, la caisse d'épargne dont les fondateurs furent le Sous-préfet Destremeau (1852-1867), et Pierre François Honoré Boileau, Président du Tribunal de 1840 à 1859. Né à Saint Sauveur en 1789, avocat il fut maire de Lure de 1818 à 1822 commissaire du gouvernement provisoire à Vesoul en 1848, il mourut à Paris en 1860. Et en 1884, les Ecoles Primaires de garçons. Le bureau de poste d'abord installé dans le bâtiment de la caisse d'épargne fut ensuite transféré dans une partie du bâtiment des halles de la ville, bâtiment qui fut à peu près détruit par un bombardement aérien dans la matinée du 28 août 1944. La caisse d'épargne a fait place au tribunal de Première Instance, et s'est installée dans un nouveau bâtiment à l'angle de la place. Un notable embellissement de la ville avait été prévu en 1813. Une belle avenue devait prolonger le Rue des Capucins jusqu'à la rue de la Font, par les jardins qui les séparaient. Les malheurs des invasions de 1814 et 1815 qui endettèrent considérablement la ville firent renoncer à ce projet et on doit le regretter.

Le nouveau collège fut inauguré à la rentrée de novembre 1839. Je n'en referai pas l'histoire. L'ancien principal A. Grimal a dit tout ce qu'il fallait dans son ouvrage très documenté : Cent ans de vie dans un collège – 1906. Mais je m'arrêterai quelque peu devant ce qui reste de cet établissement où j'ai passé dix années, depuis la classe de neuvième. Le vieux couvent a disparu et avec lui la jolie petite fontaine des capucins qui était au fond de la cour et leur cadran solaire sur lequel, pendant les récréations, nous nous exercions à lire les heures et les minutes, quand évidemment il y avait du soleil, ce qui n'était pas toujours le cas. Chaque fois que je revois la galerie, j'évoque nos

joyeuses bousculades se terminant par d'énergiques rappels à l'ordre, souvent augmentés de sanctions par les répétiteurs Erimund et Metris. Et comment ne pas évoquer le souvenir de mes camarades et amis, tombés si jeunes pendant la grande tourmente de 1914-1918, la plupart ayant à peine dépassé leur vingt ans ou même pas encore : Alfred Beaux, Antoine Boisson, Louis Boudot, Pierre Dombrowski, Gaston Ferrand, Edmond Page, Albert Paguin, Gaston Rollet. Je leur unirai aussi leur 4 professeurs : Cattier, Chalot, Breuillet, Cardot, tombés eux aussi au champ d'honneur.

J'évoquerai aussi la mémoire de toute cette pléiade de professeurs chevronnés dans le métier, éducateurs sévères, exigeants et consciencieux, nous prodiguant un enseignement approfondi et sans lacunes : ils ont formé notre jeunesse, les Carnet, Vitrey, Chalmandrier, Jamey, Nicot, Ventard par leurs leçons où rien n'était laissé de côté, pas même le plus petit détail. Ils ne se cantonnaient pas dans les matières qu'ils enseignaient scrupuleusement et chaque fois que s'en rencontrait l'occasion, ils ne manquaient pas de nous donner des leçons de civisme et de patriotisme. A cet hommage rendu à leur mémoire par leur ancien élève, j'en joindrai un tout particulier pour mes deux vieux professeurs Jarry et le Père Lancremon qui successivement m'ont appris le latin et le grec, m'ont familiarisé avec les auteurs et les historiens de l'antiquité classique ; avec le premier, j'ai rabâché les commentaires de César et l'Eneide de Virgile. Pour meubler les loisirs de nos après-midi de jeudi ou de nos petites vacances de Pâques et de Noël, il nous proposait d'apprendre par cœur au moins les 150 premières lignes du livre II de l'Eneide. Et encore maintenant à certains moments, il m'arriva de me les remémorer et de pouvoir les réciter en partie.

Avec le Père Lancremon, en seconde et surtout en première, on allait alors plus à fond : Horace, Homère, Tacite,

Herodote, Xénophon ne devaient plus avoir de secret et il fallait les traduire à livre ouvert et sans le secours du dictionnaire. Par la pratique des annalistes de l'antiquité mes deux maîtres Jarry et Lancremon m'ont donné ce goût invétéré de l'histoire qui, depuis ma douzième année, n'a fait que se conforter. Ce goût, je l'ai puisé dans leurs leçons plus que dans celles de notre professeur d'histoire et géographie, le jovial M. Matte, qui, pour se donner un air martial, ne se séparait pas de sa canne en bambou ; un jour d'été qu'il faisait son cours devant les grands élèves de philosophie, un loustic passa dans la rue en chantant à tue tête la populaire chansonnette : Vient Poupoule ! que des milliers de français ont fredonnée dans les années 1900. Il était juste arrivé au couplet : « et nous irons à la cabane bambou », lorsqu'il se trouva sous la fenêtre ouverte : alors un des élèves s'exclama : « mais c'est ici ! ». Dès lors, la classe où professait M. Matte ne fut plus appelée que la cabane du Père Bambou. Il n'ignorait pas le surnom dont on l'avait ainsi affublé, mais il en riait lui-même et se plaisait à raconter l'anecdote.

\*

### Rue du Fahys

Ce nom de Fahys est assez commun en Haute-Saône, notamment dans la région de Luxeuil. Il vient du latin *Fagus* (hêtre) et le nom de cette rue n'a pas d'autre origine ; elle aboutissait en effet au petit bois dit du Fahys, dont il est question dans les reconnaissances de 1572 : « Les habitants et bourgeois de Lure, disent-elles, peuvent y faire champoyer et prendre du bois pour leurs maisonnements avec autorisation du Révérend abbé Prince. Ils peuvent ainsi sans permission y couper des verges pour enclore leurs champs ». Ce bois qui s'étendait jusqu'à la Font fut progressivement défriché et au XVIII<sup>e</sup> siècle en pépinière et en vergers.

Primitivement le rue du Fahys partait de la rue de la Font, longeait la lisière du bois et aboutissait à la Grande Rue. Ce qui forme maintenant le rue Albert Mathiez prit le nom de rue des Capucins après la construction du couvent.

A chaque extrémité de la rue du Fahys, il y avait deux curieuses bornes bouleroues représentant une figure grossièrement taillée. Une seule subsiste, l'autre a disparu il y a quelques années, après la transformation de la maison qui fait angle avec la rue de la Font et porte le n° 2. C'était bien la plus ancienne maison de Lure, ayant conservé les caractéristiques permettant de lui assigner une date de construction. Les fenêtres étaient en ogive, style du XV<sup>e</sup> siècle, et il y en avait deux autres Renaissance du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans la cour une tourelle avec escalier de pierre intérieur et une petite fenêtre ogivale qu'on peut faire remonter au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le tout a été impitoyablement sacrifié en août 1964 au goût de la modernisation, comme a été démolie la maison qui lui faisait suite, avec un grand pignon à redans, mode d'architecture, très usité au XVI<sup>e</sup> siècle dans les Flandres et sur les bords du Rhin, mais qu'on rencontre rarement dans notre région.

\*

### Rue de la Font

C'est la plus ancienne de la ville dont elle fut la cellule initiale et dont elle fut probablement jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle la rue unique. Le reste de l'agglomération n'étant constitué que par des habitants épars, non encore alignés. C'est pourquoi s'étaient concentrées dans cette rue, la maison de ville, les halles, la salle de justice, les prisons qui, successivement reliées entre elles, ne formaient plus qu'un vaste corps de bâtiments.

Toutes ou presque les maisons de cette rue sont anciennes, mais elles ont toutes été plus ou moins modernisées. La maison n° 16 porte encore le millésime

1586 surmontant un écusson orné de 3 roses et d'une étoile. Sur la façade du n° 11 (anciens numéros 13) on voit au dessus d'une élégante petite niche très ouvragée abritant une statuette de la Vierge, la date de 1760. C'était la maison du chanoine Plaissonnet dont il sera question plus loin.

Au début de ce siècle, la Rue de la Font était pour les deux tiers, un des quartiers le plus vétuste et le plus tapageur de la ville. A l'extrémité était une bâtisse croulante, surnommée l'Arche de Noé, dont les locataires, pour la plupart en marge de la Société, population hétéroclite vivant dans les taudis, nécessitaient presque chaque soir l'intervention des sergents de la ville, heureusement à pied d'œuvre, puisque le commissariat de police était tout proche et que l'un des sergents de ville là en permanence, étant en même temps concierge de la mairie. Lorsque les agents de police n'arrivaient pas à ramener le calme, ils s'emparaient d'un des auteurs du tumulte et l'emmenaient, ou plutôt le traînaient au violon municipal, dans la cour de la mairie, où ils l'enfermaient jusqu'au lendemain matin, pour qu'il cuve son vin et ne trouble pas le sommeil des habitants de la rue. Ces personnages bruyants n'étaient au demeurant pas dangereux, on ne pouvait leur reprocher ni vois, ni atteinte à la sûreté de leurs concitoyens, ni autres délits qu'une ivrognerie tapageuse. Il en était de même pour toute une petite faune de marginaux, sorte de clochards, les Frisotte, les Frédéric dit le Pied, les Quatre-poches, les Yaya et autres. Sans profession bien définie, vivant chichement de mendicité ou d'expédients destinés à leur procurer les quelques sous leur permettant d'acheter leur miche de pain et surtout les litres de vin rouge ou les petites topettes d'eau de vie quotidiennes qui étaient leur unique raison de vivre.

Ceux-là gâtaient dans d'autres quartiers de la ville, dans des caves ou des hangars, mais leur quartier général était l'escalier d'accès à la mairie. Ils y guettaient ceux qui y avaient affaire, surtout ceux qui venaient déclarer des

naissances, afin de leur extorquer quelques sous. Ou bien lorsque ceux qui les hébergeaient ordinairement leur avaient fermé la porte de leur gîte, ils revenaient à la nuit tombée menant grand tapage pour se faire ramasser et passer la nuit au violon. Il y avait aussi un autre personnage bizarre et un peu déséquilibré aussi désœuvré et aussi démuné d'argent, issu d'une famille honorable, nommé Delhotal, dans la plus totale déchéance. Il était toujours affublé d'un gibus plus ou moins défoncé, donné lorsqu'il était trop usagé par quelque bourgeois de la ville. Delhotal ne frayaient pas avec les autres qu'il méprisait, se donnent des allures distinguées. Il avait l'âme d'un poète manqué, et le soir, il venait s'asseoir sur les marches de l'escalier de la mairie, exaltant sa nostalgie dans des ballades à la lune ou des romances de son cru ; il attendait que mon père ou quelque voisin vint lui donner une pièce de deux sous pour le faire taire. Alors, il se transportait dans une autre rue, pour s'y livrer au même manège. Il était rare que les sergents de ville interviennent car ce personnage inoffensif leur était sympathique et il n'avait pas droit au violon municipale. Celui-ci était rarement inoccupé et avant de s'endormir, les ivrognes qu'on y reléguait commençaient par hurler et à chanter à tue tête. Un soir, deux agents y amenèrent un des habitués du lieu, vociférant comme de coutume. Mais alors qu'ils l'y installaient, celui-ci lestement leur échappa, referma la porte sur eux et poussa les verrous. Les deux prisonniers pris au piège eurent beau appeler : ni leur collègue, concierge de la mairie, ni celui du Palais de Justice ne s'émurent de leurs cris. Il leur fallait attendre jusqu'au matin pour être délivrés. C'était justement un jeudi d'un beau jour d'été et nous jouions aux billes sur le trottoir avant d'aller au catéchisme, lorsque nous vîmes sortir les deux agents aux uniformes fripés « honteux comme un renard qu'une poule aurait pris ». Le spectacle nous réjouit beaucoup, d'autant plus que l'un d'eux,

l'agent Girod dit Triple Sec, était notre terreur. Ils regagnèrent le commissariat sous les quolibets des badauds ; il y en avait toujours à cette heure devant la mairie, attendant que, selon un rite bien établi, Heury Collot, l'unique secrétaire de la mairie ouvrit la fenêtre pour proclamer les nouvelles du jour : « un tel est mort, X...va se marier avec la fille Y...etc... ».Ce n'étaient pas là les seules attractions de cette rue pittoresque où je suis né et où j'ai vécu les treize premières années de mon enfance et de ma jeunesse, mêlé à tous les événements et incidents de la vie publique. Il y avait les va-et-vient à la mairie, les mariages, les élections toujours très animées n car, à cette époque, les professions de foi et les bulletins de vote n'étaient pas envoyés à domicile ; les candidats faisaient remettre leurs bulletins devant la porte de la mairie à tout électeur qui arrivait. C'était l'occasion d'invectives et d'injures entre distributeurs adverses auquel souvent prenaient part les électeurs déjà échauffés par les discussions et les propos d'un ton parfois assez vif qui se tenaient devant les affiches programmes, lues consciencieusement. Les réflexions des uns n'étant pas toujours acceptées avec sérénité par les partisans du candidat.

Il y avait les délinquants emmenés, les menottes aux mains à la prison ou au tribunal par les gendarmes. La sortie des audiences de la justice de paix était toujours mouvementée. Elles se prolongeaient sur le trottoir par des disputes et les injures entre les parties adverse ; le ton montait, et nous attendions le moment où allait surgir en robe, le juge de paix, criant plus fort encore que les plaideurs mécontents.

Autre distraction du dimanche. Très tôt le matin, les pompiers faisaient l'exercice, sur la place où s'élève actuellement leur caserne. Nous admirions l'agilité avec laquelle ils grimpaient jusqu'au faite d'un grand échafaudage de bois en forme de tour. Le moment attendu était celui, où le capitaine Ferrand, dit Craillotte, criait : pompe n° 2,

manœuvrez ! Alors, on s'exclamait lorsque le jet puissant arrosait le sommet de la tour, jusqu'à 15 mètres de hauteur.

Et puis, il y avait les marchés du mardis qui se tenaient dans la rue de la Font depuis des siècles. Alors que les marchands forains dressaient leurs étalages dans la Grande Rue, notre rue était réservée aux grainetiers, aux marchands de légumes et surtout aux campagnardes offrant beurre, œufs, volailles, dans leurs vastes paniers qu'elles présentaient aux clients, selon une très vieille coutume qu'on voit rappeler en 1674 par l'abbé Prince ordonnant aux habitants de la seigneurie, en vue de rétablir les marchés de la ville, d'y envoyer chaque mardi, une personne au moins par ménage, capable de vendre les denrées destinées à l'approvisionnement des bourgeois, avec interdiction de vendre aux coquetiers.

Nos ancêtres bourgeois de Lure étaient certes forts matinaux puisqu'un arrêt du Magistrat du 24 septembre 1757 interdisait à tout étrangers d'acheter sur le marché avant 7 heures en été et 8 heures en hiver. Interdiction qui subsiste virtuellement jusqu'en 1923. Aucun étranger à la ville n'avait le droit d'acheter œufs, beurre ou volaille qu'une fois les habitants pourvus. Ils devaient attendre l'autorisation des agents de police qui exerçaient une surveillance pointilleuse. Jusqu'à la veille de la guerre 1914-1918, ils connaissaient à peu près tous les habitants personnellement, mais après celle-ci, la population avait beaucoup évolué, et on se demande comment ils pouvaient s'y reconnaître. Tant qu'elles existèrent, les transactions plus importantes sur les grains, les pommes de terre et la viande, s'effectuèrent aux halles de la ville.

Dans la rue de la Font habitaient plusieurs personnes qui avaient quelque notoriété à des titres divers. Je n'en citerai que trois.

Charles Grosjean était président des vétérans de 1870 et de la Crois Rouge. C'était un grand chasseur devant l'Éternel

et même en dehors de la saison, on le voyait botté ou les mollets serrés dans des jambières de cuir, sanglé dans une veste à collet rond strictement boutonnée et coiffé d'un impeccable chapeau melon. Un de ses cousins ne l'appelait en patois que : Notre bé Tchaisou, et beaucoup de Lurons ne le connaissaient que sous ce surnom qu'ils prononçaient Bechaisou. Il était célèbre pour les discours ampoulés et interminables qu'il ne manquait pas de prononcer à la Toussaint devant le monument commémoratif de la guerre de 1870 ou aux obsèques des membres des deux sociétés qu'il présidait. Certains de ses discours étaient d'ailleurs l'objet de commentaires et d'observations dont on lui faisait part, sans que cela l'impressionnât outre mesure.

Il avait tenu à commémorer le cinquantenaire de la guerre de 1870, dont le nombre de vétérans s'était alors réduit d'année en année. Dans le discours inévitable qu'il prononça au cimetière, il évoqua ceux qui avaient disparu, concluant par ces mots : « Et de toute notre cohorte, il ne reste plus que quelques vieux débris », dont il crut bon d'énumérer les noms, parmi lesquels ceux de quelques dames, encore vaillantes, qui s'étaient dévouées en soignant les blessés hospitalisés au collège et à l'école des Frères, principalement après les batailles de Villersexel et d'Héricourt, qui avaient ravitaillé les convalescents et les avaient cachés pour qu'ils ne soient pas emmenés par les Prussiens. Malgré la gravité du lieu et de la circonstance, il y eut des murmures et des prostrations indignées.

Et la cérémonie finie, Charles Grosjean dut subir les reproches de ses sociétaires, dont le plus virulent fut bien le chanoine Plaisonnet qui, malgré ses 76 ans, s'attachait à conserver sa belle prestance, et n'acceptait pas d'être considéré comme un vieux débris.

J'ai déjà cité le chanoine Plaisonnet qui était notre voisin immédiat. Dernier rejeton d'une très vieille famille luronne,

c'était un ecclésiastique érudit, disert amateur d'antiquités et de vieux livres, aimant la société et la bonne chère, et pas du tout détaché des biens de ce monde. Il aurait dû être avocat, mais pour répondre aux vœux d'une de ses tantes, il avait changé de voie et avait choisi la prêtrise. L'ancien curé de Villersexel, devenu évêque de Versailles, Mgr Mabile l'avait appelé dans son diocèse et lui avait confié le soin d'une paroisse. Mais il avait pris sa retraite avant d'en avoir l'âge et était revenu habiter sa ville natale, dans sa maison de la rue de la Font où il menait une existence calme et douillette.

Depuis ses démêlés avec le curé Heuvrard, il se tenait à l'écart, célébrant la messe dans sa chapelle privée, se contentant d'assister aux offices, majestueux et solidaire dans la rangée de stalles côté évangile, en grand habit de chœur, camail et barrette violette. Il était en effet prélat romain, protonotaire apostolique et évêque in partibus.

Il avait recueilli auprès de ses parents et de ses tantes un grand nombre de traditions, dont beaucoup étaient anecdotiques et il était intarissable sur l'histoire de la ville pendant la Révolution et les années qui l'avaient précédée et suivie. Il analysait la conduite de chacun pendant cette époque troublée dont les souvenirs avaient «été longs à s'estomper. Je me souviens que la mésentente tenace et irréductible de certaines familles entre elles venait que l'un de leurs ancêtres avait été brimé ou lésé par quelque jacobin du crû dont les descendants prenaient garde de se réclamer. C'était un des sujets de prédilection du chanoine de la rappeler au grand déplaisir de ceux qui croyaient tout cela tombé dans l'oubli. Par exemple, il aimait rappeler malicieusement et comme par incidence, que mon grand-père paternel vieux républicain quarante huitard, avait compté parmi les membres fondateurs de la loge maçonnique de Lure ; il savait que cela était très désagréable à ma grand-mère maternelle et à ma mère. Ce qui expliquait leur antipathie pour le chanoine. Mais si

ma mère observait à son égard une attitude réservée et respectueuse, ma grand-mère répondait à peine à ses saluts.

Le déplaisant de ces révélations sur les tenants et aboutissants des vieilles familles luronnaises était qu'elles n'étaient pas faites sous le manteau, mais en pleine rue, pouvait-on dire ; car, par de belles soirées d'été, le chanoine installait son fauteuil sur le perron de sa demeure et conférait entouré d'une bonne douzaine d'auditeurs hommes d'un certain âge. Les réunions avaient le don d'exaspérer une vieille voisine qui régulièrement claquait ses volets en criant : «voilà encore ce sale Partibus qui tient chapitre ».

Comme il avait la dent dure, le chanoine n'avait pas que des amis ; les milieux bien pensants lui reprochaient ses relations avec quelques notoires voltairiens et anticléricaux de la ville. D'autres ne manquaient pas de remarquer, avec preuves à l'appui, que sa famille n'était pas exempte de critiques. Aussi, m'aimait-t-il guère qu'on lui rappelât qu'une de ses tantes avait été la Déesse de la Raison pendant la Terreur, et avait ainsi été la vedette de la fête sacrilège célébrée dans l'église de Lure, où elle avait trôné sur la montagne élevée dans le chœur de celle-ci. On accusait le chanoine d'avoir lui-même gratté le nom de l'héroïne sur le registre contenant la relation de la fête.

Mon père, en tant que voisin, faisait de temps à autre partie du cercle, tout ne se mêlant guère à la conversation. Il avait souci de ne pas déplaire à ma mère qui n'appréciait pas les commérages.

Quand on voulait bien ne pas m'intimer d'aller jouer ailleurs, je me bornais naturellement à écouter, mais j'enregistrais. Et une douzaine d'année après, j'ai souvent interrogé le chanoine à propos de ce que j'avais retenue. Il m'a beaucoup appris et c'est lui qui a réellement été à l'origine de l'intérêt que j'ai pris pour l'histoire de ma ville natale. Lorsque je me suis plongé dans les archives de celle-ci, j'ai pu constater, à ma grande surprise, à quel point la relation de

beaucoup d'évènements que j'y découvrais concordait avec le récit qu'il m'en avait fait. Il y avait bien quelques variantes dues à la déformation de la tradition orale, mais qui n'altéraient pas le fond. Quand deux ans avant sa mort, j'entrepris mes recherches sur le vieux Lure, il me fut d'un grand secours pour éclaircir bien des incertitudes sur quelques-uns de ses aspects aujourd'hui disparus.

Quelques Lurons se souviennent-ils encore d'un indigène de cette rue de la Font, dont la silhouette était familière à toute la ville ? Florian Parmentier était un petit cousin de mon père, type à part, dont le seul vice était une paresse insurmontable. Ses parents le destinaient au notariat, mais après avoir accompli ses trois ans de service militaire, il avait déclaré que pour être heureux, il fallait vivre indépendant, ce qui signifiait strictement ne rien faire, et il s'y appliqua consciemment. Pour ne pas rompre brusquement avec sa première vocation, il commença par grossoyer à domicile des actes et des expéditions pour le compte des hommes de loi, puis rapidement tourne la page, disant que tout cela l'ennuyait.

L'été, dès le matin, un quignon de pain, un morceau de pâté d'Italie ou de fromage de tête et une chopine de vin glissés dans les basques de sa redingote, il partait à l'aventure le long des routes ou dans les bois, une violette ou autre fleurette au coin des lèvres et poussant la romance. En hiver, il ne se lavait que tard dans l'après-midi, arpentait la rue de la Font et la Grande Rue conversant avec eux qu'il rencontrait. Il avait reçu une bonne instruction et ses propos ne manquaient pas d'agrément.

La vie était peu chère avant 1914 pour qui se contentait de peu et il était très économe surtout pour le savon. Il avait donc mis un certain temps à épuiser le capital hérité de son père. Mais après la guerre, les choses avaient changé et Florian était tombé dans la misère. Les quelques pièces qu'il arrivait à extorquer à ses

cousins ne suffisaient plus à assurer sa maigre subsistance, et il lui avait bien fallu se mettre en quête d'un emploi s'accordant toute-fois avec ses habitudes de vie. Celui de porteur de télégrammes lui avait convenu, et on le rencontrait dans les rues, grand fantôme efflanqué, coiffé d'un melon verdi, affublé d'une des vieilles redingotes de son père qu'il avait usées une à une, portant en bandoulière la sacoche des dépêches.

Il ne quitta son petit logement de deux pièces, sales et sordides, que quelques jours avant de mourir à l'hospice. Naturellement, personne ne revendiqua son héritage et ses quelques meubles furent vendus pour une centaine de francs à un brocanteur. De nos jours, ils auraient rencontré bien des amateurs qui se les seraient disputés. On trouva dans le tiroir d'une commode tout un fatras de belles et vieilles dentelles lui venant de sa mère, dont il avait offert parfois quelques lambeaux comme cadeau à ceux qui lui venaient en aide.

La Rue de la Font tire son nom du petit lac qui est à son extrémité : fons, fontis, source, fontaine. La Vie de Saint Desle le nomme : Vivarium et une bulle du Pape Alexandre III de 1176 désigne l'abbaye sous le nom de Domus Fontis. Maison de la Source ou de la Fontaine. La Font est un gouffre s'enfonçant obliquement à une grande profondeur, alimenté par une résurgence de l'Ognon et ses infiltrations souterraines donnant naissance à des sources. Le nom de Vivarium indique qu'elle était un réservoir à poissons qui devaient y remonter depuis la Reigne. Bernard de Ferrette,

Sous prieur de l'abbaye, rapporte dans son Diarium que le 21 juin 1709, on pêcha dans la Font une truite d'une dimension extraordinaire ; vidée elle pesait encore plus de 28 livres. Les moines de Lure en firent présent à ceux de Murbach. « Comme j'y étais alors économe, je pus goûter de ce poisson à cœur joie, mais convenons que les truites de 2 à 3 livres l'emportent en goût et en saveur ».



Sur le canal qui emmène à la Reigne l'excédent des eaux de la Font, (c'est-à-dire un peu plus haut que le lavoir actuel), les religieux de l'abbaye autorisèrent en 1673, la construction d'un moulin qui se révèle très nuisible, du fait que sa retenue élevait le niveau de la Font faisant refluer les fossés de la ville qui s'y déversaient, ce qui provoquait des inondations. Après beaucoup de réclamations de la part des bourgeois, le Prieur accepta, en 1726, de supprimer le moulin, moyennant l'abandon du droit de parcours qu'avaient les bourgeois dans le pré du Breuil. C'était un gros sacrifice, ils hésitèrent puis refusèrent. D'ailleurs, le moulin était en mauvais état et c'était probablement parce que l'abbaye ne voulait pas le réparer, que cette proposition avait été faite. Dans l'inventaire de 1737 près la mort de l'abbé de Béroldingen, il est dit que le moulin avait été arrêté, par rapport à ce que les eaux de la retenue se rejetaient dans l'abbaye. Laissé à l'abandon et non entretenu, le moulin s'abîma un jour dans les eaux et disparut. Cet incident donna naissance à la légende du Moulin de la Font imaginée au siècle dernier par une vieille demoiselle qui, conteuse infatigable, avait un répertoire inépuisable, elle l'augmentait sans cesse de productions de son cru : Agnès, la belle Agnès, fille de Martin qui tenait le Moulin de l'abbaye sur la Font, s'était fiancée à 20 ans avec Hubert, le fils du garde-chasse. Mais Martin avait d'autres vues et il voulait lui faire épouser le fils du bailli. Un jour qu'Agnès insistait avec force et larmes, il lui signifia son refus irrévocable : « j'aimerais mieux voir un gouffre s'ouvrir sous mon moulin et disparaître avec lui, plutôt que de te voir épouser ce manant ».

Désespérée la belle Agnès alla se coucher et, avant de s'endormir, elle adresse cette prière à sa bonne mère, qu'elle avait perdue à l'âge de 16 ans, et qui était au ciel : « Si votre intervention ne peut fléchir le cœur endurci de mon père, alors j'aime mieux moi aussi disparaître

avec notre moulin. » Quant Hubert vint saluer sa douce fiancée, le lendemain de bon matin, il ne vit plus que les eaux noires et calmes de la Font où le moulin s'était englouti dans l'abîme. Dans son désespoir, il se jeta dans le petit lac, ne pouvant supporter d'être séparé de celle qu'il aimait. Ceux qui l'avaient vu sombrer, se précipitèrent mais ne retirèrent qu'un corps mort. La sépulture religieuse lui fut refusée, puisque volontairement, il avait mis fin à ses jours ; aussi ne put-il rejoindre celle qui, aux côtés de sa mère, jouissait des délices du ciel. Par les nuits où la lune brillait de tout son éclat, on entendait sous les eaux de la Font, sonner la cloche du vieux moulin, et on voyait flotter sur l'onde une vapeur blanche, c'était l'âme de la belle Agnès à la recherche de son bien aimé perdu.

La vieille demoiselle agrémentait cette belle histoire de toutes sortes de détails destinés à accréditer sa rigoureuse vérité. Mais ceux qui l'ont recueillie et reprise l'ont un peu trop enjolivée. Ils ont notamment doté le moulin de grandes ailes. J'ai entendu plusieurs fois la légende de la bouche même de notre vieille amie, mais elle était trop avisée pour avoir l'idée saugrenue d'aller placer un moulin à vent au beau milieu de la Font.

Des camarades de mon âge, plus libres que moi, étaient persuadés d'avoir entendu sonner la cloche, tandis qu'apparaissait, rasant le plan d'eau, la nuée blanche symbolisant l'âme errante et éperdue de la belle Agnès. Pour moi, je n'avais pas le droit de m'éloigner de la maison familiale une fois la nuit tombée. Et ma mère aussi inflexible que le meunier Martin n'a jamais voulu m'accorder la permission d'aller aux rendez-vous d'Agnès. Il faut croire qu'elle ne les accordait qu'aux enfants innocents, car plus tard, beaucoup plus tard, par les chaudes soirées d'été, j'ai bien vu la brume légère flotter sur les eaux tranquilles de la Font, mais je n'ai pas entendu la cloche.

Lorsque, dans les années de sécheresse, le niveau du petit lac baissait

anormalement, on voyait émerger les vestiges des assises de pierre l'une des anciennes tours du monastère ; beaucoup de Lurons croyaient dur comme fer, qu'il s'agissait des fondations du vieux moulin englouti. Le niveau de la Font peut s'élever considérablement jusqu'à effleurer les rives. Mais je ne me souviens de l'avoir vu déborder qu'un fois, c'était lors des grandes inondations de 1910, et les Lurons se rendirent en foule pour contempler ce phénomène. Les eaux s'avancèrent d'ailleurs seulement dans la partie qui est entre la rive et l'actuel monument aux morts, la où était justement la gracieuse petite fontaine qui a été sacrifiée pour laisser la place libre à celui-ci. Ce fût l'objet d'une vie controversée, les uns voulant qu'il fut placé plus en retrait pour la conserver, les autres qu'elle disparût et qu'on l'enlevât pour la mettre ailleurs. Ils furent bientôt départagés, un arbre qu'on abattait tomba providentiellement sur la petite fontaine et l'écrasa. Aide toi, le ciel t'aidera fut la conclusion qu'en tirèrent les deux partis réconciliés ainsi. Comme son emplacement pourtant judicieusement choisi, le monument élevé à la mémoire des enfants de Lure tombés pour la patrie pendant la grande guerre de 1914\_1918, a été à l'époque très discuté. Œuvre de Paul Muller, architecte luron, sans autres ornements que deux beaux bas reliefs en marbre, sa simplicité est digne de ceux dont il évoque le souvenir et dont seuls les 161 noms gravés en lettres d'or sur plusieurs longues , trop longues colonnes, éclairent le sévérité du granit.

Ce monument s'élève à quelques mètres de l'endroit où, le 6 juillet 1916, à midi, une bombe lancée par un avion allemand fit quinze victimes : 7 femmes, 5 enfants et un militaire moururent soit sur le coup, soit dans la journée de leurs blessures, seuls un enfant et une femme survécurent Spectacle horrible que cette vieille rue de la Font jonchée de cadavres ou de mourants, ruisselante du sang qui s'écoulait jusque dans la rigole. Qu'on permette d'accorder un souvenir ému à

mon jeune camarade Louis Levain que je venais de quitter quelques instants auparavant et que je revis frappé d'affreuses blessures emmenées sur un brancard à l'hôpital du collège où il mourut peu après. Le 8 juillet, un long cortège de 4 à 5000 personnes conduit par l'archevêque de Besançon Mgr Gauthey accompagna au cimetière 13 cercueils. Tristes souvenirs que le temps n'a pu effacer de la mémoire de ceux qui ont été les témoins de ce carnage et que le communiqué de 15 heures du 7 juillet relatait ainsi : « Des avions allemands ont jeté hier plusieurs bombes sur la ville ouverte de Lure. Il y a eu 12 tués, 3 blessés. Toutes ces victimes, à l'exception du militaire blessé, sont des femmes ou des enfants ; il en est pris acte en vue de représailles ».

### L'Hôtel de ville

L'hôtel de ville a été construit en 1832-1834 sur les plans de l'architecte Plaissonnet, et le Palais de Justice sur ceux de l'architecte Félix Hercule Grandmougin (né à Lure en 1805, mort à Luxeuil en 1879). La première pierre fut posée le 30 septembre 1832, Auguste Perret étant Maire, en présence des deux députés, de Grammont et Genoux, et du Préfet Amédée Thierry. Une médaille commémorative fut frappée à cette occasion et à une trentaine d'exemplaires pour les autorités et les membres du conseil municipal. Il est permis de penser que ceux qui la reçurent n'y attachèrent que peu d'importance, car je n'en ai rencontré qu'un seul exemplaire. C'est une belle et solide construction, mais seule la façade du palais de justice sur la Grande-Rue à quelque cachet. Dans l'escalier de l'hôtel de ville, on voit une statue de Saint Adrien (XVI<sup>e</sup> siècle) une pierre sculptée aux armes des abbayes de Lure et de Murbach et de l'abbé Jean Rodolphe Stoer, qui surmontait La Porte du Bas (XVI<sup>e</sup> siècle) et un vase en pierre du XIX<sup>e</sup> siècle, qui offert par le Sous-Préfet, était primitivement placé sur la fontaine Durin, à l'angle de la Grande-Rue

et de la rue Pasteur. Les deux premières pièces ont été exhumées à l'occasion de fouilles dans les rues de la ville. Elles sont classées monuments historiques, ainsi que le vase et on se demande à quel titre pour celui-ci.

Dans le vestibule, sont deux couleuvrines. L'opinion courante est qu'elles faisaient partie de l'artillerie du monastère, mais c'est une erreur. Elles étaient au château du Saulcy dont elles furent enlevées par mesure de sécurité, après le pillage de celui-ci, le 16 juillet 1789 et amenées à Lure où elles sont restées depuis. L'une de calibre 58 porte cette inscription : Jean de Harange de Maraval 1542, sur le fût, un écusson orné d'un lion. La plus petite, calibre 30 est aux armes de Saint-Mauris (Anne de Combessaint, mariée en 1550 à Pierre de Saint-Mauris, lui apporta Saint Germain et le Saulcy). La pièce est du XVI<sup>e</sup> siècle, on ignore pour quelle raison l'inventaire de classement affiché dans le vestibule la date du 18<sup>e</sup> siècle. L'hôtel de ville et le Palais de Justice ont été construits à l'emplacement qu'occupait l'ancienne maison de ville, les halles, les prisons, le tribunal de justice. Toutefois, il faut préciser que cet ensemble avançait sur la rue de la Font et la barrait à peu près complètement. Il datait en grande partie du XIII<sup>e</sup> siècle et le Père Dunand, dans sa description de Lure (vers 1770) dit que le bâtiment n'avait rien de remarquable. Vieux de 4 siècles, il avait beaucoup souffert lors des guerres de 1636 à 1640. Comme le l'ai déjà signalé, la ville était toujours à court d'argent et on n'avait pu y faire que des réparations insuffisantes. En 1725, il était tellement vétuste qu'on entreprit de le consolider, mais toujours par manque de fonds, on se contenta des restaurer les parties les plus ruineuses. En 1777, il fallut se rendre à l'évidence, la maison de ville « tombait littéralement en ruines », dit une délibération. Il n'y avait plus d'autre solution que de la reconstruire complètement sur les plans et dessins dressés à cet effet.. Ce fut la décision que

prit le conseil, le 13 décembre 1777. Mais on recula devant la dépense excessive et on envisagea diverses solutions de rechange, telles que l'achat de maisons particulières. Puis quand la ville eut acquis en 1804, l'hôtel de la Grande Prévôté, il fut question d'y faire cohabiter la mairie et la Sous-Préfecture. En attendant, on s'efforçait d'empêcher le bâtiment de s'effondrer par des moyens de fortune. Mais ce n'était plus qu'une vieille mesure délabrée, lorsque le conseil municipal dut s'incliner devant la nécessité et décida le 4 janvier 1830, qu'elle serait démolie sans rémission. En attendant la reconstruction, la maison fut installée dans une maison louée au centre de la Grande-Rue.

L'ancien hôtel de ville était le centre d'une place publique où se tenaient les marchés devant les Halles et où se faisaient certaines exécutions capitales, le mardi lorsque la justice estimait que le crime méritait un châtement exemplaire, susceptible de frapper l'opinion, en présence d'un public plus nombreux que celui assistant généralement aux exécutions qui avaient lieu habituellement au sommet du Mont-Radon où se dressait le signe patibulaire.

Les archives nous ont conservé la relation de quelques-unes de ces exécutions.

Le 19 juin 1654, devant un grand concours de peuple Antoinette Bourgeois de Plancher Bas et Marie Jacquy de Plancher les Mines furent décapitées, puis leurs corps jetés sur un bûcher où ils se consumèrent. Elles étaient « coupables du crime de sortilège et de criminelle lèse majesté divine et humaine » c'est-à-dire de sorcellerie. Antoinette qui avait manifesté son repentir eut le privilège d'être exécutée la première et d'être expédiée rapidement de vie à trépas sans autres formalités. Mais Marie ayant refusé d'avouer, fut condamnée à être étranglée. Juchée sur le bûcher, elle resta sourde à de nombreuses exhortations, mais au moment où le bourreau allait procéder à son office, elle vint à résipiscence. « Ayant reçu

l'absolution, elle a prié le R.P Michel A,ge d'intercéder auprès de nous officiers de son Altesse Sérénissime, qu'on la fit mourir comme l'Anthoinette, en lui coupant la teste avant que la brûler et, estant venue à nous, s'est mise à deux genoux, criant mercy à Dieu, à la justice, à son mari et nous suppliant lui faire cette grâce qu'elle mourut de la mesme mort que ladite Anthoinette, ce que lui ayant esté par nous accordé, elle a esté exécuté après avoir témoigné des actes de bonne chrestienne ».

Le châtiment était rigoureux, mais généralement la sorcellerie n'était qu'un paravent dissimulant de mauvaises mœurs, source d'autres méfaits répréhensibles.

En 1750, un siècle après, Dominique Rimel de Fessey Dessous »auteur de plusieurs vols et assassinats fut condamné à avoir les bras, les jambes, les cuisses et les mains rompues sur un échafaud dressé à cet effet sur la place publique au devant des halles, un jour de marché pour servir d'exemple en raison de ses nombreux forfaits, à être mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours. Après quoi, son corps sera conduit par l'Exécuteur de la haute justice à Plancher les Mines, pour y être par ce dernier coupé en deux parties qui seront attachées à deux poteaux placés aux principales avenues du village, pour y rester tant qu'elles y pourront subsister. » Exposition qui devait certes servir d'exemple, mais condamnant une foule de braves gens à supporter le spectacle répugnant d'un cadavre mis en pièces et pourrissant lentement.

Sur la place publique de la ville, on exposait aussi les coupables de délits mineurs divers, pendant un temps plus ou moins long, suivant la gravité. Ainsi, en 1705, Toussaint Parisot y fut mis au carcan, 3 heures durant, avec un écriteau portant : Blasphémateur, « pour avoir juré le Saint nom de Dieu ».

On doit reconnaître que nos pères assistaient de bon gré et avec complaisance

à ces exécutions capitales dont la cruauté nous paraît excessive. C'était sans doute, une réviviscence des siècles passés où, convoqués expressément par les officiers de l'abbé Prince, ils étaient obligés d'y être présents. Mais ils ne les réprouvaient pas, bien au contraire, estimant que toute atteinte à leurs biens et à leurs personnes devaient être punie avec toute la rigueur nécessaire, parce que le châtiment était la contrepartie du crime, et surtout parce qu'il avait une valeur exemplaire de prévention et de dissuasion. Dans cet état d'esprit, ils n'acceptaient que difficilement le droit de grâce appartenant à leur souverain l'abbé Prince.

Il ne faut donc pas conclure de ces aspects de la vie et des mœurs d'autrefois que nos pères étaient des arriérés, ou des barbares, prisonniers de leurs préjugés et victimes de leur ignorance.

Il faut aussi réviser certains jugements et certaines erreurs communément admises, et que pendant ma jeunesse, j'ai souvent entendu répéter par les vieux lurons ; à les entendre, nos ancêtres étaient des parias et des esclaves courbés sous le joug des moines de l'abbaye. Peut-être en fut-il ainsi pendant les premiers siècles ; mais aussi loin qu'on peut remonter, grâce aux archives, c'est-à-dire à l'année 1400, on voit les bourgeois de Lure tenir tête à leur souverain et seigneur, l'abbé, obtenant de lui des franchises, la réduction et même la suppression de certains droits féodaux, et surtout le droit d'administrer librement les affaires de la ville, tout en respectant les droits que l'abbé tenait de sa souveraineté sur lesquels il ne transigeait pas : rendre la justice, à tous les degrés, en dernier ressort, édicter des régiments, battre monnaie, percevoir impôts et taxes, exiger redevances et corvées.

Dès 1408, les bourgeois de Lure entrent en contestation avec l'abbé Jean de Baumotte, interprètent à leur façon, les franchises que leur avait accordées son prédécesseur l'abbé Pierre de Monbozon. Ne pouvant imposer sa volonté, Jean de

Baumotte est obligé de recouvrir à un abritage, discutant pour ainsi dire d'égal à égal avec ses sujets. Dans la sentence rendue par les arbitres, on lit que l'abbé, ayant pris sous sa protection un habitant et sa maison, les bourgeois avaient expulsé de celle-ci par la force la garde d'hommes armés que l'abbé y avait placée. Celui-ci dut se borner à faire déclarer par les arbitres, qu'ils avaient mal fait et qu'il avait le droit de les punir.

En 1545, les bourgeois entreprirent de discuter la souveraineté de l'abbé Jean Rodophle Stoer ; ils la firent avec une telle âpreté, et même violence, que l'abbé dut composer et renouveler les franchises en les étendant, excluant seulement trois bourgeois qui s'étaient particulièrement distingués parmi les meneurs.

Le gouvernement de la Principauté appartenait par délégation de l'abbé à la chancellerie ou Régence de Guebwiller. Le 18 juillet 1655, celle-ci réclama à la ville 56 ducats pour les frais de la diète de Ratisbonne, ceux d'une poste envoyée à Bruxelles et le remplacement d'un cheval perdu par un messenger de l'abbé. Réponse du Magistrat : « attendu que S.A Impériale, Notre Souverain Prince nous hat par sa bonté ordinaire voulu confirmer nos droits et privilèges, nous faisant à entendre qu'il ne les voulait altérer, n'y diminuer en rien, Messieurs du conseil résolvent absolument qu'il ne payeront que 42 ducats et non 56, et que, pour les autres prétentions marquées au libel, ils n'en veulent du tout rien payer, comme estans choses qu'ils ne sont nullement obligés, à quoy ils veulent persister et demeurer fermes unanimement ».

Le 18 septembre 1655, le gouverneur de Lure pour l'abbé M. de Tannenberg ordonna à tous les hôtes vendant vin d'aller le chercher en Allemagne et non en Bourgogne. « Jamais les bourgeois et hôtes de Lure, répondit le conseil de ville, n'ont été astreints d'aller quérir du vin, n'y en débiter que selon leur bon vouloir et plaisir et en quelle part que ce soit. Pour ce, ils veulent demeurer dans

leurs libertés et franchises et refusent absolument y aller ».

Le 18 mai 1659, M.M de la chancellerie de Guebwiller exigent qu'on leur remette les clés de la ville. « On ne les leur donnera point, et on leur remontrera, ainsi qu'à s.a. Sérénissime Prince, s'il fait besoin, que de tous tems, nous sommes estés en possession de la garde des clefs de la ville, es mains du sieur maître bourgeois remises ».

A l'abbé qui exige pour les tailles une somme supérieure aux 120 livres à lui dues, le conseil signifie, le 18 novembre 1663, qu'il n'y a pas droit et qu'on lui représentera « les lettres privilèges de nos libertés ».

En 1664, l'abbé décide d'instituer un impôt sur le sel. « On ne lui payera pas, parce que c'est la ville qui a droit d'ancienneté sur le sel et non lui ».

Enfin, le 30 juillet 1660, c'est une fin de non recevoir que l'abbé se voit opposer, lorsqu'il ordonne aux bourgeois de conduire à leurs frais la terre nécessaire pour la réfection du moulin du canal du Magny-Vernois : « N'y estans pas obligés, ils ne se soumettront point à le faire ».

Après le rattachement à la France en 1678, l'abbé ayant perdu tous ses droits et prérogatives de souveraineté, les religieux n'exercèrent plus que ceux de seigneurs de la Tere de Lure. Les contestations prirent la forme d'une opposition incessante et résolue. Et, dans de nombreux factums, le corps de ville et le magistrat ne ménagent guère leurs seigneurs. Ils accusent les religieux de l'abbaye de vouloir la ruine complète de la ville, d'être ses plus cruels ennemis, moines insatiables et cupides.

En 1731, le conseil de ville souhaite d'être bientôt délivré de leurs vexations, tyrannies, exactions et oppressions. Le 11 octobre 1733, le Magistrat en réponse à « un mémoire où les religieux avaient commis plusieurs excès d'intempérance et d'inconscience de langage » se proposait « de leur river leurs clous de bonne façon ». Ailleurs il les appelle faussaires, leur

reproche d'être des insolents, de se livrer à « des commerces indignes de leur naissance et de leur caractère ».

Si bien que, pour avoir la paix, on voit les religieux composer et même battre en retraites dans les nombreux différentes qu'ils avaient avec les bourgeois de Lure.

En 1400, l'abbé Pierre de Montbozon avait affranchi les habitants de Lure, abolissant la servitude et la mainmorte, avec cette restriction que cette concession ne s'étendait pas au delà de la neuvième génération et ne valait que pour ceux qui résident dans la ville même. Ceux qui viendraient à la quitter retomberaient aussitôt en état de servitude, et n'auraient par conséquent plus la libre disposition de leurs biens. Le 21 mars 1545, l'abbé Jean Rodolphe Stoer confirma ces franchises et les étendit ; tout habitant aurait liberté de tester comme bon lui semblerait même s'il n'était plus manant ou résidant dans la ville. Mais ce renouvellement ne valait que pour ceux qui, à cette date, habitaient réellement Lure, et pour tous leurs descendants présents et à venir. Les nouveaux habitants ne pourraient bénéficier de ces franchises que s'ils étaient déjà de libre condition et s'ils étaient reçus par l'abbé et les bourgeois.

L'acte de 1545 précisait qu'étaient maintenus à perpétuité « tous les droits seigneuriaux de principauté, régaliens, juridiction de seigneurie haute, moyenne et basse, selon que du passé ont faits et ans icelles déroger », ainsi que toutes corvées, charrois, aides subsides et autres redevances. Celles-ci sont connues et énumérées dans les Reconnaissances Générales de 1572. Habitants et bourgeois ne pouvaient cuire leur pain qu'au four banal où ils devaient laisser une miche sur sept. Ils devaient moudre leur grain au moulin banal où ils devaient moudre leur grain au moulin banal du Magny où on leur retenait le sixième.

Chaque année tous ceux qui avaient voitures, devaient amener à l'abbé une voiture de bois à prendre dans ses forêts. Ceux qui avaient des chevaux devaient

aller en Allemagne, chercher le vin de l'abbé, moyennant toutefois le remboursement de leurs dépenses.

Chaque habitant devait faire dans le pré du Breuil une corvée de faux d'une journée par an, moyennant la réfection corporelle, et ceux qui ne savaient pas faucher, une journée de râteau. Tous ceux qui avaient chevaux et chariots devaient charger, mener et décharger le foin ainsi récolté.

Chaque habitant devait 2 corvées de faucille, l'une au froment, l'autre à l'avoine et 3 corvées de charrue par an « une au sombre, une au vahin et la dernière au carême, » ceux qui n'avaient pas de charrue, ainsi que les femmes veuves étaient tenus à une journée de bras envers l'abbé. La totalité de ces corvées était estimée à 13 sols et 9 deniers et ceux qui choisissaient de ne pas s'acquitter en nature pouvaient s'en racheter en payant ce droit fixe. Pendant tout le temps qu'ils mettaient à effectuer ces corvées, l'abbé devait donner aux assujettis la réfection corporelle. Seuls le maire et les quatre premiers échevins étaient exempts de ces corvées.

En 1779, le magistrat entreprit des démarches auprès du chapitre pour l'abolition des corvées. Mais les négociations durèrent jusqu'en 1783. Moyennant la cession de 28 arpents de bois communaux, les capitulaires y renoncèrent.

Mais ils restèrent intraitables pour la dîme, charge qui était la plus onéreuse, et ils la perçurent jusqu'en 1790, de la même manière qu'elle était énoncée dans les Reconnaissances Générales de 1572 : « Le Révérend Prince à la dixme de 10 gerbes l'une sur tous les grains semés en et sur le territoire de Lure, exceptés pois, nantilles et voisses. Il y a la dixme de chenesve (chanvre), de celui qui se trie, à raison de 15 mases l'une. Lesdits grains doivent amener les bourgeois pour les prendre et dixmer en une maison auprès de la porte et si aucuns en abusent ils sont amendables de 10 livres. Il y a une pièce de terre sous Mont-Randon du costé de

l'ognon où le Prince doit aller querre les dixmes qui se payent en icelle de 8 gerbes l'une ».

Nota : La « maison auprès de la porte » est celle appartenant actuellement à Madame Georges (4, rue Kleber) on y voit encore une tour au toit pointu, qui était dénommée la Tour de la Dîme.

Au Magny-Vernois, la dîme se percevait suivant une curieuse coutume. Une fois la récolte terminée, et avant de charger les gerbes sur voitures, les paysans étaient tenus d'appeler les dimeurs de l'abbaye par trois cris à haute et intelligible voix et si ceux-ci ne venaient pas, ils pouvaient procéder à l'enlèvement en laissant sur place une gerbe sur dix.

Quand on saura que, dans les vingt dernières années avant 1790, la dîme en grains rapportait en moyenne pour toute la terre 2500 quartes annuellement (dont 800 pour la ville de Lure), on comprendra qu'elle était un revenu important pour l'abbaye, et pourquoi celle-ci se montre irréductible pour son maintien et sa perception stricte au dixième, alors que dans la Bailliage d'Amont et notamment dans les alentours de Lure, Les Seigneurs bénéficiaires de la dîme l'avaient réduite progressivement au cours des âges, au douzième et parfois même au vingtième.

La quarte de Lure valait 4 décalitres 8960 et pesait 72 livres de blé.

\*

### Bourgeois et habitants

De temps immémorial, il y avait à Lure deux classes bien distinctes : celle des Bourgeois et celle des habitants, auxquelles vint s'ajouter par la suite, une troisième celle des étrangers.

Les bourgeois reconnus comme tels étaient ceux issus de familles fixés à Lure de toute ancienneté. On les trouve mentionnés déjà au XIV<sup>e</sup> siècle. Le titre de bourgeois se transmettait aux descendants directs à condition qu'ils continuent de résider à Lure, ou s'acquerrait par voie de

réception. Nul ne pouvait être reçu bourgeois, s'il n'était né et légitimement issu de père de franche condition. La réception de nouveaux bourgeois appartenait aux bourgeois en titre conjointement avec l'abbé. Si celle de non résidents venant s'établir à Lure, après avoir épousé, une fille de bourgeois était pour ainsi dire de droit, il n'en allait pas de même pour les autres. Les bourgeois anciens se montraient fort difficiles, étant donné qu'ils étaient peu disposés à augmenter le nombre de ceux qui bénéficiaient de tous les avantages et prérogatives à eux réservés. Quant à l'abbé il ne tenait pas à ce que le nombre des bourgeois s'accrût en trop grande proportion, et il ne voulait surtout pas que les villages de la principauté se dépeuplent au bénéfice de la ville de Lure. Les franchises qu'il avait accordées étant particulières à ceux qui habitaient Lure au moment de leur délivrance, il ne voulait pas que d'autres en bénéficient sans sa permission, et surtout que d'autres habitants de la seigneurie puissent se libérer de la condition mainmorteable par le seul fait qu'ils viendraient habiter Lure à l'avenir. L'abbé Jean Rodolphe Stoer le spécifia formellement dans la confirmation des franchises des bourgeois, manants et habitants de Lure du 21 mars 1545 : « n'entendons aucunement que telles gens ayent ny puissent acquérir lesd libertes et franchises, ny estre receuz bourgeois ny habitans dud Lure ny joyr desd libertez que premier n'ayent obtenu consentement et absolution de la condition Maimortable des seignors envers lesquels ils sont ou seront affectés, soit de nous aultres, et lesquels nosd bourgeois dudit Lure ne pourront recepvoir ny aultres aussy, sans que premier ne soyent présentez à nous et à nos officiers et en obtenir lettre de bourgeoisie ».

Prescription formellement rappelée dans les Renaissances Générales de 1572. Le magistrat de la ville avait institué un droit de réception comme bourgeois, relativement élevé, soit 6 livres, qui, au 17<sup>e</sup> siècle fut porté à 30 livres, droit réduit à 18 livres si le postulant avait épousé une fille de bourgeois. Le 16 janvier 1740, le droit de bourgeoisie fut fixé à 100 livres et 50 livres, puis ramené en 1756 à 66 et 33 livres, plus un droit dit du Magistrat qui consistait à offrir 20 sols à chaque suppôt ou un repas ; s'y ajoutait aussi une redevance perçue par l'abbaye. A ce tarif, il fallait donc jouir d'une certaine aisance pour briguer l'honneur d'être bourgeois de Lure.

Les habitants ou manants étaient ceux qui faisaient élection de domicile dans la ville, espérant y être admis dans la bourgeoisie dont ils n'avaient aucun des avantages ; ils ne pouvaient user des communaux, ni participer aux distributions du bois d'affouage. Ils ne pouvaient, dans les adjudications enchérir qu'après les bourgeois et ceux-ci avaient la préférence, même s'ils offraient un moindre prix. Ils n'avaient surtout aucune part dans l'administration de la ville, ne pouvaient être échevins, ni faire partie du corps de ville, ni coopérer à sa nomination.

Étaient réputés étrangers, ceux qui n'avaient pas sollicité d'être admis parmi les habitants, soit qu'ils n'aient pas l'intention de demeurer longtemps dans la ville, soit qu'ils aient choisi de ne pas participer aux charges. C'étaient généralement des gens qui n'avaient aucune propriété, ni aucun bien à Lure, et par conséquent peu d'intérêt à la vie publique. Ils n'avaient évidemment aucun droit, pas même, pas même celui de recevoir du sel.

Habitants et étrangers payants un droit de réception de 15 livres et une redevance annuelle de 3 livres « car il n'est pas juste que les manants jouissent es mêmes privilèges que les bourgeois ».

Personne ne pouvait établir à Lure sans la permission du Magistrat et sans apporter la preuve qu'il était catholique et de conduite irrépréhensible. S'il en était autrement, le contrevenant était chassé sans recours. On a plusieurs exemples de la rigueur avec laquelle le magistrat faisait observer ce règlement.

En 1692, il décidait que « le valet irait faire commandement à un nommé Christophe qui a projeté de s'établir en cette ville et y a même amené quelques nippes, d'en sortir incessamment ; faute de quoi, on le jettera dehors avec ses effets, et le même s'exercera à l'égard de tous ceux qui viendront comme lui en cette ville ».

En 1728, tous les hommes, filles ou femmes sur lesquels on avait des doutes furent priés de quitter la ville. Faute de sortir amiablement, ils seront expulsés par la force.

En 1730, le conseil de ville délibéra « que l'on s'informerait amplement de la conduite de ceux qui se établissent à Lure depuis quelques années et s'il de trouve qu'ils ne se soient pas comportés en gens de bien et de probité, ils seront expulsés, sans espoir de pouvoir y rentrer sous quelque prétexte que ce soit ». C'est ce qui arriva en 1733 à un chirurgien qui s'était installé dans la ville sans autorisation. Et celle-ci fut impitoyablement refusée, en 1736, à un autre chirurgien qui projetait de venir exercer son art à Lure. Motif, les gens de cette profession y étaient déjà en trop grand nombre.

Le magistrat veillait à empêcher des étrangers de tourner le règlement, en venant gîter chez des hôteliers ou des habitants complaisants. Il était défendu aux uns et aux autres de louer à des étrangers non admis. Notamment aux filles qui menaient une existence scandaleuse.

Plusieurs habitants ayant contrevenu à ces prescriptions en ce qui concernait ces dernières, il fut décidé le 23 avril 1757, qu'elles seraient expulsées sur les champs.



Le plus ancien habitant de Lure dont le nom soit connu est un nommé Henri, échanson d'un frère d'Uthon I, compte palatin de Bourgogne, cité dans une charte de 1195. L'acte par lequel en 1304, Jeannette et Simonette, filles de Boquard, cèdent à l'abbaye, la mairie (c'est-à-dire la basse justice) de Lure mentionne un meix qu'elles possédaient entre Perrin, le tavernier et la Font de Lure. Dans le même acte, il est aussi question des fils Thierry. Ce ne sont que des prénoms d'ailleurs, puisque les patronymes n'existaient pas encore. On a encore Pierre Guillaume mort en 1400, qui fut curé de Saint-Dizier, près de Belfort.

La sentence arbitrale de 1408 donne les noms de 5 bourgeois de Lure, indiqués comme ne vivant plus : Guillaume Le Fourrebet , Jehan Regirod , Jehan Courtet, Girard le Poiret et Jehan Geber dont l'état civil est résumé en ces quelques mots : «lequel est allé de vie à tréspasement, non mariez, de bonne mort comme un prudhomme ».

La même sentence arbitrale donne les noms de tous les bourgeois de Lure vivant en 1408, ils ne sont que 13, ce qui montre que la ville était encore peu peuplée : Huguenin Prévost, Jehan Perrin Demougin, Benoit Demougin, Pierre Prévost, Jehan Barberot, Josot Demougin, Roques Huguenin, Jehan Colard, Huguenin Languerdet, Jehan Perroigné ou Pronin.

Excepté 5 autres noms : Pierre Gatoiley, curé de Champagny mort en 1439, Mougins Raynal (1436) Jaquot d'Amance capitaine de Lure (1440), Perrin Vinoichey (ou Vinochey) dont la femme est dite veuve en 1506, et Jehan Labouquet, dit Bourrelier, vicaire de Quers., mort en 1523. Il faut attendre le renouvellement des franchises de 1545, pour retrouver d'autres noms de bourgeois de Lure. L'acte cite leurs noms et ils sont au nombre de 57 : Desle Faivre, dit Deschamps, Thomas Pagerel, Jehan Guillaume dit Deparis, Georges Potot, Mougins Tisserand, Antoine Mairey, Vuillemein Lièvre, Vuillemin Vinochey, Guyot Levrecey, Jean André Bertaud, Mougins Clément, Courault Callet, Desle Perrey, Legier de Gye, Antoine Boillot, Georges Cayn, Nicolas Hennemant, Claude Paige, Demoigey, Jehan Tisserant, Antoine Tisserant, Antoine Tisserant, Jehan Paiget, Martin Bridey, Antoine Noblot, Perrin Chairy, Gabriel Lièvre, Jehan Hanier, Jehan Hennemant, Thiebaut Dorin, Mougins Boillec, Conrad Jamboz, Jacques Héliou, Ambroise Steure, Antoine Chenigot, Jacob Chenigot, Perrin Convers, Perrenot Jaquotey, Jaquotey, Perrenot Compain, Jehan Figuier, Taborst, Etienne Guillemet, Jehans Jaquotey, Deslot Guillemet, Légier Bourquin, Nicolas Clément, Martin Matey, Martin Aize, Deylot Chenigot, Jehan Belin, Jehan Deroye, Pierre Converttey, Desle Taloiche, Nicolas Martin, Bernard Hopp, Humbert Malcuit et Jehan Grand-jean-Taloiche, Georges Hengelin.

On retrouve plusieurs de ces noms parmi ceux des 31 Bourgeois qui souscrivirent aux Reconnaissances Générales de 1572, pour la généralités des bourgeois de Lure : Elion, Lièvre, Vinochey, Steure, Boillet, Jaquotey, Bridey, Clément, Hennemand, Grandjean, Tisserand, Dorin, Ayse, Compain, Destrabourg, Hyet, Gaudon, Breton, Bestoing, Marielez, Beraud, Cathin, Digier, Formel, Chauvier et Mougey. Relevons particulièrement ces deux derniers noms de familles qui ont fait preuve d'un bel attachement à la terre natale et dont les derniers descendants n'ont disparu qu'au début de notre siècle. Pendant plus de 300 ans donc, on trouve des Mougey et des Chauvier à Lure, intimement mêlés aux annales de la cité : maire, échevins, ils participent activement à tous les événements de la cité.

De 1572 à 1655, aucun des documents connus ne mentionne les noms des bourgeois de Lure, mais à partir de cette date, registres paroissiaux et registres des délibérations du corps de ville nous fournissent une ample moisson. Dès 1655, on retrouve des Mougey, des Chauvier, des Destrabourg, des Lièvre, des Convers, des Dorin, des Heunemand, des Paiget, des Page, des Ayse, des Martin et des Taloiiche, devenus Tallouche ;

De 1655 à 1680 : Singlin, Siblot, Bourquin, Millot, Frédéric, Beau, Breuillard, Bobale, Ecrement, Duhoux, Frechin, Francfort, Mieslet, Lamy, Fariney, Dussaulx ;

De 1680 à 1700 : Blanchard, Rimet, Viette, Gaumer, Clerc, Mougenot, Perrigal, Magny, Noblot, Jobelin, Joijnot, Begey, Bonmarchand, Barbier, Didelot, Molle, Pignier, Bonguet, Monnier, Tyrodet, Grandjean, Baron, Pernet, Lyefroid, Bersot, Munier ;

De 1720 à 1740 : Richard, Maitre, Girardin, Moz, Gaidot, Petolas, Bachelor, Faivre, Brette, André, Bernouhin, Beuchos, Godel, Deruez, Gouley, Thomas, Vuillemin, Coq, Paris, Jantot, Bierrer, Berthod, Charatre, Fillon ;

De 1740 à 1760 : Lajude, Pernot, Demouge, Michel, Huvelin, Bolot de Chauvilleraïn, Demesy, Elarbarck, Roy, Ailliaud, Mathieu, Travers, Burtey, Nouette, Chvoye, Prevot, Gousset, Martelet, Bomberg, Masson, Lemery, Braud, Gauthier, Guilgoz, Vazener, Belin, Pigache ;

De 1760 à 1790 : Fleury, Polimann, Lebrun, Debroux, Delaurier, Gigier, Michel, Parmentier, Olivier, Priquelet, Deibre, Rousse, Maguitot, Duc, Foliguët, Bunot, Jeannor, Buisson, Theurey, Hugley, Gette, Begue, Baudron, Girardot, Ponceot, Stidler, Vines, Mouthon, Cardot, Plaisonnet, Millet, Gremeaux, Demolombe, Grosjean.

Puis après 1790 : Perret, Voiturier, Foyot, Guenot, Vuilleret, Levrey, Prinot, Finot, Moser, Boileau, Pique, Lené, Drahon, Lang, Ribaud, Millotte, Couterut, Grobert, Grandmougin, Guigon, Bettend, Flamand.

J'ai cité tous ces noms par ordre chronologiques au fur à mesure qu'ils apparaissaient dans les registres ou documents, mais cela ne signifie nullement qu'ils n'aient pas appartenu à des familles fixées beaucoup plus anciennement dans la ville. Certains sont encore portés par des familles existantes.

Deux anciens bourgeois de Lure ont vu leurs noms passer à la postérité, sans s'être distingués particulièrement sinon que l'un Jean Perrin a donné son nom à des près bien connus des anciens lurons : ceux-ci prononçaient : prés Jeanprin, ce qui a amené, il y a quelques années, des néophytes à les baptiser pré Champrin, puis Champ Prin. Questionnez les lurons de nos jours, peu pourront vous dire où se situait le Pont Jean Joignot sur la route de Vesoul, du haut duquel nous lançons nos lignes et nos hameçons pour capturer dans le Bourbier vairons et grenouilles. Jean Perrin, vivait en 1440, et son pré fut acquis par l'abbaye en 1481. Jean Joignot, vers 1650, à quoi tient la gloire de ce monde ?

En l'absence de documents précis, il est bien difficile de savoir quand les bourgeois de Lure jouirent des libertés municipales et acquirent le droit de gérer et administrer les affaires de leur ville. Quoique l'acte d'affranchissement de 1400 soit perdu, il semble bien qu'il ne leur apporta rien ou pas grand-chose à cet égard. En effet, la sentence arbitrale de 1408, qui parle par deux fois des Jurés des habitants, sans préciser leur rôle, est très précise : « Les habitants ny leurs jurés n'ont aucune juridiction, puissance ou autorité et n'ont aucune franchise pour que de la taille adonnée et sont d'obéir à leur seigneur en tous cas civils, pécuniaires et capitaux, sans aucune réclamation ». Et plus loin : « Les bourgeois et habitants ne peuvent élire, ny mettre aucun arbitre, ne banvars pour garder leurs fruits, ne leurs bois, car ces choses appartiennent à juridiction laquelle lesdits de Lure n'ont point et aussy ils n'en sont point privilégiés par les dites franchises ». Les jurés de Lure ne peuvent donc être assimilés à ceux qui, dans d'autres villes de Franche-Comté, remplissent des charges municipales. On vient de voir qu'ils n'avaient aucune autorité ni pouvoir d'administration. Par d'autres indications ultérieures, mais fort sommaires, on peut donc conjecturer par lesdits Jurés étaient seulement les représentants des bourgeois et habitants auprès du seigneur abbé qui leur communiquait ses ordres et instructions.

Peut-être ces jurés étaient-ils ses délégués pour administrer quelques affaires de la cité, gérer ses communaux et ses revenus ? Il n'est même pas permis de l'affirmer.

C'est seulement en 1539 qu'il est fait mention pour la première fois d'une organisation municipale existante. Des lettres patentes de Ferdinand, Roi des Romains (23 juin 1536) renouvelèrent à l'abbaye ses privilèges et confirmèrent les bourgeois de Lure dans leurs franchises. Il y est question du corps municipal, composé d'un bourgmestre, des magistrats ou échevins et d'assesseurs qualifiés

justiciers jurés. Dans l'acte de confirmation des franchises de 1545, sont cités le Maître bourgeois et ses quatre échevins ou arbitres. Mais ni l'une ni l'autre pièce ne donnent d'indications précises sur leurs attributions et la manière dont ils les exerçaient.

Les Reconnaissances Générales de 1572 sont plus explicites : « Le Révérend Prince a autorité et pouvoir de commettre et instituer un Maître bourgeois, tel qu'il lui playra, de ses bourgeois et habitants dudit Lure, tant pour avoir regard à faire servir audit Seigneur à la Manutention de ses autorités et droitures que pour le régime et gouvernement des affaires de la ville de Lure, qui doit prêter serment des mains de ses officiers de justement se régir et gouverner aux dites affaires ; comme au semblable sont 4 personnages desdits habitants, choisis et élus pour arbitres et échevins pour donner assistance audit Maître bourgeois aux affaires de la ville et avoir le regard sur iceux, lesquels arbitres se élisent chacun an, et ladite élection faite, sont présentés aux officiers du Révérend Prince pour d'eux prendre le serment selon l'accoutumée et est tenu le Maître bourgeois de rendre compte chacun an par devant les officiers du Révérend Prince, tant du revenu de ladite ville que frais supportés pour le fait d'icelle ».

On peut conclure que le Maître bourgeois, nommé par l'abbé, était dans son entière dépendance, chargé de faire exercer ses prescriptions, de veiller au maintien de ses droits, et d'administrer la ville en son lieu et place. Il était tenu de présenter ses comptes chaque année. Le Maître bourgeois n'était donc que le représentant et le délégué du Seigneur abbé ; quant aux 4 arbitres élus, ils assistaient le Maître bourgeois dans son administration et veillaient aux affaires de la ville. Mais dans quelles limites ? Et eux-mêmes n'étaient-ils quelque liberté ou devaient-ils pourvoir aux affaires de la ville sous son autorité et selon les directives de ses officiers ? Il n'est pas possible de donner une réponse à ces questions.

Les premiers registres des délibérations du Magistrat qui nous sont parvenus, ne remontent qu'à 1655. S'il en a existé antérieurement, ils ont été détruits avec les archives de la ville pendant la guerre de Trente Ans. De 1638 à 1650, la ville resta, pour ainsi dire, déserte. Quelques rares habitants y séjournaient et même pas continuellement pour la plupart. Toutes ou presque, les maisons avaient été détruites ou incendiées. Les moines ne revinrent occuper l'abbaye qu'en 1650 et il paraît bien que ce fut peu avant que les habitants revinrent dans la ville et commencèrent à la reconstruire. Ils étaient peu nombreux, puisque de toutes les familles citées en 1545 et en 1572, dix seulement habitaient encore Lure en 1655. En 1670, on ne comptait que 70 bourgeois. Il est vrai que les villages environnants étaient aussi dépeuplés : 13 habitants au Magny-Vernois, 13 à Vouhenans, 5 à Froideterre et 5 à Lyoffans.

Dans son Mémoire Historique, l'abbé Besson dit que, si les bourgeois avaient eu auparavant quelque juridiction dans la ville, les guerres de 1633 à 1644 y avaient mis fin. Il en voit la preuve dans certaines injonctions et ordonnances faites par l'abbaye aux magistrats municipaux entre 1655 et 1675. Il paraîtrait plutôt que ce soit un indice du contraire. En effet, les religieux entendaient ainsi revenir à la situation antérieure et sur certaines libertés qu'en leur absence, les bourgeois s'étaient arrogées de leur propre chef. C'est ainsi que le Maître de bourgeois est dès lors nommé par les échevins et non par l'abbé. Il n'est plus rendu aucun compte à celui-ci, qui se borne à envoyer un de ses officiers assister aux délibérations. Si on se réfère à celles-ci de 1655 à 1675, on peut définir le droit municipal en usage à Lure à cette époque.

Le magistrat ou conseil de ville, composé de 10 membres en 1655 : le Maître bourgeois, les 4 échevins et les 5 conseillers nommés Suppots, administrait les affaires, les biens et les revenus de la ville librement et sans contrôle. Mais il

n'avait aucun pouvoir de police exercée par les officiers nommés et gagés par l'abbé. IL pouvait recevoir bourgeois ou habitant qui bon lui semblait, d'accord avec l'abbé. Celui-ci avait le droit de s'y opposer, mais ce droit appartenait aussi au Magistrat à l'encontre de ceux que l'abbé voulait admettre. Conjointement avec l'abbé, le Magistrat accordait la permission de construire à l'intérieur de la ville, mais cette autorisation ne pouvait être accordé que par la totalité du conseil, et non par la Maître bourgeois et les échevins seulement.

Le Magistrat, en vue de subvenir aux besoins de la ville, d'éteindre ses dettes et de réparer les bâtiments communaux, avait le droit de lever tous impôts paraissant nécessaires et de les répartir à son gré avec l'approbation des religieux de l'abbaye. Ceux-ci pouvaient la refuser si les impositions étaient jugées trop élevées, ou non indispensables.

Ainsi, le 29 novembre 1668, le Magistrat décida d'établir un impôt de 1000 florins, sur les bestiaux, afin de s'acquitter de cette somme due à l'abbé Souverain Prince à l'occasion de son arrivée à Lure. La répartition fut faite ainsi entre tous bourgeois et habitants : 20 gros par cheval, 1 carden par bœuf, 15 gros par vache, 9 gros par petites bêtes et 6 gros par cochon de chèvres. Ceux qui n'avaient pas de bestiaux étant imposés suivant les biens qu'ils possédaient, comme il sera raisonnable, le fort portant le faible.

Le 22 avril 1669, autorisation ayant été accordée de mettre des impôts « pour payer et assortir les dettes de la ville », le Magistrat décide que, dès le dimanche suivant, les impôts sur le bois, la boulangerie et le vin commenceraient à être perçus. Ceci, parce que le Magistrat avait été obligé de requérir l'approbation des officiers de la chancellerie de Guebwiller, en raison des contestations de certains bourgeois et habitants refusant de payer ces impôts. Non seulement lesdits officiers autorisent, mais ordonnent la perception de ces impôts, étant donné

qu'ils étaient destinés à l'extinction des dettes.

Après la réunion à la France, le Magistrat ou conseil ne compte plus 2 échevins, mais il y a 7 suppots. Nombre porté à 9 en 1697. Ce qui fait qu'avec le Maître bourgeois, le conseil compte 12 membres.

En certaines circonstances, notamment lorsqu'il s'agissait de procéder à l'élection du Maître bourgeois, des échevins et des suppots, le conseil était assisté de notables tirés au sort parmi les bourgeois.

Jusqu'en 1655, on ne connaît les noms que de 5 Maîtres bourgeois : Mougin Tisserand (1545), Jacques Helion (1572) Ambroise Clément (1587), Jean Vinochey (1626), Jean Hennemand (1650) ; avec Valentin Mougey (1655), s'ouvre la série des 66 personnages qui jusqu'à nos jours ont porté successivement le titre de Maître bourgeois, due Maïor (1681) de Mayeur (1687) et de Maire (1757).

L'abbé Besson et L. Suchaux, dans le Dictionnaire des Communes de la Haute-Saône (1866), disent qu'à l'exemple de ceux de Gray et de Vesoul, le maire de Lure prenait autrefois le titre de Vicomte. Cette affirmation n'est pas exacte et on ne rencontre nulle part qu'un maire de Lure ait été revêtu de ce titre.

Les échevins et les suppots étaient élus par les bourgeois ; on ignore dans quelles conditions, car le premier procès verbal d'une élection du magistrat qui soit connu est de 1691. D'abord nommé par l'abbé, le Maître bourgeois fut ensuite élu par le magistrat, sans doute quelques années avant la réunion à la France. Mais jusqu'en 1679, le registre des délibérations municipales ne donne aucune indication sur ce sujet. L'élection du magistrat était libre en principe, mais n'était valable que si elle était faite, en présence d'un officier de l'abbaye, recevant les serments et les voix. Il est à présumer que celui-ci ne devait pas négliger d'orienter les choix. Ceux -ci étaient réservés aux seuls

bourgeois et ne pouvait y participer aucun autre habitant n'ayant pas ce titre.

Pour être Maître bourgeois, il fallait être bourgeois de la ville depuis dix ans au moins et le 7 février 1688, l'intendant de Franche-Comté cassa l'élection d'un mayor ne remplissant pas cette condition. Le Maître bourgeois ou mayer était nommé pour un an ; mais il pouvait être renouvelé d'année en année. En 1734, L'Intendant fit remarquer qu'il s'agissait là d'usages anciens particuliers à la ville de Lure, mais qu'ils étaient contraires aux Règlement Royaux, en vertu desquels un même maire ne pouvait être continué plus de deux ans.

Les élections du maire et des échevins se faisaient au sein de magistrat plus ou moins régulièrement, de sorte qu'elles donnaient lieu à des réclamations. Aussi, le 23 décembre 1691, l'intendant de Franche-Comté envoya t il son subdélégué, Jean François Salivet, avocat au Parlement, pour assister à l'élection du maire et des deux échevins « et la régler de manière qu'il n'y eu aucun abus ny plainte ». A cet effet, « afin de prévenir toutes brigues et afin que ladite élection se passe dans l'ordre », le subdélégué fit tirer au sort les noms de 19 « notables les plus considérables de la ville », parmi lesquels un nouveau tirage en désigna 9 appelés à concourir avec la magistrat à la nomination du maire. Puis chacun des 18, tour à tour, donna à haute voix le nom de celui qui avait sa faveur et J.J. Singlin ayant recueilli 8 suffrages ainsi exprimés fut déclaré Maire de Lure pour 1692. Ensuite, il fut procédé de la même manière à l'élection du 2<sup>ème</sup> échevin, Christophe Mougénot, le maire sortant, A. Gommer, étant de droit premier échevin.

Dorénavant, ce mode usité pour les élections suivantes. Mais celles des suppots étaient beaucoup plus arbitraires et fantaisistes. Il se réalisaient mutuellement et finalement, on ne remplaçait obligatoirement que les décédés. Ce qui donnait lieu à des contestations et à des discussions. Ainsi le 31 décembre 1706, il y avait deux candidats en présence pour

remplacer Jean Siblot décédé et la majorité du magistrat se prononça pour son frère Pierre Claude Siblot. Les partisans de son concurrent malheureux Claude Nicolas Didelot dirent que l'élection était irrégulière parce que les notables auraient dû y participer. Mais les autres répondirent que les voix des notables n'étaient requises que pour l'élection du maire et des échevins.

L'année suivante, les bourgeois voulurent réagir contre le procédé qui tenait à perpétuer les suppots dans leurs fonctions. Aussi, aussitôt après le tirage au sort des 12 notables, ceux-ci déclarèrent qu'il fallait faire 3 suppots du Magistrat et les remplacer « comme il est ordinaire dans les autres Magistrats de la Province ». A quoi, les membres du Magistrat répondirent que ce n'était point la coutume dans celui de Lure. Sur quoi, les notables ayant refusé de participer à l'élection du maire, le Magistrat passa outre et réélu maire Pancras Martin. Mais l'Intendant ayant annulé l'élection, il fallut la recommencer le 20 janvier 1708. Pancras Martin fut renommé. Cependant 3 des notables furent choisis pour faire du Magistrat. Dès lors, cette règle fut suivie.

Lors de l'élection du 31 décembre 1711, l'Intendant fit savoir que « l'électe se ferait à l'avenir à voix basse » à peine de 100 livres d'amende pour les contrevenants. Ceci disait-il, pour assurer la libre expression des suffrages. Ce qui ne l'empêchait pas d'intervenir, lui-même ou par personne interposée en désignant son candidat.

Ainsi en 1719, la comtesse de Grammont, dame du Saulcy fait savoir que l'élection du maire étant « sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant » elle lui avait écrit en faveur de Jean Nicolas Singlin « comme un honnête homme et un bon bourgeois » et qu'en conséquence le choix qu'en ferait le magistrat lui ferait plaisir.

Là-dessus, le corps de ville se divise, les uns étant d'avis de surseoir et d'en référer à l'Intendant. Les autres de procéder à l'élection immédiatement, ce

qu'ils furent en l'absence des premiers qui se retirèrent. Ils élirent maire Toussaint Devault. Sur réclamation de Singlin, l'Intendant aussitôt l'agréa comme maire de Lure, mais Toussaint Devault était influent, il intervint auprès de l'intendant qui, reconnaissant avoir été trompé par Singlin sur les circonstances de l'élection, déclare que Devault avait bien été élu à la pluralité des voix et annula sur ordonnance.

Pour 1715, l'Intendant imposa Pierre Claude Siblot, pour remplacer Toussaint Devault. Le Magistrat le reconnut donc pour maires « ensuite des ordres de Mgr l'Intendant, étant toujours prêt à lui obéir » tout en se permettant de lui faire « de très humbles remontrances sur ce sujet ».

On n'en finirait pas s'il fallait relater les contestations et les incidents survenant chaque année lors de l'élection du maire et des échevins, par suite de l'ingérence de l'Intendant, et des protestations de l'abbaye qui acceptait difficilement d'avoir été privée du droit de nommer le Maître bourgeois. Elle persistait à envoyer un de ses officiers à chaque élection, pour la présider et protester « qu'elle ne devait en rien préjudicier à ses droits ».

Enfin, en 1729, le Magistrat décide de signifier aux religieux du monastère, la déclaration du Roy du 18 mai 1706 interdisant à tous officiers des seigneurs de présider ou d'assister aux élections des maires, échevins et autres magistrats des villes du Royaume, et comme ils avaient persisté et renouvelé d'année en année la protestation traditionnelle le Magistrat décide que si les officiers de l'abbé se présentent aux élections de 1732, le Mayeur les priera de s'en abstenir et de se retirer « attendu que ces sortes d'assistance sont contraires au bien public et à la liberté naturelle que les sieurs du Magistrat et notables En 1733, on s'occupe à nouveau à ce qu'assiste à l'élection le bailli de Lure, parce qu'il est le bailli de l'abbé et des religieux.

Mais ceux-ci ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Peu après les élections pour l'année 1734, le Magistrat fut informé d'un édit royal de novembre 1733 établissant la vénalité des offices municipaux. Mais pendant que le Magistrat invité à soumissionner tergiversait, les religieux de l'abbaye s'empressèrent d'acquiescer la charge de maire et d'en pourvoir Claude Simon Siblot, leur substitut du procureur fiscal. « Comment disait le magistrat, le 8 février 1735, pourra-t-il remplir ces fonctions opposées, puisqu'en qualité de maire de la ville, il est chargé de défendre ses intérêts et ceux de l'abbaye, comme officier de celle-ci ».

En fait, pour augmenter les revenus du Trésor Royal, l'édit avait créé deux offices de maire : celui d'ancien maire mitriennal et d'alternatif mitriennal qui exerçaient tour à tour la fonction pendant 18 mois. Mais comme l'abbaye avait acquis les deux offices, elle les réunit sur la même tête de sorte que de 1734 à 1756, il n'y eut que deux maires : Claude Simon Siblot de 1735 à 1742 et de 1747 à 1756 et François Jacques Treizand de 1742 à 1746.

La ville soumissionna pour les charges d'échevins mais petit à petit, les bourgeois perdirent la liberté d'élection du Magistrat au profit de l'Intendant. Il semble qu'on puisse en faire remonter l'origine à 1748. Sur plainte de 4 bourgeois que le conseil était incomplet, et demandant à en faire partie l'Intendant les nomma suppôts, le 16 juillet 1748, et remplaça le deuxième échevin décédé.

On doit cependant convenir que les bourgeois étaient en parties responsables, car depuis que la nomination du maire appartenait de nouveau à l'abbaye, il y avait un certain relâchement dans le fonctionnement du Magistrat. Ce qui était une bonne occasion d'intervenir pour l'Intendant soit pour rappeler les règles du renouvellement des suppôts et de leur remplacement, soit pour assurer la bonne tenue des réunions et des délibérations.

En 1749, il fixe l'assemblée du Magistrat le samedi à 3 heures. Seul le

maire proposera les affaires à délibérer et sur celles-ci seulement, auront lieu les suffrages qui devront être donnés avec décence et sans aucun trouble. Les suppôts présents toucheront 6 sols par séance ordinaires, celles extraordinaires ne seront payées, mais ceux qui n'y assisteront pas verseront 20 sols que se partageront les présents.

A partir de 1751, les interventions de l'Intendant deviennent régulières, il indique les conseillers qui devront être remplacés en 1752 et ceux qui devront être élus à leur place. Et il ajoute : « Vous pourrez vous conformer par la voie de l'Election à ce que je vous marque et je compte être instruit de l'exactitude avec laquelle vous aurez rempli mes intentions. ».

Puis en 1753, il maintient le Magistrat en place pour un an.

Finalement, le Magistrat demande à l'Intendant la permission pour les bourgeois d'élire en toute liberté ceux qui leur conviendront « attendu que depuis plusieurs années, il n'y a plus d'élections libres, le magistrat ayant toujours été nommé par l'Intendant. Ce qui est accepté pour 1757, d'autant plus que l'abbaye ayant été remboursé de ce qu'elle avait versé pour l'achat des offices, en raison de l'abolition de l'édit de 1733, les bourgeois avaient de nouveau la faculté d'élire leur maire, faculté bien illusoire puisque c'est l'Intendant qui le désigne à leurs suffrages, quand il le nomme pas lui-même, agissant pour le compte des chanoines capitulaires qui, plus habiles que les religieux leurs prédécesseurs, ont imaginés ce biais pour ne pas heurter les bourgeois. Pendant 8 ans on voit ainsi nommer non seulement le maire, mais les échevins et les suppôts. En 1763, 10 bourgeois ont l'audace de protester, mais le conseil mis en place fait savoir qu'on ne doit pas en tenir compte car « les signataires sont des hommes habitués à cabaler ».

Enfin, en 1765, l'Intendant permet les élections libres. Et la fonction de maire ayant été supprimée par l'édit de mai 1765,

le magistrat est présidée par le premier échevin, Antoine François Pernel, futur député aux Etats Généraux de 1789, élu le 13 octobre 1765.

En 1772, les offices de maire, lieutenant de maire, secrétaire greffier, échevins et assesseurs sont de nouveau déclarés royaux. Le Magistrat soumissionne pour le prix fixé, mais on ignore par quel moyen, le chapitre l'emporte à prix égal. La ville fait opposition mais ne reçoit pas de réponse. Le nouveau conseil est composé du maire, de deux échevins de deux assesseurs, d'un secrétaire greffier, et de quatre notables, qui sont élus par les officiers municipaux. Comme ceux-ci sont les créatures du chapitre, les notables qu'ils choisissent ne sont plus indépendants.

En 1773, le chapitre nomme maire, son bailli, lieutenant du maire, son secrétaire et tabellion, secrétaire greffier, son propre greffier. Les deux échevins et les deux assesseurs sont des procureurs au bailliage.

Soutenu par les habitants et bourgeois, le conseil sortant manifeste son mécontentement, en refusant de remettre les papiers, les comptes, les clés de la mairie et le mobilier de la ville. Et quand le nouveau conseil veut s'installer, il trouve les portes closes et est obligé de les faire enfoncer. Jusqu'en 1789, donc, c'est le chapitre qui présente chaque année le nouveau conseil à l'Intendant qui le nomme. De ce fait, les bourgeois de Lure avaient à peu près perdu l'administration de la ville. C'étaient, il est vrai, quelques-uns des leurs qui siégeaient à l'hôtel de ville, mais nommé par le chapitre, ils étaient en quelque sorte ses agents. Les chanoines capitulaires avaient dans ce domaine plus de pouvoirs que les abbés d'avant 1674, lesquels ne nommaient que le Maître bourgeois. Mais les choses avaient évolué ; ils ne pouvaient plus compter sur une soumission aveugle et totale, et ceux qu'ils installaient à l'hôtel de ville n'oubliaient pas qu'ils étaient des bourgeois de Lure. Lorsque les intérêts de

la ville, c'est-à-dire les leurs étaient en jeu, maire, bourgeois et assesseurs les soutenaient même contre le chapitre.

### La Sous Préfecture

L'hôtel de la Sous-préfecture occupe une partie de l'ancien monastère bénédictin, l'autre moitié étant affectée à des logements privés. Ce vaste et solide bâtiments fut construit ou reconstruit de 1519 à 1539, par l'abbé Georges de Masevaux. Bien que rénové et transformé au XVIII<sup>e</sup> siècle, il a conservé sa structure primitive et son aspect ne diffère guère de ce qu'il était, avec ses trois étage percé de fenêtres. Le terrain marécageux et mouvant obligea à mettre les fondations sur pilotis.

Des indication assez vagues fournies par d'anciens documents permettent cependant de penser que la reconstruction du XIV<sup>e</sup> siècle ne fut pas totale et qu'on conserve une partie de l'ancien monastère du XIV<sup>e</sup> siècle, laquelle constitue en quelque sorte le noyau du bâtiment nouveau. A part quelques transformations de détail et des remaniements, celui-ci reste tel jusqu'à ce qu'en 1720, le nouvel abbé Célestin de Beroldingen chargea le grand prieur Joseph de Reinach de le moderniser et surtout de le rendre moins austère par un embellissement extérieur. Les travaux se poursuivirent jusqu'en 1732. La rénovation commença par un aménagement intérieur qui lui enlève son caractère conventuel. Le bâtiment était alors divisé en deux parties ; les lieux claustraux ou quartier des religieux, et le quartier abbatial, qui communiquaient par une galerie. Les dortoirs disparurent et furent divisés en chambres et appartements séparés répondant aux aspirations des religieux de mener une vie moins communautaire, premiers pas vers la sécularisation qui interviendra en 1765.

Depuis l'union avec l'abbaye de Murbach, c'est-à-dire depuis la fin de l'abbatiate de Jean Rodolphe Stoer, le



quartier abbatial restait à peu près inoccupé. L'abbé résistait à Murbach et ne faisait à Lure que des séjours de peu de durée. On voit, par l'inventaire de 1686, que trois chambres étaient alors à sa disposition, et sommairement meublées : un lit, une table, quelques chaises de noyer, dans la première, deux lits, une table et des chaises dans la seconde, et des chaises seulement dans la troisième. Le Grand Prieur habitait les restes. Dans l'ancien quartier, on aménagea pour l'abbé un bel appartement, comportant notamment un grand salon, et un autre aussi confortable pour le Grand Prieur, installation mieux adaptée aux goûts et aux besoins de deux grands seigneurs.

Cependant, on tint à laisser intact et dans l'état l'appartement aménagé à la hâte pour recevoir le Roi Louis XIV et la Reine Marie-Thérèse qui y avaient passé la nuit du 20 juin 1683, et qui conserva dès lors le nom d'appartement du Roi.

Le procès verbal de la visite faite en 1737 après la mort de l'abbé de Beroldingen par les commissaires du Parlement, donne la description du bâtiment après sa transformation « Le grand corps de logis a trois étages, non compris les souterrains ; au bout des 2 faces, il y a des avant corps qui saillent d'environ 2 pieds. Il y en un au milieu qui saillit de 3 pieds, qui est élevé et couvert d'un dôme avec fonction au dessus. Le dôme est couvert de bardeaux et il est surmonté par une lanterne en octogone couverte de fer blanc en dessous de laquelle est une fleur de lys Lesdits avant corps et toutes les faces sont de pierre de taille à angles refendues avec des balustrades de taille aux balcons qui sont aux deux bouts et au milieu. Les deux faces sont ornées de corniches et de plinthes, le tout d'architecture convenable et dont le coup d'œil est extrêmement agréable. Les deux faces ont chacune en longueur 230 pieds et en hauteur 50 pieds et l'épaisseur dudit bâtiment est de 40 pieds. Dans la façade du côté de la ville, il y a à 25 croisées à chaque étage, parmi

lesquelles celles qui sont dans les avant corps aux premier et second étages sont à plein cintre et à balcons. A l'entrée du bâtiment du côté de la cour, il y a un grand escalier à deux rampes avec un pilier en dessus ; et dessous sont les fosses à latrines, lequel escalier est garni de grillages de fer à hauteur d'appui : l porte d'entrée sur cet escalier est d'architecture, vis-à-vis de laquelle, il y a une autre porte qui donne entrée dans le jardin, de laquelle porte on descend dans ledit jardin par un escalier de même que le précédent de pierres de taille et aussi garni d'un grillage de fer. Dans le passage qui communique d'une porte à l'autre, se trouve le grand escalier qui monte aux étages supérieurs ayant 3 rampes pour chaque étage et soutenues par des piliers de pierre de taille y ayant pareillement un grillage de fer autour, du haut en bas ».

Cette description correspondrait à peu près = l'aspect actuel de l'hôtel de la Sous Préfecture et de la partie occupée par des logements particuliers, si ce n'est qu'il faut tenir compte d'une notable modification intervenue en 1757 et nécessitée par les circonstances. En effet, le procès verbal de 1737 signale que « le bâtiment a pris coup dans les parties du midi et du levant et qu'il serait nécessaire de revêtir d'une muraille en parapet, la partie du fossé et lac qui est au levant et au midi dudit bâtiment, ainsi que d'allonger le jardin d'un carreau en le prenant sur ledit fossé et lac ». En effet, le petit lac de la Font s'avancé alors jusqu'à moins de 2 mètres de cette partie du bâtiment.

Soit que les recommandations des commissaires du Parlement n'aient pas été suivies d'effet, soit que les mesures prises n'aient pas été efficaces, les dégradations s'étaient notablement aggravées ; lorsqu'en 1756, il fut fait une nouvelle visite après la mort de l'abbé de Rohan : « il a été reconnu par les experts que l'angle du pavillon du côté du midi et qui fait avant corps du côté de l'Etang a pris coup et est détaché du corps de logis, y ayant à cet endroit plusieurs fractures et lézardes, ce

qui a pu être occasionné par le défaut de pilotage avant que de jeter les fondations et par la proximité de l'étang qui n'est éloigné que d'environ une toise. L'expert nous a affirmé qu'il n'était pas possible de réparer ces défauts sans reconstruire les trois faces dudit pavillon faisant avant corps dudit bâtiment ».

Quelques temps après, les fissures devinrent plus inquiétantes, et finalement, il fallut se résoudre à démolir le pavillon ; mais alors on s'aperçut qu'une partie du corps de logis qui reliait celui-ci à l'avant corps du milieu menaçait aussi de s'effondrer. Il fallut donc en abattre les deux tiers. Le projet de reconstruction resta en suspens quelques années, et il n'était pas réalisé en 1765 lors de la sécularisation de l'abbaye. Il fut abandonné les religieux devenus chanoines préférant loger dans des maisons séparées.

Ceci amena un déséquilibre qui ne manque pas d'étonner ceux qui en ignorent le motif. Les uns critiquent ce qu'ils regardent comme d'un architecte inexpérimenté ou insouciant, d'autres, plus proches de la réalité, constatant que l'avant corps de la Sous-Préfecture est plus proéminent que celui de l'extrémité nord, pensant qu'il était destiné à être au centre et qu'il s'agit alors d'une œuvre inachevée, parce qu'on aurait reculé devant la dépense. D'autres encore disant avec une grande assurance que la Révolution entraîne l'interruption des travaux, qui, par la force des choses, devint définitive. Erreur qu'il faut rapprocher, de celle plus tenace et plus difficile à déraciner, attribuant à Kléber le mérite d'avoir été l'architecte, auteur des plans sur lesquels furent entreprises la rénovation et l'embellissement du monastère du XVI<sup>e</sup> siècle. D'autres encore plus catégoriques, n'hésitent pas à dire que c'est Kléber qui présida à sa construction. Or on a vu que les travaux étaient terminés en 1737, comme le précise bien le procès verbal de visite : « il y a eu des changements considérables fait depuis la précédente visite de 1720, de même que des

augmentation. Les religieux ont rebâti l'abbaye tout à neuf ». Kléber n'étant né en 1753, il n'a donc point participé à une œuvre qui était à peu près terminée 20 ans avant sa naissance. Mais la légende à la vie dure est on est stupéfait de lire dans un guide touristique édité par le Syndicat d'Initiative de Lure (1958= et réédité trois fois : La Sous Préfecture occupe les anciens bâtiments de l'ancien Monastère restauré entre 1736 et 1750 sur les plans de Kléber. Si l'auteur de cet anachronisme avait eu la bonne idée de consulter tout bonnement le Petit Larousse, il y aurait vu que Kléber était encore à naître. Celui qui est à l'origine de cette légende, c'est l'abbé Richard auteur de l'histoire des Diocèses de Besançon et de Saint Claude (1847-1851) qui reprenant un passage du Mémoire Historique de l'abbé Besson l'a totalement dénaturé. Celui-ci écrivait en 1846 : « L'abbé de Reinach, grand Prévôt du chapitre, vit encore dans les souvenirs des anciens. Il fit bâtir un magnifique hôtel qui devait se trouver au centre des nouvelles constructions. Un jeune architecte devenu peu après Général de l'Armée Française, J.B. Kléber, alors établi à Belfort, traça les plans d'une des maisons canoniales ».

Ce qui est exact, à cela près que l'abbé Besson a confondu le Grand Prieur Joseph de Reinach, le véritable promoteur de la reconstruction du monastère, décédé en 1734, avec son neveu Wolfgang Ignace de Reinach qui fut Grand Prévôt du chapitre de 1778 à 1784.

Voici ce que le texte précité de l'abbé Besson, est devenu sous la plume de l'abbé Richard : « Monsieur de Reinach, Grand Prévôt, a laissé à Lure un souvenir encore vivant : c'est le magnifique hôtel abbatial qu'il fit construire en 1780, sur les plans de l'architecte Kléber qui mourut général en chef de l'armée française ».

Le vrai est que J.B. Kléber se destinait à être architecte, lorsqu'en 1775, à la suite d'un coup de tête, il se fit admettre à l'école des cadets de Munich, dont il sortit en 1777 pour entrer au service de l'Empereur d'Autriche, comme sous

lieutenant, jusqu'en 1784 : il revint alors à Belfort, y reprit son métier d'architecte, fut nommé inspecteur des bâtiments publics de la Haute Alsace, c'est en cette qualité qu'il eut à s'occuper de ceux des abbayes de Murbach et de Lure. On a conservé un plan d'ensemble des nouvelles habitations des chanoines du chapitre et de leurs dépendances construites ou à construire. Ce plan, paraphé ne varietur par les architectes Vaucheret et J.B. Plaissonnet, porte la mention : fait à Belfort, le 1 mars 1787 avec la signature : Kléber et de sa main des observations sur les travaux à exécuter : c'est-à-dire les dépendances de trois maisons déjà existantes, et une nouvelle habitation et ses annexes à construire. Celle-ci, le presbytère actuel, n'était pas terminée en 1790.

L'église abbatiale avait, elle aussi, été construite par Georges de Masevaux en prolongement du monastère au nord. Entre elle et celui-ci auquel il était attenant, s'élevait le clocher.

En l'absence d'indications plus précises, il est difficile de dire l'emplacement où il l'érigea était celui de l'antique chapelle conventuelle où Hugues de Bourgogne avait reçu sa sépulture en 1335, et si, dans cette hypothèse, Georges de Masevaux conserve des éléments de celle-ci ou la reconstruisit complètement.

Hugues de Bourgogne, fils d'Alix de Méranie comtesse de Bourgogne et d'Hugues de Chalon, frère du comte Othon IV, avait demandé d'y être inhumé, puisqu'il était gardien de l'abbaye de Lure. Il y avait fondé son anniversaire, accordant aux religieux une rente annuelle de 120 muids de vin à prélever sur les dîmes de Poligny et de Grandson.

L'érudit conseiller Droz a déduit d'un passage de la chronique d'Othon de Friesingen, de Gestis Frederici Imperatoris que l'Empereur Lothaire II avait été aussi inhumé dans le monastère de Lure en 1137, « L'Empereur Lothaire étant mort fut inhumé dans le monastère de Lutra situé dans son propre fonds ». Or c'est une confusion. Le Lutra dont il s'agit est le

monastère de Kônigslutter, près d'Helmstedt dans le Brunswick.

Le procès verbal de la visite de 1737 donne cette description de l'église de Georges de Masevaux : « L'église est un vaisseau assez spacieux, bâtie de forme irrégulière et sans aucune proportion. La nef et le Chœur sont fort étroits. Le chœur n'est composé que de deux petites voûtes. Il n'y en a pas dans la nef ». Celle-ci était plafonnée en planches de sapin. Mabillon qui l'avait visitée en 1683, n'en dit rien d'autre qu'elle était vétuste. Par la suite, les religieux y avaient fait des réparations, relevant notamment le pavé, de sorte que les commissaires du Parlement l'avaient trouvée en bon état en 1720. Mais ceux de 1737 étaient moins optimistes : « Les murs en paraissent fort antiques. Ils surplombent en différents endroits et il y a plusieurs lézardes ou fissures qui venaient à augmenter en occasionneraient la ruine entière. L'église étant un peu enfoncée et extrêmement humide, les fondations des murs sont probablement corrompues ». Les religieux n'y faisaient plus les offices dans les salles du bas, mais dans la tribune du haut. L'avis des commissaires fut qu'il fallait tirer à bas l'église, et la reconstruire de fond en comble, en utilisant les matériaux de l'ancienne. Le clocher pouvait cependant être conservé, mais il faudrait le surélever, car il était trop bas.

L'église fut donc démolie en 1749 ; la construction de la nouvelle commença en 1750 et fut terminée en 1755, sur les plans du célèbre architecte bisontin Querret.

La façade sur la place rappelait celle de l'église Saint-Georges de Vesoul, mais paraît avoir été plus gracieuse et jolie. Elle était du type dit : portail en frontispice. Celui-ci composait la partie centrale de la façade avec une grande porte principale, flanquée de chaque côté de deux portes plus petites. La façade longue de 20 mètres avait une hauteur de 18 mètres. De chaque côté de la grande porte, trois colonnes doriques supportaient un entablement surmonté de six pilastres longues entre lesquels était une fenêtre et

sur lesquels reposait le fronton en arc de cercle, orné d'un écusson et d'une couronne.

L'intérieur était à 3 nefs : 8 piliers bordant la grande nef de chaque côté supportaient la voûte. Dans la tour étaient une grande horloge et 6 cloches de différents poids. Une de celle-ci, datant de 1757, transportée à Vesoul en même temps que les autres envoyées à la fonte, en 1793, fut donnée à l'église de Citey où elle se trouve encore.

En même temps que la vieille église de Georges de Masevaux, disparut une maison qui était à côté. Elle abritait les archives du Monastère, conservées dans un lieu fort humide, dit le procès verbal de visite de 1737, « au dessus de la voûte d'une chapelle » qui peut être, était un vestige de la première église abbatiale. Après le départ des chanoines, en 1790, l'église fut fermée puis vendue en 1797, comme bien national et l'acquéreur d'empresse de la démolir, sans que personne eut émis la moindre protestation, contre cet acte de vandalisme. Il ne l'avait acquise, d'ailleurs que pour tirer parti des matériaux, toute la construction, église et clocher étant en pierre de taille. L'église abbatiale s'élevait en façade sur la place en prolongement du monastère. Elle occupait tout l'emplacement qui forme actuellement cour entre la partie du bâtiment de la Sous-Préfecture réservée à des logements particuliers et l'avenue donnant accès à la maison de Mme Bové (16, rue Kléber). Le mur bordant cette avenue est le seul vestige de l'église ayant échappé à la pioche du démolisseur.

Au cours de travaux exécutés dans celle-ci ont été exhumés à diverses reprises des cercueils et des ossements ; en 1901 encore, plusieurs cercueils de chêne bien conservés, ainsi que les squelettes qui y reposaient furent mis au jour, alignés symétriquement. Cette particularité permit de penser qu'on avait ainsi ouvert une crypte, dont cependant aucune description d l'église ne fait mention. Elle avait déjà été explorée, si l'on peut dire, par contre de

l'administration du district de Lure, qui, le 11 décembre 1793, ordonna de faire retirer « des souterrains et caveaux existant dans l'église du ci devant chapitre » les cercueils en fer ou en plomb qui y étaient afin de les faire fondre en lingots pour le service de l'artillerie.

D'ailleurs, on n'avait pas attendu la Révolution pour bouleverser le repos éternel que les moines croyaient avoir trouvé dans le sol de leur monastère. Dans son Mémoire Historique l'abbé Besson rapporte qu'en jetant les fondations des écuries du Grand Prévost, on découvrit plus de 200 tombeaux en pierre mêlés à des ossements à demi conservés. Ces tombeaux servent aujourd'hui d'auges à puits à Lure et dans les villages voisins ». L'auteur ne précise pas l'emplacement de ce cimetière et je n'ai pas pu déterminer où se trouvaient ces écuries.

La cour qui occupait tout l'espace où s'élevait l'église démolie, fut au siècle dernier rétréci en profondeur par la construction d'un bâtiment à usage de dépendances, masquant la façade de la maison, actuellement propriété de Madame Bové.

Cette maison était adossée au chevet de l'église, de sorte qu'après la démolition de celle-ci, le mur du chœur conservé naturellement, forma sa façade. Sur celle-ci, sont donc apparents la courbe du sanctuaire où s'élevait la maître autel et un arc en plain cintre du chœur.

Cette maison présente un grand intérêt, par le fait qu'elle fut édifiée au 18<sup>e</sup> siècle à l'emplacement d'un très ancien bâtiment, dont on a conservé une grande salle voûtée qui occupe plus des deux tiers du rez de chaussée et sur laquelle fut montée la maison actuelle.

Ses trois voûtes en ogives et arcs clavés par trois clés aux armes des abbayes de Lure et de Murbach sont portées par des piliers aux extrémités et au milieu.

Une porte aujourd'hui murée qu'on voit depuis le jardin à l'angle de la façade est, y donnait accès. Son linteau est orné d'un fronton auquel est suspendu un écu

écartelé aux armes de l'abbaye de Murbach (un lévrier) et de Georges Masevaux « de gueules à deux lions d'argent couronnés d'or, posés l'un sur l'autre » avec la date de 1539. Mais le style d'architecture d'au moins un siècle à cette date. Les clés de voûte paraissent d'ailleurs avoir été rapportées. On doit cependant tenir compte qu'en Franche Comté le décalage des styles est courant et souvent de 60 années et plus.

Jusqu'à présent, la destination primitive de ce beau et précieux vestige du vieux monastère reste inconnue. Aucune des hypothèses émises par les uns et les autres n'est satisfaisante surtout pas le titre de salle capitulaire qui lui a été décerné, sans aucun fondement, car aucun document, aucun procès verbal de visite n'en fait mention, sinon fort brièvement celui de 1737. Il signale, derrière l'église, un petit pavillon »qui paraît neuf et a dans sa face du côté du parterre 5 croisées à l'étage, et en dessous un salon voûté » celui-ci nullement éveillé la curiosité des commissaires du Parlement qui ne paraissent pas avoir eu de préoccupation archéologiques, étant plus intéressés par les 3 chambres et deux cabinets de l'étage « le tout parqueté et glissé, avec 3 cheminées de pierre polie ». C'était l'appartement réservé aux dames qui ne pouvaient passer la nuit à l'intérieur des lieux claustraux, ni dans les maisons des chanoines, après la sécularisation de l'abbaye.

C'est dans cette maison que mourut le 28 mars 1770, haute et puissante dame Marie Françoise de Flachsland, née baronne d'Andlau Hombourg, douairière de Monsieur Henri Antoine, baron de Flaschland seigneur de Durmenach, et sœur du grand Prévost du chapitre Georges Dominique d'Andlau, âgée de 65 ans. Elle fut inhumée dans l'église paroissiale dans la chapelle de Saint Sébastien. Pendant la reconstruction de l'église, la salle voûtée qui était alors devenue une serre ou orangerie, fut utilisée comme chapelle pour les offices claustraux.

Une fois les travaux de rénovation terminés, l'abbé entreprit de faire disparaître la muraille qui entourait le monastère et les cinq tours qui le protégeaient. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lure avait acquis une grande puissance temporelle : mais du fait de sa situation particulière entre l'Alsace et la Franche Comté, les Princes et les Empereurs la considéraient en quelque sorte comme un verrou contre les invasions ou une place avancée de départ, selon les cas. Elle était donc l'objet des convoitises de ses puissants voisins lesquels employaient tour à tour la flatterie ou la menace parfois d'effet pour inciter ou contraindre l'abbé à se prononcer en leur faveur.

Autant pour assurer sa protection que son indépendance, l'abbé Jacques de Vy conçut le projet de fortifier le monastère, d'autant plus que la position s'y prêtait. Le petit lac de la Font n'avait pas l'aspect régulier que le travail des hommes lui a donné. Initialement, il formait un ovale beaucoup plus étendu n largeur et surtout en longueur. Par deux bras dont l'un est aujourd'hui comblé et l'autre canalisé, qui entouraient l'édifice en arc de cercle, ses eaux 'écoulaient dans des fossés qui le protégeaient par derrière.

Toute cette disposition plus ou moins naturelle, car elle dut probablement être adaptée aux circonstances, donna à l'abbé Jacques de Vy, l'idée de l'utiliser en couverture d'un épais mur de briques reliant quatre tours carrées qu'il fit construire entre 1340 et 1345, transformant ainsi le monastère en maison forte, pratiquement imprenable, d'autant plus que sa protection avancée était assurée par la ville que l'abbé avait aussi fait enclorre d'une muraille, s'appuyant sur l'enceinte de l'abbaye.

Mais la place avait un point faible. Se fiant à la protection qu'offrait le vaste marécage formé par l'aboutissement des fossés de la Douve, rendant le lieu quasi inaccessible, les constructeurs du mur ne l'avaient pas réparé au midi. Mais ils n'avaient pas prévu que, en temps de

sécheresse, l'efficacité du marais serait réduite à néant. C'est ce qui permit, en juillet 1674 au Marquis de Resnel, commandant les troupes de Louis XIV, de forcer les défenseurs à capituler après un bref bombardement.

L'abbé n'avait pas non plus tenu compte qu'en faisant de Lure une place forte, il avait fait un mauvais calcul. Le paratonnerre attire la foudre et en cette période de guerre continues entre princes et seigneurs, encore plus qu'auparavant, Lure était devenu un enjeu que les uns et les autres se disputaient pour s'en servir à leur profit ou pour le neutraliser. Depuis 1232, l'abbé, Prince de L'Empire, était un souverain temporel.

Si on considère le peu de place que tient actuellement notre Lure dans le petit coin de la France où elle est située, on ne conçoit pas la considération générale dont jouissait alors l'abbé Prince et l'importance que l'abbaye et la ville avaient sur l'échiquier politique de l'époque.

Un siècle et demi après sa construction, la fortification du monastère était déjà fort endommagée par les assauts qu'elle avait subis de la part de ceux qui s'en étaient emparés et de ceux qui les avaient chassés, tour à tour.

L'Empereur Maximilien s'intéressait beaucoup à Lure, dernier boulevard de L'Empire et surtout plate forme de départ pour ses entreprises contre la Bourgogne française et la France. Ce fut lui croit-on, qui fit élire abbé de Lure en 1511, Georges de Masevaux, doyen de Murbach, qui lui était tout dévoué. Il l'engagea à restaurer et surtout à renforcer les fortifications du monastère et lui accorda à cet effet les premières subsides, continués par Charles Quint.

Georges de Masevaux fit réparer la muraille, la munit de créneaux et de meurtrières, puis fit reconstruire les quatre tours de l'abbé de Vy, leur donnant une forme carrée et massive : La Tour du Haut ou de Saint Desle, la Tour du Bas, la Tour Saint-Martin et la Tour de la Porte. Mais l'efficacité des deux dernières était réduite

depuis que l'artillerie s'était perfectionnée, car dominées par le tertre Saint-Martin, elles étaient très vulnérables.

Pour remédier à cet inconvénient grave, Georges de Masevaux fit construire à l'intérieur de l'enceinte une tour plus petite, dit cependant la Grosse tour, sorte de donjon, pour protéger et défendre l'entrée du monastère, en cas où les deux tours ne pourraient plus assurer leur rôle. L'abbé de Masevaux et ses deux successeurs Jean Rodolphe Stoer et Jean Ulrich de Raittnaw pourvurent les 4 tours d'une puissance d'artillerie dont l'inventaire de 1587 donne le détail.

Dans la tour du Haut : 3 pièces du calibre d'un œuf et de la longueur de 5 pieds  $\frac{1}{2}$ , 2 canons en bronze de 6 pieds, 2 portiers. Dans celle du bas : 3 pièces d'artillerie pesant environ 330 livres, 2 mortiers, 4 grosses arquebuses à croc.

Dans la tour Saint-Martin : 3 pièces du calibre d'une orange, longues de 6 pieds  $\frac{1}{2}$ , un mortier.

Dans celle de la Porte : 3 canons en bronze du calibre d'une orange et longues de 6 pieds  $\frac{1}{2}$ , un canon du calibre d'un œuf long de 7 pieds, un mortier.

La grosse tour n'était pas pourvue d'armement permanent mais dans l'armurerie, il y avait disponibles 4 grosses arquebuses à croc, 15 armes à feu, 40 piques ferrées, 40 morions à crête, 20 morions à la vieille mode sans crête, 36 corselets de piquiers. Dans tout le monastère étaient réparties des armes de moindre importance, piques, épées, hallebardes et crocs. Il y en avait même un certain nombre dans la tour du clocher.

Cependant, malgré tout cet arsenal, cette solide forteresse n'avait pas de garnison fixe, car l'abbé n'avait pas de soldats. Et il devait avoir recours à l'Empereur en cas de nécessité ou de danger. Au surplus, celui-ci envoyait de temps à autre, quelques troupes occuper le monastère. Un traité de 1536 entre l'abbé Georges de Masevaux et Ferdinand, roi des romains, spécifiait que tant que la garnison ne dépassait pas 14 soldats, la charge de

leur entretien incomberait au monastère. Après la prise de Lure en 1674, l'administration française, tout en ordonnant le démantèlement de la fortification de la ville, décida que celle du monastère serait maintenue. Elle était encore en état, lorsque Mabillon le visita en 1683. Il note qu'il était entouré d'eau et protégé par es solides murs et remparts.

Puis en 1695, arriva l'ordre de démanteler ceux-ci, et on commença par ouvrir des brèches dans la muraille et à la démolir par place. Puis, vers 1723, débuta la démolition des tours qui ne fut vraiment terminée que plus de 30 ans après. Les matériaux servirent à combler une partie du lac de la Font et notamment pour l'éloigner du bâtiment principal. Un des bras fut aussi comblé et l'autre qui, en même temps formait un affreux marécage fut canalisé. Sur celui-ci fut établi le lavoir municipal en 1824.

Grâce à cet assainissement, le séjour dans le monastère devint sain et plus agréable pour les moines qui auparavant, avaient en plusieurs fois l'occasion de se plaindre. En 1618, une lettre des officiers de la Régence de Guebwiller recommandait à l'archiduc Léopold de loger la garnison de Lure dans le Prieuré Saint Desle plutôt que dans le monastère, « à cause du mauvais air malsain qui y régnait ». Bernard de Ferrette, envoyé depuis Murbach à Lure, comme sous prieur en 1718, dit qu'il grelotta de fièvre pendant 6 mois et dut regagner Murbach. Son successeur Projet de Valoreille, miné par la fièvre, fut enfin autorisé à aller se soigner dans sa famille mais il mourut en cours de route, le 3 octobre 1724.

La « Grande Porterie » qui donnait entrée dans l'abbaye située au coude à angle droit que forme le traje Magrey, était à pont levis. Elle fut démolie en premier lieu, avec la tour qui la flanquait et remplacée dit le procès verbal de 1737, par « une porte à la flamande dont les deux piliers sont de pierre de taille ». On accédait à cette porte depuis la route de Vesoul par un chemin s'ouvrant à environ

50 mètres de la Porte de Bourdieu et qui longeait la muraille. Après la disparition de celle-ci, le terrain allant de la Grange au traje Magrey fut aménagé en jardin et le chemin, en venue plantée d'arbres ; après la construction des maisons canoniales, ce chemin qui passait derrière elle fut remplacé par une nouvelle avenue qui est actuellement le rue Kléber. Des anciennes fortifications de l'abbaye, il ne subsiste qu'une petite tour carrée, sorte de guérite, située en bordure du canal qui traverse la propriété de Mr Sheurer. La sécularisation de l'abbaye en 1765 amena de nouvelles transformations. Chacun des cinq religieux devenus chanoines devait avoir son habitation particulière. L'ancien monastère fut partagé en deux : la partie qui st actuellement la Sous Préfecture fut affectée au Grand Prévôt, avec un appartement de cinq pièces pour l'abbé quand il venait à Lure. L'autre partie fut attribuée à un chanoine et arbitra en outre la bibliothèque, les archives et la salle capitulaire. La maison dite la Grange (actuellement à Madame Maurice Georges) fut complètement transformée et embellie pour le rendre digne du chanoine qui devait l'occuper. Il en fut de même de l'ancienne boulangerie qui devint la demeure du Grand Trésorier (appartenant à Mr Fernand Scheurer). Lui était adjoints des bâtiments à usage de remises où dépendances qui après la destruction de la grande porterie, avaient été appuyés sur la muraille conservée à cet effet. Le tout formait les basses cours de la grande Trésorerie dont dépendait encore un pavillon affecté au portier, à l'aumônerie et au logis des gens qui demandaient asile. Le tout évidemment remanié, modifié et transformé par la suite est devenu l'actuel hôtel de la chambre de commerce. Sur la façade latérale dans la cour ont été fixées deux plaques de cheminées, l'une sans date, ornée du lévrier de Murbach, l'autre portant un écusson, avec la main bénissante, armoiries de l'abbaye de Lure, accosté à droite d'une crosse d'une mitre, avec la date de 1738.

Dans le grand jardin situé entre la grange et le traie Magrey furent construites deux autres maisons, l'une comprenant deux corps de logis formant habitations complètement séparées quoique sous le même toit (l'une appartenant actuellement à Madame Georges Josserand, l'autre à Mr André Girardot) l'autre (l'actuel presbytère) n'était pas encore couverte en 1789.

En 1790, toutes les maisons canoniales mises en vente comme biens nationaux furent acquises par des particuliers. La partie de l'ancien monastère, dite la grande Prévôté fut adjugée le 13 mai 1791 à Pierre François Guenot qui la loua à l'administration du district pour y installer ses bureaux et ses services. Guenot la revendit pour 22000 francs, le 19 novembre 1803, à la ville de Lure, pour y installer la mairie, dont elle envisageait périodiquement la reconstruction. Mais une fois l'acquisition réalisée, les conseillers municipaux n'arrivèrent pas à se mettre d'accord ; la majorité trouvant la situation du bâtiment trop excentrique, et d'un accès peu commode ; il fut dit qu'un mur barrait l'entrée du côté de la rue de la Font et un autre celle du côté de l'allée des soupirs. Un verger et un jardin s'étendaient aussi à l'emplacement de l'actuel petit square. Il eut certes été facile de faire disparaître les uns et les autres, solution adoptée quelques années plus tard, mais on n'y pensa pas, ou plutôt on ne voulut pas y penser. Finalement, le conseil municipal décida que la mairie resterait là où elle était, et qu'on l'y reconstruirait.

Et il offrit la maison Guenot à l'arrondissement de Lure, mais le premier étage seulement pour y établir les bureaux de la Sous-Préfecture qui étaient à la mairie et y loger le Sous-Préfet. Cette offre ne fut d'abord pas acceptée, le Sous-Préfet Mathevon préférait habiter en ville. Il invoquait son mauvais état de santé, ce qui était vrai, car dans un rapport du Sénateur d'Abboville (1805) on lit que la mauvaise santé du Sous-Préfet nuisait à son

administration. Pour cette raison, disait-il, il ne pourrait s'accommoder de l'insalubrité du local offert, en raison de son environnement. Il donnait comme argument à l'appui que les anciens chanoines avaient refusé d'y habiter, ce qui était exact, et qu'on avait été obligé de leur construire d'autres maisons. Cependant, il y avait peut-être une autre raison, du fait que la ville ne mettait que le premier étage à sa disposition ; ayant décidé de louer le second et le troisième, soit à des particuliers soit à des administrations.

Finalement, le Sous-Préfet Mathevon accepta l'offre pour ses bureaux, mais on ignore s'il persista à conserver son logement en ville jusqu'à sa révocation, en 1813. Il est même probable que tout le bâtiment fut progressivement occupé par la Sous-Préfecture, car la ville ne trouva pas de locataires.

Il est toutefois difficile de comprendre le comportement assez incohérent du Conseil Municipal qui disposant d'un bâtiment que le Sous-Préfet occupait de mauvaise grâce, et ayant une nouvelle fois abandonné le projet de reconstruire l'hôtel de ville au même endroit, décidait le 19 avril 1818, d'acheter la maison attenante à la Sous-Préfecture, pour y installer la mairie.

Finalement la décision de reconstruction de celle-ci ayant été définitivement arrêtée en 1830, le conseil Municipal qui avait sur les bras le bâtiment occupé par la Sous-Préfecture dont il ne savait que faire, le proposa au département d'abord à titre onéreux, puis le 10 mai 1832, gratuitement. Tout extraordinaire que cela puisse paraître, aucune réponse ne fut donnée ni dans un sens ni dans un autre sens, bien que l'offre de cession gratuite eut été renouvelée le 2 mai 1834, jusqu'à ce qu'une ordonnance rendue par le Roi Louis Philippe, le 23 janvier 1835, autorisa, il serait plus exact de dire obligea, le département à accepter l'offre de la ville de Lure. L'acte officiel fut passé le 18 mai 1835. Et depuis cette date, l'hôtel de la Sous-Préfecture est la propriété du



département. On notera les arguments qu'avait employés le conseil municipal pour convaincre le département d'accepter une offre si généreuse : « Cet édifice construit pour le logement d'un Prince qui l'habitait encore en 1790, ne peut recevoir une destination plus analogue a sa magnificence que pour l'occupation libre et absolue u premier magistrat de l'arrondissement ».

Mais on conçoit que le département ait hésité à recevoir ce cadeau, ayant à sa disposition un bâtiment qui ne lui coûtait rien, alors qu'il allait devoir en assumer la charge. Le 27 mai 1965, tout la toiture du bâtiment tant de celui d la Sous Préfecture que de celui attenant fut détruite par un formidable incendie. Il ne reste rien de la charpente qui constituait une véritable forêt. Le toit a été habilement refait tel qu 'il était avant le sinistre et rien n'a donc été changé à l'aspect du monument.

Affirmer que le Prince abbé habitait le bâtiment de l'actuelle Sous Préfecture en 1790 était sous la plume du conseil Municipal soit un argument de prestige, soit une singulière méconnaissance de la vérité historique. En réalité après Georges de Masevaux et Jean Rodophe de Stoer qui s'étaient partagés entre leurs deux abbayes de Lure et de Murbach, aucun abbé n'avait établi dans la première sa résidence fixe et habituelle, se contentant d'occuper l'appartement à lui réservé pour y faire des rares et brefs séjours de circonstance.

Jusqu'en 1510, tous les abbés avaient été des comtois, si on excepte l'intermède de Jean Stoer de Stoerembourg (1458-1485). Ensuite tous furent alsaciens ou allemands ; sauf l'abbé de Rohan. Celui-ci ne vint à Lure que pour prendre possession de son monastère, et comme ses prédécesseurs François Egon et Félix Egon de Fürstenberg évêques de Strasbourg, il résidait dans sa ville épiscopale.

Les autres abbés préféraient leur abbaye de Murbach plus agréable et plus confortable, en pays germanique, et proche de leurs terres. L'archiduc Léopold ne vint qu'une seule fois à Lure et son successeur

Léopold Guillaume jamais. En somme, s'ils tenaient à être en même temps abbés de Lure, c'était parce que ils étaient honorés du titre de Prince immédiat de l'Empire et souverains temporels, alors que les abbés de Murbach n'étaient que de simples seigneurs. Mais ils affichaient nettement en s'intitulant abbés de Murbach et de Lure, ne s'occupant de leur abbaye de Lure, que pour en percevoir les revenus s'en remettant pour la direction des moines et l'administration u grand prieur. La seconde partie devait certainement donner plus de souci à celui-ci que la première, car les moines étaient peu nombreux

Pendant les premiers siècles, le monastère avait été florissant, tout au moins à partir du XII<sup>e</sup> siècle lorsque la faveur des princes et des Empereurs, l'avaient sorti de la pauvreté et la médiocrité car si on en croit la chronique de Moyen moutier l'abbaye de Lure n'était en 1907 qu'un « pauvre lieu » : les moines étaient criblés de dettes et ne pouvaient même plus réparer leurs édifices à la suite des famines de 1060 et 1077 et de la peste en 1094. On ignore combien de moines peuplaient le monastère, mais si on admet l'hypothèse que Georges de Masevaux fit restaurer et reconstruire les mêmes bases, les vieux bâtiments claustraux, ceux-ci devaient être alors beaucoup trop vastes pour les 9 moines qui les habitaient en 1510. Et on peut avec raison conjecturer que le nombre avait été beaucoup plus élevé dans les siècles précédents. A partir de cette époque, l'effectif ne fit que diminuer et varier d 3 à 7, pour revenir au niveau de 1510 en 1733 avec neuf religieux.

La raison est qu'ils réduisaient volontairement leur nombre t on en a la confirmation par le fait que les 4 religieux présents au monastère n'acceptèrent l'union de Lure avec Murbach en 1560 que moyennant la promesse que leur nombre ne serait pas augmenté. En effet, les revenus n'étaient guère importants, et la plus grande part en revenait à l'abbé ;

c'était donc un moyen pour que la leur reste suffisante.

Comme dans la plupart des monastères, la discipline religieuse s'était beaucoup affaiblie à Lure. Elle se relâcha considérablement avec Jean-Rodolphe Stoer. Celui-ci attachait plus d'importance à son titre de Prince de l'Empire qu'à celui d'abbé, de sorte que la vie séculaire s'introduisit, au détriment de la règle. La cohabitation avec les hommes d'armes qui occupaient la forteresse presque en permanence devait amener quelques perturbations.

L'abbé de Stoer imagina d'admettre dans une école préparatoire au noviciat, des jeunes gens, de famille noble qui apportèrent dans le séjour des moines les habitudes mondaines et les récréations profanes. Et c'est vraisemblablement dans ce sens qu'il faut interpréter le passage de la Gallia christiana, accusant Jean Rodolphe de Stoer d'avoir converti le cloître en jeu de paume. Le monastère s'ouvrit aussi aux voyageurs de qualité qui venaient rendre leurs devoirs à l'abbé, ou qui relayait à Lure y trouvait un asile plus digne de leur rang qu'à l'auberge. Il y avait encore les visiteurs intéressés et souvent indésirables qui considéraient l'abbaye comme une place porte, oubliant sa vocation religieuse. D'autres encore s'implantaient jusqu'à se rendre volontairement insupportables, afin de faire pression sur l'abbé et le faire céder à leurs désirs. On y vit donc tour à tour le Duc Rodolphe D'Autriche, le cardinal Jouffroy, le duc de Bourgogne Philippe Le Bon, le duc d'Autriche Sigismond, l'Empereur Maximilien et son fils Philippe le Beau, le comte de Bourbon, le duc de Lorraine Charles IV, Turenne ...

En 1592, le cardinal André d'Autriche permit aux deux seuls religieux qui occupaient alors l'abbaye, Philibert de Cleron et Claude de Mugnans, d'avoir un appartement particulier et de tenir table séparée ; l'autorisation n'était donnée que pour 5 ans, mais elle se continua pour ainsi dire par tacite reconduction, et s'étendit de

facto aux deux autres religieux qui étaient venus rejoindre les premiers.

L'archiduc Léopold qui était en même temps évêque de Strasbourg et de Passau, sans avoir reçu les ordres sacrés, fut nommé administrateur de Lure et de Munich en 1614, ne pouvant porter le titre d'abbé. Il entreprit de faire revivre l'antique discipline qui d'ailleurs était beaucoup moins déchu à Murbach qu'à Lure. A cet effet, il délégua ses pouvoirs d'administrateur à un moine suisse de l'abbaye de Saint Gall, Coloman Tscnudy, et le chargea de mener à bonne fin l'agrégation des deux monastères à la congrégation de Saint Gall. L'abbé de ce monastère vint à Lure le 24 octobre 1626 pour décider les religieux à s'agrégier à Saint Gall comme ceux de Murbach. Il fut désagréablement surpris par la déchéance qu'il constata. L'église était en ruines, il n'y avait plus d'ornements et, sans le dire expressément, il laissait entendre que les trois religieux restant après la mort de Claude de Mugnans s'abstenaient d'assurer « le service divin ». Ils firent état de leur grand âge, pour décliner la réforme, et dirent en confidence à l'abbé qu'il fallait la réaliser avec les jeunes moines et en attendant les laisser mourir en paix. L'abbé concluait que le seul moyen de ramener la discipline monastique conforme à la règle bénédictine comme elle s'observait à Murbach était l'abolition de la propriété. En effet, contrairement à la règle, ceux de Lure n'observaient plus la communauté et se partageaient les revenus, s'étant attribués chacun une prébende.

Quelques années plus tard, ce fut la guerre et jusqu'en 1650, le monastère 4 fois incendié, fut pour ainsi dire abandonné. Deux religieux furent envoyés de Murbach pour s'occuper à remettre les lieux en état de recevoir ceux qui, revenus en 1666, s'en allèrent presque aussitôt, laissant la garde à un seul d'entre eux. Cette même année, l'agrégation de Murbach et de Lure à la congrégation de Saint Gall devint définitive. Des religieux

du monastère suisse et de Murbach furent envoyés à Lure rétablir la vie régulière.

Le prieur Léger Zinth de Kensingen restaura la vie commune, les repas se prirent à nouveau au réfectoire et en silence. Le jeune fut scrupuleusement observé. Le prieur ordonna qu'on revint à la tonsure monastique, c'est-à-dire avoir la tête complètement rasée. Il fit de nouveau chanter matines à 4 heures du matin, tous usages qui étaient perdus à Lure depuis bientôt un siècle. Il n'y avait alors plus qu'un moine comtois, Projet de Valoreille auquel vint se joindre quelques années plus tard Désiré de Bressey. Cependant, le mémoire de l'Intendant de Franche – Comté de 1698, les passe tous deux sous silence, « L'abbaye de Lure est desservie par des moines allemands trop facilement ce qu'ont écrit Dunod et autres que, avec les abbés allemands qui sont de qualité ». Il ne faut pas cependant admettre trop facilement ce qu'ont écrit Dunod et autres que, avec les abbés allemands, les comtois avaient été complètement éliminés. Si les Alsaciens ou les Suisses étaient dominants en 1685, c'était par la force des choses, et par nécessité. Il faut cependant reconnaître que les abbés eurent tendance à remplacer les comtois qui mettaient l'union des deux abbayes en cause, par des moines venus de Murbach, mais ceux-ci étaient réticents, et ils n'appréciaient guère le monastère de Lure, sombre forteresse où le climat était malsain et le séjour peu agréable.

Cependant en 1576, les 4 moines étaient comtois, de même en 1616 et 1620. Ils étaient 3 en 1626, et on leur adjoignit 3 moines de Saint Gall. En 1629, les États de Franche-Comté se plaignaient du refus opposé à des jeunes gentilshommes comtois qui avaient voulu faire profession à Lure. Mais ce refus n'était-il pas aussi le fait des 3 comtois, Philibert de Cléron, Abraham du Houx et Jean Claude de Troussat ? Et ne dérivait-il pas aussi de la rigueur de la règle d'admission qui exigeait de tout novice de faire la preuve de 16 quartiers de noblesse, tant paternels que maternels. 7 gentilshommes devaient jurer

sur les Saints Evangiles devant l'abbé que le sujet avait bien tous les degrés de noblesse requis. Et à partir de 1712, tout novice devait à sa réception constituer à l'abbaye une rente de 200 florins. Ces exigences devaient contribuer à écarter beaucoup de sujets.

Si pendant un temps aussi, les moines qui furent envoyés de Murbach pour administrer l'abbaye de Lure presque abandonnée étaient alsaciens ou Suisses, c'était en vertu des prescriptions de Louis XIII qui, en 1643, ordonna de ne recevoir à Lure que des français et de Louis XIV, en 1650, qui prononça l'exclusion des comtois. Et, en 1669, le séjour au monastère était si peu recherché par les moines de Murbach qu'on voulait y envoyer qu'il fallut, pour le repeupler, avoir recours aux religieux de Saint Gall.

Une fois la Franche-Comté devenue française, l'exclusion de Louis XIV ne tenait plus, mais, on l'a vu, il n'y avait qu'un comtois en 1686, et deux seulement en 1701 avec deux suisses. Bernard de Ferette rend responsable aussi de cet état de choses, le doyen de Murbach, Amarin Rink de Baldenstein « qui redoutait les comtois plus qu'on ne peut le dire » et refuse l'admission comme novice d'Antoine de Crosey, qu'on retrouve parmi les 7 moines de 1720, avec 3 autres comtois, deux suisses et le grand prieur Joseph de Reinach qu'on peut aussi bien considérer comme comtois, puisqu'il était issu d'une famille suisse, dont une partie était depuis longtemps fixée en Franche-Comté où elle avait biens et seigneuries. Quant au doyen de Murbach, il avait certes quelques raisons de craindre les moines de Lure, car leur opposition latente à l'union s'était affirmée et était même devenue virulente depuis que le Père de Bressey en avait pris la tête.

La restauration de la discipline ne fut pas de longue durée. Et dès 1713, elle fut battue de nouveau en brèche. Les moines qui n'aimaient pas se lever la nuit, obtinrent de ne plus chanter les Laudes parce qu'ayant consulté un médecin, celui

ci déclara qu'interrompre son sommeil était nuisible à la digestion.

Les deux pères bénédictins Durand et Martère qui passèrent à Lure en 1717 ne furent guère édifiés par la piété des religieux : « L'abbaye est habitée par des moines allemands qui nous reçurent avec beaucoup d'amitié. Nous passâmes le dimanche avec eux et nous assistâmes à la Grand Messe qu'ils chantèrent en musique. Le chœur ne chanta pas le Gloria in Excelsis et ne chanta même que la moitié du Credo jusqu'à Homo factus est. Comme cela nous surprit, nous leur en demandâmes la raison ; ils nous répondirent que c'était pour ne pas prolonger les offices ». Les deux bénédictins paraissent avoir accepté sans la vérifier l'opinion commune que tous les moines de Lure étaient allemands, du fait de l'union avec Murbach. Or il y avait cependant à Lure, on l'a vu, au moins 4 comtois. Il est vrai qu'en 1733, ils n'étaient plus qu'un sur 9. Mais en 1737, leur nombre était remonté à 4.

La restauration du monastère entraîna de nouvelles enfreintes à la règle si laborieusement rétablie et elle était aussi peu observée qu'un siècle auparavant, une fois que les religieux qui s'étaient retirés à Murbach pendant les travaux, revinrent prendre possession de l'abbaye en 1745. Le jeune fut adouci ; la permission de porter les cheveux longs et de revêtir le costume du clergé séculier lors du monastère fut accordée.

La sécularisation déjà bien amorcée se poursuivit, et elle devint effective en 1765. Il y avait 5 religieux : 2 alsaciens, le prieur Georges d'Andlau, Joseph Louis de Rathsamhausen, 1 suisse, Léopold Girardy de Castel et 2 comtois, Claude Alexis Pillot de Chanacey, et Claude Philippe Petremand de Valay.

L'antique abbaye bénédictine devint alors une église collégiale et équestre sous le vocable de Saint Desle et Saint Louis. Le chapitre était composé de 2 dignités : le grand Prévôt et le grand Trésorier, et de six canonicats, pourvu

alternativement par nomination du Roi ou du chapitre, suivant les mois où ils vaqueraient. En fait, l'effectif ne fut jamais complet, et deux canonicats restèrent sans titulaires. En 1789, le grand Prévôt et un chanoine étaient alsaciens, le grand Trésorier et deux chanoines étaient suisses, un seul comtois.

Les conditions d'admission étaient moins strictes qu'auparavant : tout postulant au canonicat devait faire preuve, tant par titres que par témoins, de sa noblesse de 4 générations, non acquise par charges ou emplois, de nom et d'armes paternelles et maternelles, de chaque côté, comprenant trisaïeules nobles et non anoblis.

Les chanoines avaient chacun leur habitation et leur train de maison particulier, recevant qui bon leur semblait. Cependant les dames, à la nuit tombée devaient se retirer dans l'appartement qui leur était réservé, d'abord dans la maison dont j'ai parlé, ensuite dans le bâtiment attenant à l'hôtel du grand Prévôt. Les deux dignitaires devaient être prêtres mais cette condition n'était pas exigée des autres chanoines qui pouvaient même pas être engagés dans les ordres. Cependant seuls ceux qui avaient été ordonnés prêtres jouissaient des revenus entiers attachés à leur canonicat et avaient voix au chapitre.

Tous étaient tenus à une résidence effective et réelle de neuf mois par an, sous peine de perdre les gros fruits de leur canonicat. Ils devaient assister à la messe quotidienne et au chant des heures canonicales ; une part des revenus qui, dans les dernières années s'élevaient à 45000 livres, était réservée et distribuée chaque jour à ceux seulement qui étaient présents aux offices. Moyen ingénieux d'obtenir que ces chanoines, menant une existence de grands seigneurs, consacrent une toute petite partie de leur journée mondaine aux devoirs religieux de leur charge.

Les témoignages de ceux qui les approchaient quotidiennement : auxiliaires, officiers du chapitre, serviteurs transmis à

leurs descendants nous apprennent que ces chanoines de Lure menaient une vie digne et sans scandales, que leurs mœurs étaient irréprochables ; mais qu'ils étaient très attachés aux biens et aux agréments du monde. Leur honnête dévotion n'allait pas plus loin que celle de pieux laïcs. Ils ne chantaient ni la messe, ni les heures, mais se contentaient de les réciter, laissant ce soin aux quatre chantres, dont deux au moins devaient être prêtres.

A ce sujet, une anecdote rapportée à ses enfants par le receveur du chapitre, est venue jusqu'à nous. Un jour qu'exceptionnellement, le chanoine de Laubespain était désigné pour célébrer une grande messe devant une assistance de choix, il se trouva bien embarrassé et eut recours à un des chantres. Mais il n'arrivait pas à entonner convenablement, le Gloria in Excelsis Deo. « C'est la partie la plus difficile, lui dit le chantre, mais après, votre Grâce n'aura plus qu'à dire Dominus Vobiscum et à moduler les oraisons. Aussi, qu'elle veuille bien s'exercer, en adaptant le début de l'hymne sur l'air : Il pleut, il pleut, Bergère ! Et cela ira tout ceul ».

Le conseil fut suivi, et au bout de quelques répétitions, le chanoine arriva à s'en tirer, mais il n'était pas très assuré. Aussi, pendant la récréation des premières prières de la messe, il s'exerçait tout bas et se sentait enfin en force. Le Kyrie Eleison vint quelque peu rompre le fil. Et tandis que l'orgue préludait, le digne chanoine s'efforça de le renouer et de prendre le ton. Mais soit qu'il fut trop absorbé, soit que l'organiste eut quelque peu abrégé ses accords, M, De Laubespain fut pris au dépourvu et décontenancé par l'arrêt subit de l'instrument. On le vit alors, se tourner brusquement face à l'assistance, et à la grande surprise de celle-ci, entonner gravement : Il pleut, il pleut, Bergère !

Je ne crois pas cette anecdote ait été inventée ; elle a sans doute été enjolivée par ceux qui l'ont transmise de bouche à oreille, mais le fonds subsiste : nos chanoines étaient peu familiarisés avec le plain chant.

Leur costume était une soutane noire agrémentée d'un rabat d'étamine de même couleur liseré de blanc, avec au chœur, un camail de soie noire, dont le devant, les bords et le petit capuchon étaient garnis d'une bande d'hermine mouchetée. Ils portaient suspendue au cou à un ruban de moire bleu de roi bordé de soie blanche, une croix d'or émaillée, pommetée et fleur de lisée à huit branches. Sur la face, dans un médaillon, Saint Desle et Saint Léger en buste, avec la légende : S. Léod. et Deicolae unio Sanctorum. Et au revers, Saint Louis en buste : S. Lud. Patr. Murb. Et Ludr.

L'abbé portait lui aussi soutane noire avec la croix pectorale. Mais, en cérémonie il pouvait porter la soutane et le camail violet, comme les évêques, prenant rang immédiatement derrière eux et précédant tous autres prélats.

Les chanoines avaient l'habitude de quitter Lure pendant l'été laissant deux des leurs pour assurer la garde et l'office. Le grand Prévôt était absent depuis un bon mois, lorsque alarmés par les mouvements populaires et ayant même reçu des avertissements secrets, les chanoines quittèrent Lure le 18 juillet 1789. Aucun n'était donc présent le 20 et le 21, lorsque les émeutiers pillèrent et saccagèrent leurs maisons. Ils ne revinrent que sur la fin de septembre pour remettre de l'ordre et déménager. Seul, le grand Trésorier de Girardey était présent le 1<sup>er</sup> mai 1790, lorsque les commissaires du département vinrent procéder à l'inventaire des biens du chapitre. On note la présence de deux autres en juillet, venus terminer l'enlèvement de leurs meubles et effets personnels. Leur corps était d'ailleurs dissous en vertu du décret du 12 juillet 1790 sur la Constitution civile du clergé mettant ainsi le point final à l'histoire de l'antique abbaye fondée par Saint Desle. Et avec cette évocation du passé lointain et proche, se termine ces promenades dans le vieux Lure disparu dont il ne reste plus beaucoup d'autres souvenirs que ceux subsistant dans la mémoire de quelques

vieux Lurons ; je me suis plu à les ranimer  
pour eux-mêmes et aussi pour ceux qui  
voudront bien s'y intéresser.

Mars 1982.